Budget principal et budgets annexes

Budget primitif 2013

Rapport de présentation

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



annexes de la délibération n° 12-1611

Sommaire

Introduction : les priorités d'action pour 2013.....5

Première partie.
Présentation générale du budget primitif 2013 (budget principal)..... 9

1. Equilibre budgétaire et soldes intermédiaires de gestion..... 11
2. Les recettes 2013..... 15
3. Les dépenses 2013..... 29
4. La dette et la trésorerie 37

Deuxième partie. Les grandes politiques de la Région 43

I- Emploi, économie, formation et innovation45
Formation professionnelle et apprentissage45
Formations sanitaires et sociales48
Emploi et continuité professionnelle49
Economie, innovation et enseignement supérieur52

II- Education, jeunesse, sport et culture57
Action éducative57
Accueil, entretien, restauration et hébergement au lycée.....58
Aménagement et fonctionnement des lycées.....60
Sport et vie associative63
Culture et patrimoine66

III- Aménagement et développement solidaires et soutenables du territoire69
Transports et grands équipements69
Habitat, urbanisme et aménagement urbain71
Eau et agriculture73
Solidarités, lutte contre les discriminations et prévention de la délinquance77
Politique de la ville.....78
Santé et alimentation79

IV- Une vision stratégique régionale81
Démocratie et services publics81
Prospective, étude et démocratie de proximité81
Développement des territoires83
Développement soutenable et climat89
Evaluation91

V- Une région ouverte sur l'Europe et la Méditerranée.....93
Ajuster la stratégie internationale de la Région et anticiper la programmation européenne93
Piloter la politique régionale européenne au profit du territoire régional95
AUG : les premiers bilans du programme et la préparation du futur97

La Région en Europe et l'Europe en région : l'enjeu de la transversalité98

Troisième partie. Les budgets annexes 99

Budget annexe « Chemins de fer de Provence »101
Budget annexe « Aéroport d'Avignon »105

Les priorités d'action pour 2013

La préparation du budget primitif 2013 s'inscrit dans le contexte d'une crise économique sans précédent, née des dérives de la sphère financière et alimentée par la crise des dettes souveraines en Europe.

Sa survenue en 2008 a atteint une France affaiblie par un manque structurel de dynamisme économique et une perte de compétitivité. Le déficit commercial a atteint en cette année-là le record de 56 milliards d'euros, alors que l'Allemagne enregistrait à l'inverse un excédent de l'ordre de 100 milliards d'euros.

Face à l'enjeu de sortie de crise, le plan de relance du gouvernement Fillon est resté orienté vers des investissements d'une autre époque, le génie civil, préféré aux nouvelles technologies et aux filières d'avenir. Les plans d'austérité successifs n'ont fait qu'aggraver la situation.

Au total, de 2007 à 2011, la dette a augmenté de 505 milliards d'euros, et le déficit structurel, qui n'est pas lié à la conjoncture, est passé au cours de cette période de 3,7 % du PIB à 5,2 %.

Le taux de chômage, qui n'a cessé d'augmenter au cours du dernier quinquennat, a franchi la barre fatidique des trois millions de demandeurs d'emploi et de 10 % de la population active.

C'est cet héritage inédit qu'il convient de gérer à présent.

Notre région qui pourtant avait réalisé des performances historiques, de 2000 à 2008, créant plus d'emplois que la moyenne nationale, réduisant considérablement et de façon ininterrompue son niveau de chômage chroniquement supérieur au taux national, n'est pas épargnée.

Certes, les effets de la crise s'y sont fait sentir un peu plus tard et dans de moindres proportions, se concentrant en 2009 dans certains bassins d'emplois accueillant des industries très anciennes.

Toutefois, le deuxième rebond de la crise, depuis 2011, y revêt une forme beaucoup plus virulente.

La différence entre taux de chômage régional et national s'est à nouveau accrue, plaçant Provence-Alpes-Côte d'Azur en situation de décrochage.

Par ailleurs, notre territoire apparaît désormais exposé aux mutations économiques.

C’est le cas pour les industries de l’Etang de Berre (raffinage, sidérurgie, chimie), où la spécialisation et la concentration constituent désormais un facteur de fragilisation. Des menaces pèsent également sur la pérennité du secteur de la micro-électronique, sans parler des cas où le contexte économique sert d’alibi pour opérer des délocalisations.

Enfin, les entreprises souffrent du resserrement généralisé du crédit.

La Région a réagi, et pris sans attendre des dispositions en faveur des PME pour pallier leurs difficultés d’accès au crédit : création du fonds d’investissement « Provence-Alpes-Côte d'Azur Investissement », destiné à soutenir les projets d’innovation des PME et doté de 15,5 millions d’euros, et du fonds de garantie « Jérémie », qui mobilise 20 millions d’euros.

La Région a également mis en place le dispositif « IRIS crise » intervenant ainsi, de façon volontariste, aux côtés des branches professionnelles dans la formation des salariés, et s’est résolument engagée dans le développement des formations sanitaires et sociales, très créatrices d’emplois.

En matière de défense du pouvoir d’achat, notre collectivité offre désormais, avec la carte Zou !, des conditions tarifaires très avantageuses aux publics jeunes dont elle a la responsabilité. La Région prend également en charge les frais de demi-pension des élèves boursiers, et a instauré un fonds de solidarité pour les familles les plus modestes.

Mais la crise exceptionnelle à laquelle nous sommes confrontés appelle des réponses nouvelles, en adéquation avec sa gravité, d’autant que Provence-Alpes-Côte d'Azur présente des caractéristiques sociales très particulières : avec 15,7 % de sa population vivant en 2009 sous le seuil de pauvreté, elle est la quatrième région française pour l’exposition à ce risque.

La Région hérite toutefois d’un système qui a obéré toute capacité nouvelle d’intervention. La réforme de la fiscalité de 2010 a réduit son autonomie fiscale, donc ses marges de manœuvre, par ailleurs déjà assez faibles, à moins de 10 % de ses recettes.

Notre collectivité doit également assumer les surcoûts non compensés de l’acte II de la décentralisation élaboré et mis en œuvre par les gouvernements de droite successifs ; ceux-ci sont ainsi estimés à 195 M€ sur la période 2005-2011, et à 72 M€ pour la seule année 2011.

La perspective annoncée d’un acte III de la décentralisation nous permet cependant de nous inscrire dans une perspective dynamique. Les dispositions instituant le conseiller territorial seront abrogées, mettant ainsi fin au regrettable processus de départementalisation des régions, issu de la réforme des collectivités territoriales de 2010. Les compétences entre les échelons territoriaux seront clarifiées.

A cet égard, les régions devraient être consacrées dans leurs missions historiques, et être notamment renforcées dans leurs responsabilités en

matière de développement économique, avec une fonction de chef de file, ainsi que de formation.

Nous serons attentifs à la montée en puissance des métropoles, et à ce que l'Etat régule leurs relations avec les régions.

Un volet fiscal devra compléter le projet de loi, permettant de rendre de l'autonomie aux régions, et de leur assurer des recettes plus dynamiques.

Néanmoins, s'agissant du budget primitif 2013, celui-ci s'établit encore sur une structure de recettes identique à celle de l'exercice 2012, et demeure contraint par ce cadre, en attendant les nouvelles mesures.

Au regard de ces considérations, le budget 2013 réaffirme avec force ses priorités en matière d'emploi, de développement et de formation.

La collectivité régionale s'adosse résolument à la politique de croissance initiée par le gouvernement issu du résultat des présidentielles de 2012.

A ce titre, la Région portera le « pacte Etat-régions pour la croissance et l'emploi », signé le 12 septembre dernier.

Ce dernier prévoit notamment la participation active des régions à la banque publique d'investissement (BPI), en présidant au plan national et régional ses comités d'orientation, ainsi qu'en créant en commun des plateformes d'accueil des entreprises.

Avec la BPI, les régions investiront dans l'ouverture à l'international des entreprises, et coordonneront leurs interventions dans le domaine de l'innovation, notamment du point de vue de la transition écologique.

La gestion des fonds européens de la prochaine génération sera confiée aux régions, et leur permettra de renforcer l'effet levier de leurs engagements financiers, dans l'économie, la formation, l'aménagement du territoire et le développement rural.

Notre collectivité prendra également une part active à la mise en œuvre du dispositif des « emplois d'avenir », adopté à l'unanimité par l'ensemble des partis de gauche. La Région va mobiliser à cet effet ses compétences en matière de formation et de développement économique, ses relations privilégiées avec la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, ainsi qu'avec le réseau régional des missions locales, et créer un IRIS « emplois d'avenir ».

La Région assortit son intervention globale sur les dispositifs en faveur de l'emploi d'une mesure d'adaptation de la réforme tarifaire (carte ZOU) aux spécificités des jeunes en formation : apprentis, stagiaires, élèves du sanitaire et du social.

En matière d'investissement, avec 503,5 millions d'autorisations de programme et 566 M€ de crédits de paiement, la Région maintient, en 2013, un niveau d'intervention élevé.

Toutefois, compte-tenu du volume des opérations déjà engagées et du nouveau contexte économique et fiscal, la Région doit progressivement retrouver, dans les trois années qui viennent, un niveau d'investissement compatible avec le maintien de ses équilibres budgétaires.

Le BP 2013 prévoit donc, comme en 2012, une diminution des autorisations de programme, traduisant une sélectivité accrue et une priorité donnée aux grandes compétences régionales.

Investissement régional, BP 2012-BP 2013

	Autorisations de programme		Crédits de paiement d'investissement	
	BP 2012	**BP 2013**	**BP 2012**	**BP 2013**
Budget principal	499,5 M€	477,5 M€	569,6 M€	539,4 M€
Budget annexe "Chemins de fer de Provence"	17,6 M€	18,6 M€	21,1 M€	19,3 M€
Budget annexe "Aéroport d'Avignon"	4,6 M€	7,4 M€	8,6 M€	7,5 M€
Total	**521,8 M€**	**503,5 M€**	**599,3 M€**	**566,2 M€**

Le budget 2013 s'inscrit enfin dans une logique de stabilisation des dépenses de fonctionnement, condition indispensable pour préserver une capacité d'autofinancement à la hauteur des ambitions de notre collectivité, tout en orientant les actions de la Région vers une relance de la croissance intégrant l'impératif de transition écologique.

Première partie

Présentation générale du budget primitif 2013 (budget principal)

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



I- Equilibre budgétaire et soldes intermédiaires de gestion

Le budget primitif 2013 s'équilibre en recettes et en dépenses à 3,625 milliards d'euros.

Hors mouvements d'ordre et inscriptions relatives à la dette équilibrées en recettes et en dépenses, le BP 2013 s'élève à **1,974 milliard d'euros**, en très légère hausse par rapport à 2012 (+0,1 %).

	BP 2012 budget principal	BP 2013 budget principal
Budget total	4 371 712 189 €	3 625 207 523 €
Opérations réelles	3 048 453 578 €	2 538 163 717 €
Après retraitement	**1 972 453 578 €**	**1 974 163 717 €**

Les **recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à 1,671 milliard d'euros, soit une augmentation de 1,4 % par rapport au BP 2012. Hors swaps, la progression des dépenses est de 1,1 %.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à 1,355 milliard d'euros, en hausse de 2,5 % par rapport au BP 2012 (33,1 M€). Hors swaps, la progression des dépenses est de 2,1 %.

L'épargne brute[1] atteint **334,1 millions d'euros**, soit le même niveau qu'au BP 2012.

Le **taux d'épargne brute** (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) s'établit à **20,1 %**, contre 20,3 % au BP 2012.

L'épargne nette[2] atteint 236,5 M€, contre 245,2 M€ au BP 2012.

Les recettes d'investissement se maintiennent à **85,5 millions d'euros** (87,2 M€ au BP 2012).

Les dépenses d'investissement hors remboursement de la dette s'élèvent à **539,4 millions d'euros**, contre 569,6 millions d'euros au BP 2012.

[1] L'épargne brute correspond à la différence entre recettes réelles de fonctionnement (hors chapitre 77 - produits exceptionnels et chapitre 78 - reprise sur provision) et dépenses réelles de fonctionnement (hors chapitre 67 - charges exceptionnelles - et chapitre 68 - provision).

[2] L'épargne nette correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement, les dépenses réelles de fonctionnement et le remboursement de la dette.

Afin de financer ces dépenses d'investissement, le BP 2013 prévoit un **recours à l'emprunt** à hauteur de **217,4 millions d'euros**, contre 237,2 M€ au BP 2012.

BP 2013 – soldes intermédiaires de gestion

en millions d'euros	BP 2012	BP 2013	Evolution
1 - Produits de gestion	1 630,6	1 642,7	0,7%
2 - Charges de gestion	1 241,7	1 260,4	1,5%
3 - Epargne de gestion (1-2)	**388,9**	**382,3**	**-1,7%**
4 - Charges financières	72,3	71,3	-1,4%
5 - Produits financiers	17,5	23,1	32,1%
6 - Epargne brute (3-4+5)	**334,1**	**334,1**	**0,0%**
Taux d'épargne brute	**20,3%**	**20,1%**	**-1,1%**

Les dépenses d'investissement (hors dette) sont donc financées à hauteur de 40,3 % par l'emprunt, 15,9 % par les recettes d'investissement et 43,8 % par l'autofinancement (contre respectivement 41,6 %, 15,3 % et 43,1 % au BP 2012).

Les grandes tendances pour les budgets suivants

Depuis la suppression de la taxe professionnelle et la refonte de la fiscalité locale, les ressources des collectivités régions subissent des bouleversements profonds.

La résorption des déficits publics est désormais l'objectif prioritaire qui guidera les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales au cours des prochaines années.

La loi de programmation des finances publiques 2012-2017 prévoit ainsi une baisse des concours de l'Etat aux collectivités de 750 millions d'euros en 2014 et de 1,5 milliard d'euros en 2015.

Le pacte de compétitivité annoncé début novembre s'accompagne d'un plan d'économies supplémentaires de 10 milliards d'euros à réaliser sur deux ans, dont une partie à la charge des collectivités.

La baisse des dotations et concours au secteur public local va donc s'accélérer à partir de 2014, tandis que les recettes fiscales (CVAE notamment) subiront le contrecoup de la dégradation de la situation économique.

Les perspectives en matière d'évolution des recettes courantes sont donc très sombres.

S'agissant du financement externe, dans un contexte marqué par la fin d'une offre bancaire abondante et peu coûteuse, la Région devra

continuer à diversifier ses modes de financement, et sans doute privilégier le financement obligataire si celui-ci demeure, comme il l'est actuellement, moins onéreux pour la collectivité.

La tension extrême sur les ressources et la progression mécanique de certains postes de dépenses (masse salariale, convention SNCF,…) dessine un chenal étroit pour sauvegarder les équilibres financiers de la Région.

Les travaux de prospective financière démontrent que notre collectivité doit s'engager sur le moyen terme sur les objectifs macro-budgétaires suivants :
- préserver sa capacité d'autofinancement,
- parvenir à stabiliser l'encours de dette.

Pour y parvenir, la Région doit poursuivre et amplifier les efforts entrepris depuis 2010.

Le niveau d'épargne doit être maintenu à un montant le plus élevé possible.

Cet objectif est atteint au BP 2013, puisque malgré des recettes en quasi-stagnation, le niveau d'épargne est préservé (épargne brute de 334 M€, comme au BP 2012).

Pour stabiliser l'encours de dette, la Région devra également considérablement diminuer son recours à l'emprunt, et passer de 160/170 M€ à 80/90 M€ sous 3 ans.

Une telle diminution passe par un ajustement du montant des investissements, par une sélectivité accrue préservant les grandes compétences régionales.

Après les efforts exceptionnels consentis en investissement depuis 2007, qui se sont traduits par une forte progression de l'encours de la dette, ainsi que par la signature de plusieurs crédits-baux pour l'acquisition de rames TER, la Région doit désormais limiter le montant de ses nouveaux engagements.

Les inscriptions d'autorisations de programme (pour mémoire, le stock d'autorisations de programme dépasse 1,4 milliard d'euros) pour les secteurs opérationnels sont ainsi passées de 499 M€ au BP 2012 à 467 M€ au BP 2013.

Cette trajectoire devra être prolongée en 2014 (objectif : 430 M€) et en 2015 (objectif : 400 M€).

Seul le respect de ces objectifs peut permettre à notre collectivité de conserver une solvabilité pérenne.

BP 2013 - budget principal - synthèse

	BP 2012	BP 2013 provisoire	BP/BP
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT - RRF	**1 648,1 M€**	**1 671,3 M€**	1,4%
RRF hors swaps	1 632,7 M€	1 650,2 M€	1,1%
RECETTES FISCALES DIRECTES	**347,7 M€**	**362,2 M€**	4,2%
RECETTES FISCALES INDIRECTES	**550,6 M€**	**546,1 M€**	-0,8%
DOTATIONS DE L'ETAT	**682,5 M€**	**681,1 M€**	-0,2%
SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS ET AUTRES	**49,8 M€**	**53,3 M€**	6,9%
PRODUITS FINANCIERS (76)	**17,5 M€**	**23,1 M€**	32,1%
dont swaps	*15,4 M€*	*21,1 M€*	37,0%
PRODUITS EXCEPTIONNELS (77)	**0,0 M€**	**5,5 M€**	-
DÉPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT - DRF	**1 322,0 M€**	**1 355,1 M€**	2,5%
DRF hors swaps	1 311,5 M€	1 338,3 M€	2,1%
DRF hors swaps et provision	1 311,5 M€	1 322,1 M€	0,8%
DIRECTIONS OPERATIONNELLES hors 67	**944,1 M€**	**956,5 M€**	1,3%
CREDIT-BAIL TER	**15,0 M€**	**13,3 M€**	-11,3%
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	**230,5 M€**	**242,2 M€**	5,1%
AUTRES DIRECTIONS FONCTIONNELLES	**51,7 M€**	**48,1 M€**	-7,0%
CHARGES FINANCIERES (66)	**72,3 M€**	**71,3 M€**	-1,4%
Charges financières hors swaps	*61,8 M€*	*54,5 M€*	-11,9%
CHARGES EXCEPTIONNELLES (67)	**7,9 M€**	**7,3 M€**	-8,3%
PROVISIONS (68)	**0,0 M€**	**16,2 M€**	-
EPARGNE BRUTE (RRF-DRF hors 77-67-68)	**334,1 M€**	**334,1 M€**	0,0%
taux d'épargne brute	**20,3%**	**20,1%**	-1,1%
REMBOURSEMENT CAPITAL DE LA DETTE	80,9 M€	79,6 M€	-1,6%
EPARGNE NETTE (RRF-DRF-annuité en capital)	245,2 M€	236,5 M€	-3,5%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**87,2 M€**	**85,5 M€**	-1,9%
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	**569,6 M€**	**539,4 M€**	-5,3%
TOTAL DIRECTIONS OPERATIONNELLES	561,5 M€	531,8 M€	-5,3%
TOTAL DIRECTIONS FONCTIONNELLES	8,1 M€	7,6 M€	-5,8%
EMPRUNT D'EQUILIBRE TOTAL	**237,2 M€**	**217,4 M€**	-8,4%
dont emprunt "lycées et solidarité"		***30,0 M€***	
emprunt net supplémentaire	156,3 M€	137,8 M€	-11,8%

2- Les recettes 2013

Le budget primitif 2013 prévoit des recettes totales (fonctionnement et investissement hors emprunt) de 1 756,8 millions d'euros, en hausse de 1,2 % (soit + 21,5 millions d'euros).

Hors recettes de swaps[1] et recettes exceptionnelles, les recettes de fonctionnement progressent de 0,7 % (soit + 11,9 millions d'euros).

La seule recette en hausse significative est la CVAE (+14,1 M€ de BP à BP).

Les recettes fiscales indirectes diminuent de 0,8 % : la hausse des recettes de TICPE (+ 3,3 M€ de BP à BP) ne compense pas la baisse des recettes de cartes grises (- 6,9 M€ de BP à BP).

Les dotations de l'Etat diminuent de 0,1 %, du fait notamment de la baisse de la dotation pour transfert des compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE, cf. infra), variable d'ajustement de l'enveloppe normée.

Enfin, les recettes d'investissement diminuent de 1,9 % : 85,5 M€, contre 87,2 M€ au BP 2012.

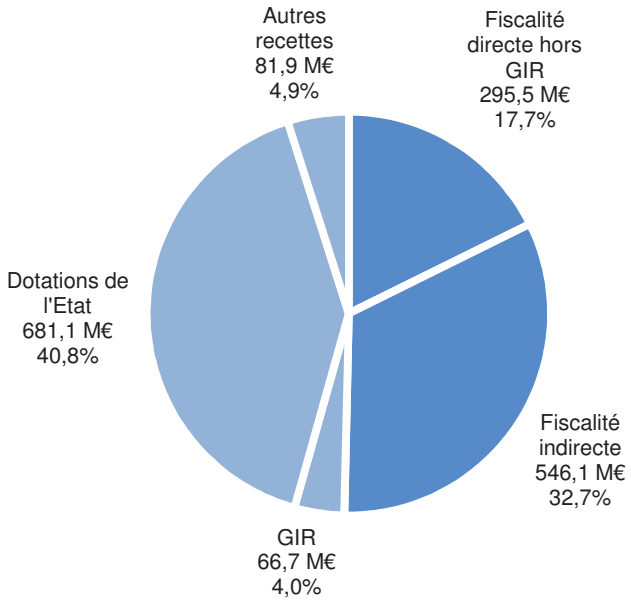
2.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au BP 2013 atteignent **1 671,3 millions d'euros (+1,4 %)**, et se répartissent de la façon suivante :

- Recettes fiscales directes hors GIR : 295,5 M€ soit 17,7 % des recettes réelles de fonctionnement ;
- Garantie individuelle de ressources : 66,7 M€ soit 4,0 % des recettes ;
- Recettes fiscales indirectes : 546,1 M€ soit 32,7 % des recettes ;
- Dotations de l'Etat : 681,1 M€ soit 40,8 % des recettes ;
- Recettes diverses (dont produits financiers et produits exceptionnels) : 81,9 M€ soit 4,9 % des recettes.

[1] Les opérations de swaps menées dans le cadre de la gestion active de la dette (cf. infra) se traduisent à la fois par des inscriptions de recettes et des inscriptions de dépenses, seul le solde étant significatif. Il est donc préférable de retraiter les recettes de swaps dans une comparaison de BP à BP.

BP 2013 – Recettes de fonctionnement



2.1.1 Les recettes fiscales

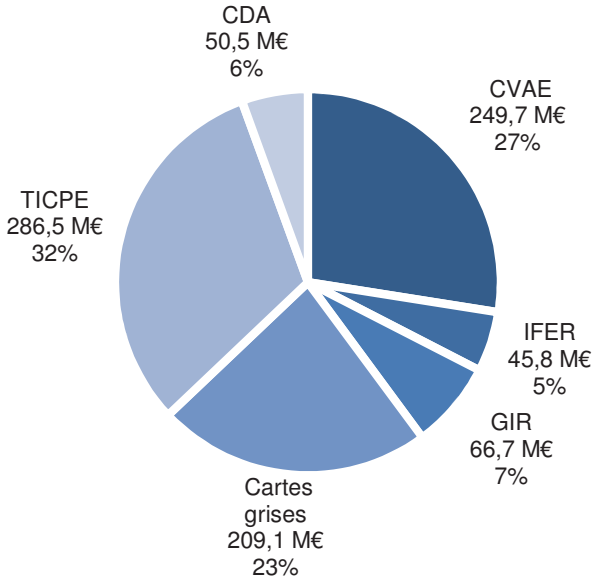
Le montant attendu des recettes fiscales directes et indirectes pour 2013, incluant la garantie individuelle de ressources, est estimé **à 908,3 millions d'euros.**

	BP 2012	Montant notifié	BP 2013	Evol. BP / montant notifié	Evol. BP / BP
CVAE	235,6 M€	240,1 M€	249,7 M€	4,0%	
IFER matériel ferroviaire	12,2 M€	12,1 M€	12,1 M€	0,0%	
IFER répartiteurs principaux	33,1 M€	33,7 M€	33,7 M€	0,0%	
Garantie individuelle des ressources	66,7 M€	66,7 M€	66,7 M€	0,0%	
Sous total fiscalité directe	**347,7 M€**	**352,6 M€**	**362,2 M€**	**2,7%**	
Cartes grises	216,0 M€		209,1 M€		-3,2%
TICPE compensation	184,3 M€		184,3 M€		0,0%
TICPE Modulation régionale	51,3 M€		52,8 M€		2,9%
TICPE Majoration Grenelle	47,6 M€		49,4 M€		3,8%
Contribution dvt apprentissage - CDA	51,4 M€		50,5 M€		-1,8%
Sous total fiscalité indirecte	**550,6 M€**		**546,1 M€**		**-0,8%**
Total fiscalité	**898,2 M€**		**908,3 M€**		

Les recettes fiscales directes augmentent de 2,7 % par rapport au montant notifié pour 2012, grâce à la CVAE qui devrait progresser de 4,0 % (cf. infra).

Les recettes fiscales indirectes diminuent de 0,8 %, la hausse du produit attendu de TICPE (de BP à BP) ne compensant pas la baisse des recettes de cartes grises.

BP 2013 – Recettes fiscales



A- Les recettes fiscales directes

Suite à la réforme de la taxe professionnelle, les recettes fiscales directes des régions sont composées, depuis 2012 :

- de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),
- des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER matériel ferroviaire et IFER répartiteurs principaux),
- du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

• La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est un des deux volets, avec la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la contribution économique territoriale (CET) acquittée par les entreprises en remplacement de la taxe professionnelle.

Alors que la cotisation foncière des entreprises (CFE) n'est perçue que par l'échelon communal, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est perçue par les trois niveaux de collectivités, selon la clé de répartition suivante : 26,5 % pour les communes et EPCI, 48,5 % pour les départements, 25 % pour les régions.

LA CVAE est due par les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €. Le montant brut de la cotisation est égal à **1,5 %** (taux unique national) de la valeur ajoutée dégagée par l'entreprise[1], plafonnée selon les cas à 80 % ou 85 % du chiffre d'affaires[2].

[1] Il s'agit de la valeur ajoutée fiscale, qui correspond schématiquement à la différence entre le chiffre d'affaire de l'entreprise et ses achats de matières premières, équipements et services extérieurs.
[2] Plafonnement à 80 % du chiffre d'affaires de l'entreprise lorsque celui-ci est inférieur ou égal à 7,6 millions d'euros / à 85 % lorsque celui-ci est supérieur à 7,6 millions d'euros.

Les entreprises bénéficient de dégrèvements[1], dont le coût est pris en charge par l'Etat.

Le produit de la CVAE perçue par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a atteint **240,1 millions d'euros** en 2012.

En 2013, les régions bénéficieront :
- du solde de la CVAE 2011 versé par les entreprises à l'Etat en 2012,
- des deux acomptes de 50 % de la CVAE 2012 versés par les entreprises à l'Etat en 2012 au titre de la valeur ajoutée dégagée en 2011.

Sur la base de la progression de la valeur ajoutée constatée au niveau national en 2011[2], le produit de la CVAE reversé à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pourrait progresser de 4,0 % en 2013, contre + 4,1 % en 2012 (soit + 9,6 M€ par rapport au produit 2012 / +14,1 M€ de BP à BP).

Dans l'hypothèse d'une péréquation neutre pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le produit 2013 de la CVAE atteindrait donc **249,7 millions d'euros.**

- **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux - IFER**

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, mise en place suite à la disparition de la taxe professionnelle, s'applique aux grandes entreprises de réseaux des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications (France Télécom, SNCF, EDF, etc.).

Parmi les neuf catégories d'installations et d'équipements concernées, les régions bénéficient de l'IFER s'appliquant au **matériel roulant utilisé pour le transport de voyageurs** et aux **répartiteurs principaux (centraux téléphoniques) :**

- IFER sur le matériel roulant ferroviaire utilisé pour le transport de voyageurs : le montant de l'imposition est fonction de la catégorie du matériel concerné (ex. : 30 000 € pour une locomotive diesel, 20 000 € pour une locomotive électrique, 4 800 € pour une remorque, etc.).

Le produit de cette taxe est réparti entre les différentes régions sur la base des réservations de sillons-kilomètres effectuées auprès de Réseau ferré de France.

La Région a perçu **12,1 M€** au titre de l'IFER sur le matériel ferroviaire roulant en 2012.

[1] Ainsi, le dégrèvement est total en-deçà de 500 000 € de chiffre d'affaires (mais cotisation minimale de 250 €), puis diminue progressivement jusqu'à 50 M€ de CA. Par ailleurs, un dégrèvement forfaitaire de 1000 euros est accordé aux entreprises dont le CA est inférieur à 2 M€.

[2] Le PIB national à prix courants a progressé de 3,1% en 2011 après + 2,7 % en 2010, la valeur ajoutée des entreprises de 2,6 % après + 2,7 % en 2010 (source : INSEE, Les comptes de la Nation en 2011, mai 2012).

- IFER sur les répartiteurs principaux : le montant de l'imposition de chaque répartiteur principal (central téléphonique) est fonction du nombre de lignes en service au 1er janvier de l'année d'imposition[1].

La Région a perçu **33,7 M€** au titre de l'IFER sur les répartiteurs principaux en 2012.

Compte-tenu de leurs bases peu évolutives, le produit des deux IFER perçues par la Région en 2013 devrait être équivalent au produit perçu en 2012, soit **45,8 millions d'euros**.

- **La garantie individuelle de ressources - GIR**

Afin de compenser individuellement les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, un **Fonds national de garantie des ressources** (FNGIR) a été mis en place pour chaque catégorie de collectivités.

A compter de 2011, au sein de chaque catégorie, les ressources fiscales des collectivités « gagnantes » (la région Île-de-France pour l'échelon régional) sont donc diminuées d'un prélèvement au profit de ce fonds, celles des collectivités « perdantes » augmentées d'un reversement de ce même fond.

Les régions doivent comptabiliser ce reversement comme une recette fiscale, c'est-à-dire comme une « ressource propre contribuant à leur autonomie financière » au sens de l'article 72-2 de la Constitution - alors même que les montants versés dans le cadre du FNGIR sont figés à leur valeur 2011.

En 2013, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se verra donc attribuer, comme en 2012, **66,7 millions d'euros** au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources.

B. Les recettes fiscales indirectes

- **la taxe sur les cartes grises**

La taxe sur les cartes grises est exigible sur les certificats d'immatriculation (cartes grises) des véhicules délivrés dans le ressort territorial de la région.

Le taux de cette taxe est de **51,20 €** depuis le 14 mars 2011.

Le produit de la taxe sur les cartes grises dépend donc de trois éléments : le taux unitaire voté par le conseil régional, les ventes de véhicules neufs et d'occasion, la puissance fiscale des véhicules vendus.

En 2012, le produit des cartes grises devrait connaître un net recul par rapport à 2011 et à la prévision initiale du BP, compte-tenu du recul des ventes de voitures particulières neuves et de la stagnation des ventes de véhicules d'occasion.

[1] 2,40 € par ligne en service / 6 350 € par unité de raccordement d'abonnés / 70 € par carte d'abonnés.

En 2013, une stabilisation des ventes de véhicules neufs, après trois années de baisse consécutive, est envisageable. Toutefois, le marché des véhicules d'occasion risque de souffrir d'une conjoncture économique médiocre.

En fonction de ces hypothèses, les recettes de cartes grises atteindraient **209,1 millions d'euros** en 2013, soit un montant comparable au produit 2012 révisé, mais en baisse de 6,9 M€ de BP à BP.

- **la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers – TICPE**

Le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE, ex-TIPP/TIC) perçue par la Région se divise en une part « compensation », destinée au financement des transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004, une part « modulation régionale » et une part « majoration Grenelle ».

La compensation des transferts de compétences

Le droit à compensation pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est estimé de la façon suivante :

- **98,4 M€** au titre de la formation professionnelle (formation initiale des travailleurs sociaux / instituts de formation des professions paramédicales et de sages-femmes / aides aux étudiants de ces instituts / organisation du réseau des centres d'information sur la VAE / AFPA) ;

- **85,2 M€** au titre du transfert des personnels techniciens, ouvriers et de service des lycées et de l'inventaire général du patrimoine ;

- **7,9 M€** au titre du forfait d'externat (qui viennent abonder la dotation de fonctionnement versée aux lycées privés sous contrat d'association) ;

Soit un total de 191,5 M€ de droit estimé à compensation, auquel est appliqué un abattement de 7,2 M€ correspondant au prélèvement sur les recettes de restauration et d'hébergement des lycées (ex-FARPI transféré aux régions), pour obtenir le montant de la TICPE attribué au titre des transferts de compétence, soit **184,3 M€.**

La modulation régionale de la TICPE

En 2013, une conjoncture économique médiocre, ainsi que le maintien de prix élevés à la pompe, pourraient se traduire par une baisse de 5,0 % de la consommation de supercarburant, et une faible progression de la consommation de gazole (+0,5 %), soit une consommation globale en recul de 0,8 %.

Sur la base de ces hypothèses et compte-tenu d'une modulation inchangée (1,77 centime par litre pour les supercarburants et de 1,15 centime par litre

pour le gazole), le produit de la TICPE part modulation atteindrait **52,8 millions d'euros** en 2013.

La majoration « Grenelle » de la TICPE

La loi de finances pour 2010 a ouvert la possibilité pour les conseils régionaux de majorer la fraction de la taxe intérieure de consommation (TICPE, ex-TIPP) sur le gazole et les supercarburants qu'ils perçoivent, dans le but de faciliter le financement de projets d'infrastructures de transport durable, ferroviaire ou fluvial, prévus par la loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Par délibération en date du 21 octobre 2011, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a décidé d'appliquer cette majoration, à hauteur de 0,73 centime par litre pour les supercarburants et de 1,35 centime par litre pour le gazole.

Compte-tenu d'une majoration inchangée, et en fonction des hypothèses de consommation retenues pour 2013, le produit de la majoration « Grenelle » de la TIC atteindrait **49,4 millions d'euros** en 2013.

> Au total, les recettes de TICPE atteindraient **287,5 millions d'euros** en 2013, dont 184,3 M€ au titre de la compensation des transferts de compétence, 52,8 M€ au titre de la modulation régionale et 49,4 M€ au titre de la majoration Grenelle.

- **la contribution au développement de l'apprentissage**

Instituée au profit des régions par l'article 37 de la loi de finances pour 2005, la contribution au développement de l'apprentissage (CDA) est acquittée par toutes les personnes ou entreprises redevables de la taxe d'apprentissage.

Le taux de la CDA est fixé au niveau national (0,18 % depuis 2007).

Le produit de cette contribution varie donc en fonction de l'évolution de la masse salariale.

En 2013, le produit de la CDA pourrait progresser de 2,6 %, en phase avec l'accélération de la progression de la masse salariale les années précédentes.

> Dans cette hypothèse, le produit de la CDA atteindrait **50,5 millions d'euros** en 2013.

2.1.2 Les concours financiers de l'Etat

Après plusieurs années marquées par un ralentissement continu, les concours de l'Etat aux collectivités locales, hors FCTVA, avaient été gelés pour une période de 3 ans par la loi de finances 2011.

La loi de finances 2012 avait confirmé ce gel, accompagné d'une ponction supplémentaire de 200 M€, dont 13 M€ à la charge des régions.

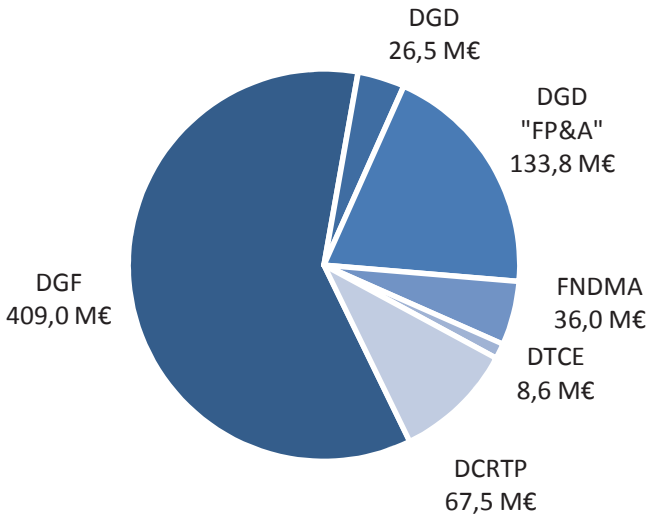
Le PLF 2013 prévoit une « stabilisation » des concours de l'Etat.

Cette stabilité au niveau global des concours de l'Etat se traduira pour de nombreuses collectivités, dont la Région, par une baisse des dotations perçues, du fait notamment de l'impact des mécanismes de péréquation.

BP 2013 - Dotations de fonctionnement de l'Etat

	Prévu ou notifié 2012	BP 2013	Evol.
Dotation globale de fonctionnement - DGF	409,0 M€	409,0 M€	0,0%
Dotation générale de décentralisation - DGD	26,2 M€	26,2 M€	0,0%
DGD Aéroports (1)	0,3 M€	0,3 M€	0,0%
DGD relative à la formation professionnelle et à l'apprentissage	133,8 M€	133,8 M€	0,0%
Dotations de compensation de la réforme de la TP	67,5 M€	67,5 M€	0,0%
Dotation pour transfert des compensations d'exonérations - DTCE	9,2 M€	8,6 M€	-7,0%
Sous-total dotations "enveloppe normée"	**646,0 M€**	**645,4 M€**	-0,1%
FNDMA	15,4 M€	15,4 M€	0,0%
Contrat d'objectifs et de moyens (FNDMA - COM)	20,6 M€	20,6 M€	0,0%
Total général	**682,0 M€**	**681,4 M€**	-0,1%

BP 2013 – Dotations de fonctionnement de l'Etat



- **la dotation globale de fonctionnement - DGF**

La DGF des régions comprend une dotation forfaitaire et une dotation de péréquation :

- la **dotation forfaitaire** regroupe la compensation de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle et les allégements de fiscalité (droit de mutation et part régionale de la taxe d'habitation) ainsi que, depuis 2004, 95 % de la dotation générale de décentralisation (enseignement et transport ferroviaire).

- la **dotation de péréquation,** destinée jusqu'en 2012 aux régions dont le potentiel fiscal par habitant était inférieur d'au moins 15 % au potentiel fiscal moyen par habitant des régions (soit 11 régions bénéficiaires en 2012 - 7 régions métropolitaines et 4 régions d'Outre-mer, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'étant pas éligible).

En 2011, la dotation forfaitaire de chaque région avait été diminuée de 0,12 % afin de dégager 6 M€ destinés à financer la progression de la dotation de péréquation.

En 2012, le montant de la dotation de chaque région a simplement été reconduit.

A compter de 2013, les nouvelles règles de répartition introduites par la LFI 2012 et basées sur l'indicateur de ressources fiscales des régions (IRFR) entreront en vigueur.

Par ailleurs, le PLF 2013 prévoit d'accroître le montant consacré à la dotation de péréquation des régions de 10 M€, financés par une diminution des allocations compensatrices d'exonération de fiscalité locale.

Le renforcement de la péréquation n'impactera donc pas les dotations forfaitaires de DGF.

Le montant de la DGF attribué à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre de 2013 sera donc, comme en 2012, de **409,0 millions d'euros**.

- **la dotation générale de décentralisation - DGD**

En 2004, la DGD a été intégrée à 95 % dans la DGF. La DGD actuelle correspond aux 5 % restants, ainsi qu'aux ajustements liés à la compensation :

- de l'augmentation du barème des redevances des infrastructures ferroviaires (2007) et de la modification du régime de TVA des subventions d'exploitation versées par les régions à la SNCF (2009) ;

- du transfert des lycées à sections binationales intervenu en 2007 (le centre international de Valbonne pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) ;

- du transfert des aérodromes civils intervenu en 2007 (soit, pour la Région, l'aéroport d'Avignon et les aérodromes de Berre-La-Fare, Château Arnoux Saint Auban et Mazet de Romanin).

Hors ajustements, et à l'instar des lois de finances pour 2009, 2010 et 2011, la loi de finances pour 2012 a reconduit jusqu'à nouvel ordre la non-indexation de la DGD.

Le montant de la DGD devrait donc atteindre **26,2 millions d'euros** en 2013, celui de la DGD Aéroports **0,340 M€** (recette en partie inscrite au budget annexe « Aéroport d'Avignon »).

- **la dotation générale de décentralisation « formation professionnelle »**

La dotation de décentralisation relative à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage (ou « DGD formation professionnelle ») regroupe 5 dotations correspondant aux différentes étapes du transfert de compétences en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, initié par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983.

Cette dotation intègre par ailleurs, depuis 2010, une compensation supplémentaire de 1,074 millions d'euros au titre du droit à compensation des charges afférentes aux personnels chargés de la formation professionnelle continue des jeunes de moins de 26 ans (loi du 7 janvier 1983) [1].

Hors cette compensation supplémentaire, cette dotation est gelée depuis 2010.

En 2013, le montant de la DGD « formation professionnelle » sera de nouveau reconduit, pour un montant de **133,8 millions d'euros**[2].

- **le financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage - FNDMA**

La loi de finances rectificative du 29 juillet 2011 a remplacé le « Fonds national du développement et de la modernisation de l'apprentissage », créé par la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005, par un compte d'affectation spécial (CAS), sous l'intitulé « Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage »[3], le sigle restant identique (FNDMA).

Ce « CAS FNDMA », alimenté par une partie des recettes de la taxe d'apprentissage et de la contribution supplémentaire à l'apprentissage, permet notamment à l'Etat de financer le programme « péréquation entre régions des ressources de la taxe d'apprentissage » et le programme « contractualisation pour le développement et la modernisation de l'apprentissage » :

I- le premier programme alimente les fonds régionaux de l'apprentissage et de la formation, sur la base notamment, pour chaque région, du nombre d'apprentis inscrits et de la taxe d'apprentissage collectée, dans une logique de péréquation interrégionale.

[1] Arrêté du 5 novembre 2009.

[2] Le PLF 2013 prévoit cependant qu'une partie de la DGD sera alimentée à partir de 2013 à partir du compte d'affectation spéciale « Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage », c'est-à-dire non plus par le budget de l'Etat, mais par une partie des recettes de la taxe d'apprentissage et de la contribution supplémentaire à l'apprentissage

[3] En application de l'article 21 de la LOLF, un compte d'affectation spéciale retrace « des opérations budgétaires au moyen de recettes particulières qui sont, par nature, en relation directe avec les dépenses concernées ». Il s'agit donc de mieux identifier les recettes et les dépenses afférentes à une politique publique. Jusqu'à présent, les fonds versés aux régions par le FNDMA au titre des COM n'apparaissaient pas dans le budget de l'Etat.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a reçu 15,4 M€ à ce titre en 2011.

Le montant définitif du FNDMA « péréquation » 2012 ne sera connu qu'en décembre 2012. Pour 2013, il est proposé de reconduire le montant perçu en 2011, soit 15,4 M€.

II- les ressources du 2e programme sont réparties entre les régions en fonction des engagements financiers pris par l'Etat dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens (COM).

Pour la période 2011-2015, la recette prévue dans le cadre du nouveau contrat d'objectifs et de moyens est de 20,6 M€ par an (contre 12,5 M€ pour la période 2005-2010).

- **La dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale - DTCE**

Jusqu'en 2010, la Région bénéficiait de plusieurs « allocations compensatrices » destinées à compenser les exonérations de fiscalité directe locale décidées par l'Etat, que ce soit en matière de taxe professionnelle (dotation de compensation de la taxe professionnelle – DCTP), de taxes foncières ou de taxe d'habitation (relatives aux personnes de condition modeste, aux zones franches urbaines, aux ZUS, etc.).

En 2011, la réforme de la taxe professionnelle, et les transferts de fiscalité entre niveaux de collectivités qui en découlent, ont conduit l'Etat à créer, pour les régions et les départements, une « dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale », qui se substitue aux différentes allocations compensatrices.

Cette dotation continue de jouer le rôle de variable d'ajustement : le PLF 2013 (article 19) prévoit ainsi une minoration de 13,6 % de certaines de ses composantes afin d'assurer la stabilisation en valeur de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités[1].

Le montant de la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale atteindrait donc **8,6 millions d'euros en 2013,** contre 9,2 M€ perçus en 2012.

- **La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle - DCRTP**

Depuis 2011, une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, financée par l'Etat, est attribuée aux collectivités perdantes de la réforme.

Cette dotation a pour but de compenser les pertes de recettes subies globalement par chaque niveau de collectivités territoriales suite à la réforme.

[1] Comme en 2012, ce taux d'évolution est toutefois susceptible d'être réajusté à la baisse si certaines dotations évoluent plus fortement que prévues en loi de finances initiale.

Au-delà de 2011, le montant de la DCRTP est figé à sa valeur initiale.

Après attribution de cette dotation, il subsiste, au sein de chaque catégorie de collectivités, des collectivités perdantes ou gagnantes, en raison notamment des effets de la redistribution des ressources. La correction de ces déséquilibres relève d'une compensation entre collectivités, objectif du FNGIR (cf. supra).

En 2013, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se verra donc attribuer **67,5 millions d'euros** au titre de la DCRTP.

2.1.3 Les produits financiers

Les produits financiers devraient s'élever à **23,2 M€** au BP 2013, contre 17,5 M€ au BP 2012.

La Région continuera de bénéficier d'un solde favorable pour ses opérations de swaps, avec des recettes estimées à 21,1 millions d'euros, contre 16,8 M€ en dépenses (cf. infra).

La Région percevra également des produits liés à diverses participations (Aéroport de Nice, Compagnie nationale du Rhône, Escota, Caisses d'épargne) pour un montant prévisionnel de 2,1 M€.

2.1.4 Les autres recettes de fonctionnement

Les dotations, participations et autres produits de gestion courante progressent de 3,4 millions d'euros : 53,3 millions d'euros au BP 2013 contre 49,8 M€ au BP 2012.

Cette progression s'explique essentiellement par l'inscription d'une recette de 2,5 M€ en prévision des nouvelles modalités de comptabilisation des recettes des lignes express régionales (LER). Cette recette donne lieu à une dépense de même montant.

Les principales autres recettes sont les suivantes :
- fonds européens : 31,0 M€ ;
- contribution des usagers au service de restauration et d'hébergement des lycées (prélevée par les établissements et versée à la Région) : 8,5 M€ ;
- recettes en provenance de l'Etat et des autres collectivités : 1,5 M€ ;
- participation de Pôle emploi pour la réalisation d'actions de formation : 2,5 M€.

Le BP 2013 prévoit également une recette de 6,4 M€ au titre des parts salariales relatives aux tickets restaurant, abonnements RTM et SNCF, mutuelles et chèques vacances. Cette recette donne lieu à une dépense de même montant (cf. infra).

Enfin, le BP 2013 prévoit une recette exceptionnelle de 5,5 M€ (versement de la SNCF au titre des soldes de décomptes définitifs 2008-2010).

2.2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement prévues au BP 2013 s'élèvent à **85,5 millions d'euros**, contre 87,2 millions d'euros au BP 2012.

2.2.1 La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)

La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) est destinée à compenser une partie des dépenses réalisées au titre des compétences régionales en matière de construction et d'équipement des lycées.

Cette dotation était initialement indexée sur le taux prévisionnel de la croissance de la formation brute de capital fixe (FBCF) des administrations publiques.

Toutefois, depuis 2009, le montant de la DRES a fait l'objet d'une simple reconduction.

La loi de finances 2013 prolonge le gel de cette dotation. Le montant de la DRES atteindra donc **31,5 millions d'euros** en 2013.

2.2.2 Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Le FCTVA permet aux collectivités de récupérer la TVA acquittée sur une partie de leurs dépenses d'investissement[1].

Depuis 2009, la Région bénéficie d'un remboursement « anticipé » du FCTVA, qui est donc calculé sur la base des dépenses d'investissement réalisées en année n-1, auxquelles est appliqué le taux de TVA de l'année concernée, réduit de la participation de l'Etat au budget de l'Union Européenne, soit 15,482 %.

En 2013, la Région va donc percevoir le FCTVA au titre des dépenses d'investissement réalisées en 2012, soit, en l'état actuel des prévisions, **32,0 millions d'euros**

2.2.3 Les autres recettes d'investissement

Le BP 2013 prévoit notamment :
- une recette de 2,1 M€ au titre du droit à déduction de la TVA dans le cadre des crédits-baux optimisés pour le financement des TER ;
- 2,6 M€ au titre de la participation des départements aux travaux des cités mixtes ;
- 3,8 M€ au titre de la participation de l'Etat aux travaux du FRAC ;
- 10,5 M€ au titre de la vente de terrains des ateliers d'Arles.

[1] Dépenses d'investissement hors subventions versées (à l'exception notamment des subventions d'investissement aux lycées et des subventions pour travaux sur le domaine routier de l'Etat ou d'une autre collectivité)

BP 2013 – recettes de fonctionnement et d'investissement

Recettes hors emprunt (budget principal)	BP 2012	*Montants notifiés*	BP 2013	Evolution de BP à BP
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**1 648,1 M€**		**1 671,3 M€**	**1,4%**
RECETTES DE FONC. HORS SWAPS ET RECETTES EXCEPTIONNELLES	1 632,7 M€		1 644,7 M€	0,7%
RECETTES FISCALES	**898,2 M€**		**908,3 M€**	**1,1%**
► FISCALITE DIRECTE	**347,7 M€**		**362,2 M€**	4,2%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - CVAE	235,6 M€	240,1 M€	249,7 M€	6,0%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau - IFER	45,4 M€	45,8 M€	45,8 M€	1,0%
IFER matériel ferroviaire	*12,2 M€*	*12,1 M€*	*12,1 M€*	-0,8%
IFER répartiteurs principaux	*33,1 M€*	*33,7 M€*	*33,7 M€*	1,7%
Fonds Nl de garantie individuelle des ressources - FNGIR	66,7 M€	66,7 M€	66,7 M€	0,0%
► FISCALITE INDIRECTE	**550,6 M€**		**546,1 M€**	-0,8%
TIC compensation	184,3 M€		184,3 M€	0,0%
TIC modulable	51,3 M€		52,8 M€	2,9%
TICPE Grenelle	47,6 M€		49,4 M€	3,8%
Taxe sur les cartes grises	216,0 M€		209,1 M€	-3,2%
Contribution au développement de l'apprentissage - CDA	51,4 M€		50,5 M€	-1,8%
DOTATIONS ET COMPENSATIONS	**682,5 M€**		**681,1 M€**	**-0,2%**
Dotation globale de fonctionnement - DGF	409,0 M€	409,0 M€	409,0 M€	0,0%
Dotation générale de décentralisation - DGD	26,2 M€	26,2 M€	26,2 M€	0,0%
DGD aéroports (hors Aéroport d'Avignon)	0,1 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,0%
DGD formation professionnelle	133,8 M€	133,8 M€	133,8 M€	0,0%
FNDMA 1er programme	16,0 M€	15,4 M€	15,4 M€	-3,8%
Contrat d'objectifs et de moyens (FNDMA 2e programme)	20,6 M€	20,6 M€	20,6 M€	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la TP - DCRTP	67,5 M€	67,5 M€	67,5 M€	0,0%
Dotation pour transfert des compensations d'exonérations de FDL	9,5 M€	9,2 M€	8,6 M€	-9,0%
AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**67,3 M€**		**82,0 M€**	**21,8%**
Participations et autres	49,8 M€		53,3 M€	6,9%
Produits financiers (dont swaps)	17,5 M€		23,2 M€	32,6%
produit des swaps	*15,4 M€*		*21,1 M€*	37,0%
participations diverses	*2,1 M€*		*2,1 M€*	0,0%
Produit exceptionnel	*0,0 M€*		*5,5 M€*	-
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**87,2 M€**		**85,5 M€**	**-1,9%**
Dotation régionale d'équipement scolaire - DRES	31,5 M€		31,5 M€	0,0%
FCTVA	35,0 M€		32,0 M€	-8,6%
Autres recettes d'investissement	20,7 M€		22,0 M€	6,4%
TOTAL RECETTES	**1 735,3 M€**		**1 756,8 M€**	**1,2%**

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues au BP 2013 s'élèvent à **1,355 milliard d'euros**, soit une hausse de 2,5 % par rapport au BP 2012.

Hors swaps et dotations aux provisions, la progression des dépenses est de 0,8 % (+10,7 M€).

Les autorisations d'engagement ouvertes au BP 2013 s'élèvent à **1 068,3 millions d'euros**, contre 993,2 M€ au BP 2012.

Dépenses 2012-2013 (budget principal)

	BP 2012	BP 2013
FONCTIONNEMENT		
Autorisations d'engagement - directions opérationnelles	993,2 M€	989,7 M€
Autorisations d'engagement - directions fonctionnelles	0,0 M€	78,7 M€
Total AE	**993,2 M€**	**1 068,3 M€**
Crédits de paiement	**1 322,0 M€**	**1 355,1 M€**
dont crédits de paiement en AE	*937,8 M€*	*1 001,0 M€*
dont crédits de paiement hors AE	*384,2 M€*	*354,1 M€*
INVESTISSEMENT		
Autorisations de programme - directions opérationnelles	499,5 M€	467,0 M€
Autorisations de programme - directions fonctionnelles	0,0 M€	10,4 M€
Total AP	**499,5 M€**	**477,5 M€**
Crédits de paiement	**569,6 M€**	**539,4 M€**
dont crédits de paiement en AP	*561,5 M€*	*539,2 M€*
dont crédits de paiement hors AP	*8,1 M€*	*0,2 M€*

Les dépenses d'investissement (hors remboursement de l'emprunt) prévues au BP 2013 s'élèvent à **539,4 millions d'euros**, contre 569,6 M€ au BP 2012.

Les autorisations de programme ouvertes au BP 2013 s'élèvent à **477,5 millions d'euros,** contre 499,5 M€ au BP 2012.

3.1 Les dépenses communes

Les dépenses communes hors charges exceptionnelles s'élèvent à **297,9 millions d'euros** au BP 2013, dont 290,3 M€ en fonctionnement et 7,6 M€ en investissement, soit une hausse de 2,6 % (cf. tableau ci-après).

Hors dépenses de personnel, les dépenses communes inscrites au BP 2013 diminuent de 6,9 %.

- **les dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel s'établissent à **242,3 millions d'euros** au BP 2013[1], contre 230,5 M€ au BP 2012, soit une augmentation de 11,7 M€ (+5,1 %).

[1] Ce chiffre inclut 6,4 M€ de dépenses au titre des prestations sociales (tickets restaurant, abonnements RTM et SNCF, mutuelles, chèque-vacances, etc.), donnant lieu à une recette

Cette progression des dépenses s'explique par plusieurs facteurs :

- le glissement vieillesse-technicité ou GVT (hausse des frais de personnel liée à l'augmentation de la moyenne d'âge des effectifs et à la progression du niveau de qualification), estimé à 3 % (6,5 M€) ;

- l'effet en année pleine des recrutements 2012 (dont les 10 agents du nouveau lycée de Drap) ;

- le contrat social de mandature, qui prévoit notamment pour 2013 la création de 25 postes d'agents régionaux des lycées et la poursuite de la revalorisation du régime indemnitaire ;

- l'impact en année pleine de la hausse du SMIC du 1er juillet 2011 ;

- la hausse des cotisations CNRACL au 1er novembre 2012 ;

- la hausse des pensions civiles au 1er janvier 2013.

Les dépenses de personnel représentent désormais 17,9 % des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité.

- **les autres dépenses communes**

Hors dépenses de personnel, les dépenses communes atteignent 55,5 M€ dont 48,1 M€ en fonctionnement (en baisse de 7,0 %) et 7,4 M€ en investissement (en baisse de 5,8 %).

Le budget des directions concernées sera désormais géré en autorisations d'engagement, ce qui nécessite l'inscription de 78,7 M€ d'AE au BP 2013, à niveau d'engagement inchangé (cf. ci-dessous).

Les services généraux

Avec 30,6 millions d'euros inscrits au BP 2013 (soit une baisse de 8,7 %), les services généraux constituent le 2e poste des dépenses communes.

En investissement (3,7 M€ contre 4,9 M€ au BP 2012), les dépenses portent principalement sur les travaux d'aménagement, l'acquisition de mobilier de bureau et de matériels divers.

En fonctionnement (26,9 M€ contre 28,5 M€ au BP 2012), les dépenses concernent notamment la location et l'entretien des locaux, les fluides, les carburants, les fournitures diverses, la location des véhicules, la sécurité, le nettoyage, les frais d'affranchissement.

de même montant correspondant au recouvrement des parts salariales liées à ces prestations.

Le montant des AE (57,6 M€) est nettement supérieur à celui des crédits de paiement inscrits au BP, du fait de la nécessité d'engager intégralement, dès la première année, plusieurs marchés pluriannuels.

Ce montant d'AE ne traduit donc pas une augmentation des engagements de la collectivité.

Les dépenses de communication

Le troisième poste des dépenses communes est constitué par les dépenses de la direction de l'information (7,7 M€, en baisse de 20,5 %) : annonces et insertions, fêtes et cérémonies, publications, fournitures, honoraires.

BP 2013 – Dépenses communes (hors dépenses exceptionnelles)

Fonctionnement (hors dépenses exceptionnelles)	**BP 2012**	**BP 2013**		
	CPF	**AE**	**CPF**	BP/BP (CP)
Direction des services généraux	28,544 M€	57,593 M€	26,89 M€	-5,8%
Direction de l'information	9,754 M€	8,800 M€	7,75 M€	-20,5%
Direction du secrétariat général, des affaires juridiques et de la commande publique	9,050 M€	8,840 M€	8,83 M€	-2,4%
dont indemnités / formation / déplacements des conseillers régionaux	*8,115 M€*	*7,955 M€*	*7,93 M€*	-2,3%
Direction des systèmes d'information	2,364 M€	2,357 M€	2,36 M€	-0,3%
Protocole	0,850 M€	1,100 M€	1,10 M€	29,4%
Direction des finances et du contrôle de gestion	1,170 M€	0,000 M€	1,170 M€	0,0%
Total fonctionnement hors DRH	51,732 M€	78,690 M€	48,092 M€	-7,0%
Direction des ressources humaines	230,540 M€	0,000 M€	242,20 M€	5,1%
Total fonctionnement	282,272 M€	78,690 M€	290,288 M€	2,8%

Investissement	**BP 2012**	**BP 2013**		
	CPI	**AP**	**CPI**	BP/BP (CP)
Direction des services généraux	4,987 M€	6,730 M€	3,73 M€	-25,2%
Direction du secrétariat général, des affaires juridiques et de la commande publique	0,114 M€	0,064 M€	0,06 M€	-43,9%
Direction des systèmes d'information	2,825 M€	3,655 M€	3,66 M€	29,4%
Direction des ressources humaines	0,145 M€	0,000 M€	0,16 M€	6,9%
Total investissement	8,071 M€	10,449 M€	7,607 M€	-5,8%

Total dépenses communes	290,343 M€	89,140 M€	297,895 M€	2,6%
Total dépenses communes hors DRH	59,658 M€	89,140 M€	55,544 M€	-6,9%

Les moyens informatiques et bureautiques

Le budget de la direction des systèmes d'information, consacré aux moyens informatiques et bureautiques, s'élève à 6,0 M€, en hausse de 15,9 %.

Les dépenses prévues sont relatives, en investissement, à l'acquisition de matériels et de logiciels, et en fonctionnement, à la maintenance matérielle et logicielle et à l'achat de consommables.

3.2 Les dépenses d'intervention

La répartition synthétique des AP/AE et CPI/CPF par direction figure dans les tableaux ci-après. Cette répartition fait également l'objet d'une présentation détaillée par programme, dans un document annexé au présent rapport (« présentation détaillée des dépenses »).

BP 2013 – Dépenses d'intervention (budget principal)[1]

	AE / AP	**CPF / CPI**
Fonctionnement	989,7 M€	956,5 M€
Investissement	467,0 M€	531,8 M€
Total	**1 456,7 M€**	**1 488,3 M€**

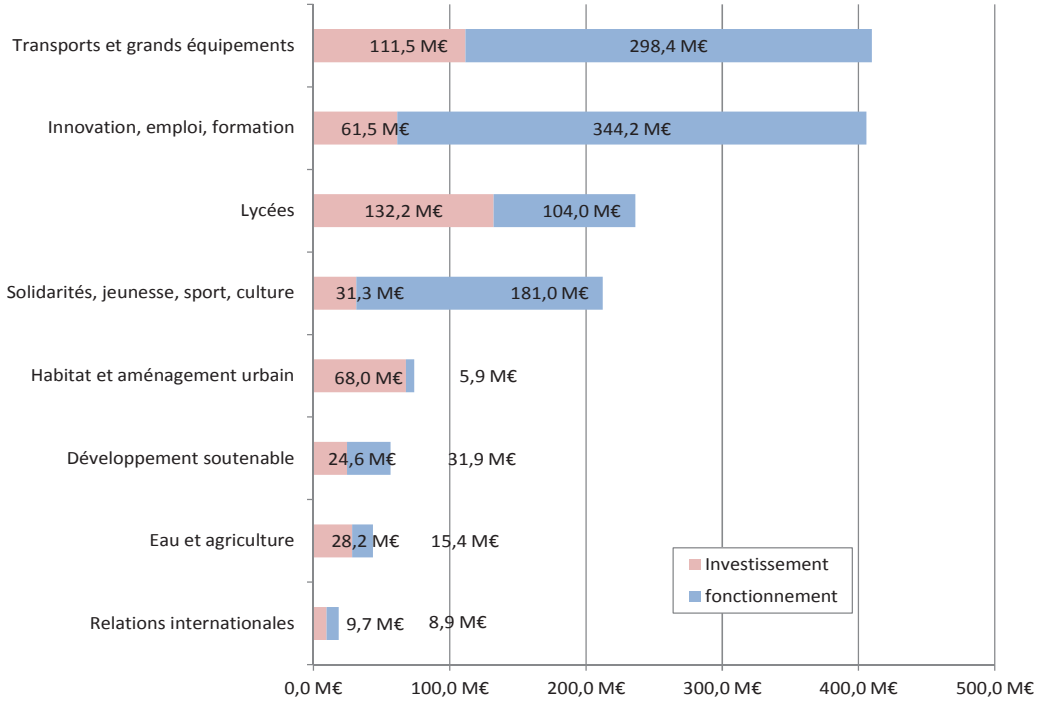
(hors crédit-bail TER et dépenses exceptionnelles)

En fonctionnement, les dépenses d'intervention s'élèvent à 989,7 millions d'euros en autorisations d'engagement et 956,5 millions d'euros en crédits de paiement.

En investissement, les dépenses d'intervention s'élèvent à 467,0 millions d'euros en autorisations de programme et 531,8 millions d'euros en crédits de paiement.

[1] Hors crédit-bail TER.

BP 2013 – Répartition des dépenses d'intervention (AP-AE)



3.3 Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles s'élèvent à **7,3 millions d'euros**, dont :

- 4,0 M€ destinés à la prise en compte de titre de recettes annulés,
- 2,0 M€ en prévision de charges exceptionnelles sur des opérations de gestion,
- 1,0 M€ en prévision d'intérêts moratoires et de pénalités sur marchés.

3.3 Les dotations aux provisions

Le BP 2013 prévoit trois dotations aux provisions pour un montant total de 16,2 M€ :

- une dotation pour risques et charges de fonctionnement de 5,5 M€, afin de couvrir la charge éventuelle du contentieux avec la SNCF, contentieux qui porte sur l'impact de la réforme du régime de retraite des cheminots sur le contrat d'exploitation TER. Cette dotation porte à 16 M€ la provision constituée à cet effet ;
- une provision de 10,5 M€ pour couvrir l'amortissement *in fine* des deux emprunts obligataires conclus en 2012 (cf. infra « dette et trésorerie ») ;
- une provision de 0,2 M€ pour dépréciation de comptes de redevables.

BP 2013 – Dépenses d'intervention par pôle / direction / service ou secteur

POLES / DIRECTIONS / SECTEURS	AP 2013	AE 2013
SOLIDARITES, JEUNESSE, SPORT ET CULTURE	**31,320 M€**	**181,044 M€**
Direction de l'éducation, du sport et de la vie associative	**3,888 M€**	**24,311 M€**
Vie associative	0,598 M€	2,984 M€
Sports	2,949 M€	12,367 M€
Actions éducatives	0,000 M€	3,707 M€
Education, sport, vie associative (direction)	0,340 M€	1,310 M€
Accueil, entretien, restauration et hébergement au lycée	0,000 M€	3,944 M€
Direction de la culture et du patrimoine	**18,405 M€**	**41,473 M€**
Direction des solidarités, de la pol. régionale des villes et des formations sanitaires et sles	**9,027 M€**	**115,260 M€**
Prévention de la Délinquance et Sécurité	1,082 M€	5,988 M€
Solidarités	0,942 M€	6,899 M€
Formations sanitaires et sociales	3,562 M€	97,538 M€
Santé Alimentation	3,441 M€	4,835 M€
INNOVATION, EMPLOI, FORMATION	**61,464 M€**	**344,201 M€**
Direction de l'emploi et de la continuité professionnelle	**0,481 M€**	**73,234 M€**
Développement de l'emploi et de l'activité	0,481 M€	23,283 M€
Accompagnement Information Orientation	0,000 M€	15,796 M€
Mission Continuité Professionnelle	0,000 M€	5,154 M€
Indemnités aux employeurs d'apprentis	0,000 M€	29,000 M€
Direction de la formation et de l'apprentissage	**5,400 M€**	**229,804 M€**
Formation	0,000 M€	153,541 M€
Apprentissage	5,400 M€	76,263 M€
Direction de l'économie régionale, de l'innovation et de l'enseignement supérieur	**55,582 M€**	**41,163 M€**
Innovation et économie numérique	3,440 M€	3,800 M€
Enseignement supérieur, technologies et recherche	26,525 M€	4,348 M€
Appui aux entreprises	23,120 M€	14,964 M€
Tourisme	2,480 M€	9,087 M€
Vie etudiante et mobilité internationale	0,018 M€	8,964 M€
PATRIMOINE REGIONAL ET ECO-MOBILITE	**339,942 M€**	**423,630 M€**
Direction des transports et des grands équipements	**111,497 M€**	**298,362 M€**
Direction des lycées (*)	**132,217 M€**	**103,965 M€**
Direction de l'eau et de l'agriculture	**28,235 M€**	**15,372 M€**
Agriculture	8,117 M€	9,718 M€
Eau et milieux aquatiques	15,445 M€	2,871 M€
Forêt et développement agricole	4,673 M€	2,783 M€
Direction de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement urbain	**67,993 M€**	**5,931 M€**
Habitat foncier et urbanisme	41,903 M€	2,919 M€
Aménagement et équipements urbains	13,420 M€	1,089 M€
Risques naturels majeurs	12,670 M€	1,923 M€
DEVELOPPEMENT SOUTENABLE ET STRATEGIES TERRITORIALES	**24,647 M€**	**31,926 M€**
Direction du développement des territoires	**14,574 M€**	**19,066 M€**
Montagne et Massif Alpin	6,645 M€	1,395 M€
Mer et littoral	2,293 M€	2,326 M€
Initiatives territoriales et démarches participatives	3,313 M€	5,266 M€
PNR Espaces naturels et biodiversité	2,323 M€	10,080 M€
Direction du développement soutenable et du climat	**9,845 M€**	**10,757 M€**
Energie, Climat, Air	9,620 M€	6,333 M€
Educat° à l'environnement et démarches écocitoyennes	0,225 M€	4,424 M€
Direction de la prospective, des études et de la démocratie de proximité	**0,228 M€**	**1,784 M€**
Délégation Evaluation	**0,000 M€**	**0,319 M€**
RELATIONS INTERNATIONALES ET AFFAIRES EUROPENNES	**9,650 M€**	**8,850 M€**
Direction des relations internationales et méditerranéennes	**0,250 M€**	**2,975 M€**
Direction des affaires européennes	**9,400 M€**	**5,875 M€**
TOTAL DIRECTIONS OPERATIONNELLES	**467,024 M€**	**989,650 M€**

(*) Direction des lycées / à périmètre constant AP 2013 : 129,5 M€ / AE 2013 : 106,6 M€

BP 2013 – Crédits contractualisés avec l'Etat

BP 2013 - Contrat de projets	AP	AE
SOLIDARITES, JEUNESSE, SPORT ET CULTURE	**2,970 M€**	**1,156 M€**
Solidarités	0,000 M€	0,316 M€
Santé Alimentation	2,970 M€	0,840 M€
INNOVATION, EMPLOI, FORMATION	**15,166 M€**	**5,071 M€**
Développement de l'emploi et de l'activité	0,000 M€	0,080 M€
Accompagnement Information Orientation	0,000 M€	0,860 M€
Indemnités aux employeurs d'apprentis	0,000 M€	0,000 M€
Mission Continuité Professionnelle	0,000 M€	0,130 M€
Innovation et économie numérique	1,000 M€	0,606 M€
Enseignement supérieur, technologies et recherche	11,325 M€	2,850 M€
Appui aux entreprises	2,600 M€	0,500 M€
Tourisme	0,241 M€	0,045 M€
PATRIMOINE REGIONAL ET ECO-MOBILITE	**36,362 M€**	**6,837 M€**
Transports	26,073 M€	0,550 M€
Agriculture	1,593 M€	3,740 M€
Eau et milieux aquatiques	1,600 M€	1,020 M€
Forêt et développement agricole	0,435 M€	0,150 M€
Aménagement et équipements urbains	0,000 M€	0,234 M€
Risques naturels majeurs	6,660 M€	1,143 M€
DEVELOPPEMENT SOUTENABLE ET STRATEGIES TERRITORIALES	**6,172 M€**	**10,952 M€**
Montagne et Massif Alpin	2,000 M€	0,360 M€
Mer et littoral	0,279 M€	0,195 M€
Initiatives territoriales et démarches participatives	1,065 M€	1,410 M€
PNR Espaces naturels et biodiversité	0,600 M€	7,590 M€
Energie, Climat, Air	2,000 M€	0,800 M€
Prospective	0,228 M€	0,597 M€
TOTAL	**60,670 M€**	**24,016 M€**

BP 2013 - Convention massif des Alpes	AP	AE
PATRIMOINE REGIONAL ET ECO-MOBILITE	**0,486 M€**	**0,083 M€**
Risques naturels majeurs	0,486 M€	0,083 M€
DEVELOPPEMENT SOUTENABLE ET STRATEGIES TERRITORIALES	**2,000 M€**	**0,360 M€**
Montagne et Massif Alpin	2,000 M€	0,360 M€
TOTAL	**2,486 M€**	**0,443 M€**

BP 2013 - Plan Rhône	AP	AE
INNOVATION, EMPLOI, FORMATION	10 000	45 000
Tourisme	10 000	45 000
PATRIMOINE REGIONAL ET ECO-MOBILITE	**6,952 M€**	**0,879 M€**
Transports	2,778 M€	0,050 M€
Risques naturels majeurs	4,174 M€	0,829 M€
TOTAL	**6,962 M€**	**0,924 M€**

Le recours au marché obligataire

L'année 2012 a marqué une rupture dans le mode de financement de la Région. Le financement bancaire traditionnel a laissé place au financement direct sur les marchés financiers.

Ce changement de stratégie a été rendu nécessaire par l'accès de plus en plus difficile au crédit bancaire, et par des coûts de financement toujours plus importants.

Seul un prêt de 15 M€ au taux de 4,51% sur 15 ans a été mobilisé en 2012. Cela concernait un contrat négocié en 2011 avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC) dans le cadre de l'enveloppe d'urgence accordée aux collectivités locales.

Le financement de la Région s'est donc concentré pour l'essentiel sur deux placements publics. La première opération « stand alone » (52 M€ au taux fixe de 4,15 % sur 11 ans *in fine*) a été dirigée par HSBC, la seconde (119,5 M€ au taux fixe de 3,60 % sur 12 ans *in fine*), réalisée dans le cadre du programme EMTN (« Euro Medium Term Notes ») et labellisée « Investissement socialement responsable » - ISR, par les banques Crédit agricole CIB et HSBC.

L'avantage de ces deux émissions a résidé dans le fait de pouvoir lever un volume de financement très important à des niveaux de marge sensiblement inférieurs aux standards prévalant sur les offres bancaires (environ 150 points de base de moins).

Des taux d'intérêts historiquement bas et des marges bancaires qui explosent

Les taux d'intérêts à court et à long terme ont poursuivi leur baisse atteignant des niveaux extrêmement bas : le taux de swap à 10 ans cotait à peine 1,60 % début juin et l'Eonia 0,07 % début novembre.

Cette tendance est la conséquence de la crise économique et financière, conduisant la BCE à mener une politique monétaire accommodante.

Sur le plan des financements bancaires, les marges se sont encore accrues, passant de 2,0 % début 2012 à 3,30 %, voire 3,50 % au cours de l'été.

Il semblerait qu'en cette fin d'année, les offres faites aux collectivités s'améliorent et que les marges baissent (retour aux alentours de 2,50 %), conséquence pour partie de la baisse du barème de la CDC (Euribor 3 mois + 2,40 % en octobre), qui semble bien constituer une référence pour les établissements bancaires.

A cet égard, le nouveau barème de la CDC pour le mois de novembre pourrait amplifier le mouvement de détente observé ces dernières semaines : la marge sur Euribor 3 mois passe à 2,29%.

Poursuivre la diversification des sources de financement en 2013

En 2013, l'accès au crédit bancaire devrait rester difficile.

Dans ces conditions, tout en restant attentive aux offres bancaires classiques, la Région procèdera à des émissions sous-programme EMTN, maintiendra des relations étroites avec la Banque européenne d'investissement (BEI) et la CDC, et continuera à mener une gestion active de la dette, tout en conservant une structure de dette saine, constituée de produits simples.

Par ailleurs, la Région a décidé, dans le prolongement de sa stratégie de diversification de ses sources de financement, de recourir à un emprunt grand public (« emprunt lycées et solidarité »), dans le cadre d'un appel citoyen à l'épargne.

Cet emprunt apportera 30 M€ de ressources à notre collectivité affectées à ses compétences de base.

En ce qui concerne la gestion de la trésorerie, la stratégie menée en 2012 sera poursuivie (recours aux lignes revolving et aux billets de trésorerie) pour minimiser le plus possible la charge de la dette.

A noter qu'en raison de la perte du caractère revolving des emprunts DEXIA, la part des revolving dans l'encours va diminuer. La disponibilité de tirage sera d'environ 262 M€.

4.1 L'échéance 2013

Le capital à rembourser au BP 2013 demeure stable par rapport au montant prévu en 2012, soit 79,6 M€.

Au titre des intérêts des emprunts, sur la base des anticipations des marchés de novembre 2012, le BP 2013 prévoit l'inscription de 47,8 M€, soit une baisse sensible par rapport à 2012 (- 3,1 M€).

Sur la partie des financements à court terme, les intérêts à payer sur les crédits revolving et billets de trésorerie devraient fortement diminuer pour atteindre 2,2 M€, soit une baisse de plus de 5 M€.

Deux raisons à cela :
- le découvert moyen de trésorerie va se réduire car 175 M€ de crédits revolving de DEXIA seront consolidés au 1er janvier 2013 ;
- l'Eonia (taux au jour le jour) en 2013 ne devrait pas dépasser 1 %, la BCE conservant vraisemblablement une politique monétaire accommodante.

En matière de swap[16], le différentiel entre les primes de swap reçues et celles versées reste largement positif (4,3 M€).

Le BP 2013 prévoit, enfin, 4 M€ au titre des intérêts courus non échus, soit 1 M€ supplémentaire par rapport aux années précédentes : compte-tenu d'un environnement financier plus incertain, la Région anticipe désormais la mobilisation de ses emprunts au cours de l'exercice.

L'annuité de la dette du budget principal 2013 est estimée à 129,3 M€ (intérêts de la dette, de la trésorerie et ICNE compris), en repli de 8 M€ par rapport au BP 2012. Ce recul est essentiellement lié à la baisse des taux d'intérêts (réelle et anticipée).

BP 2013 – budget principal – annuité de la dette

	BP 2012	BP 2013
Emprunts classiques	51,0 M€	47,8 M€
Emprunt revolving	6,0 M€	1,0 M€
Billets de trésorerie	1,4 M€	1,1 M€
ICNE	3,0 M€	4,0 M€
Total frais financiers liés à la dette hors swaps	**61,3 M€**	**54,0 M€**
Swaps - dépenses	10,5 M€	16,8 M€
Swaps - recettes	15,4 M€	21,1 M€
Total frais financiers liés à la dette dont solde des swaps	**56,4 M€**	**49,7 M€**
Emprunts classiques	74,6 M€	73,1 M€
Emprunt obligataire	5,6 M€	5,7 M€
Revolving	0,7 M€	0,7 M€
Total capital à rembourser	**80,9 M€**	**79,6 M€**
ANNUITE DE LA DETTE (intérêts + capital)	**137,3 M€**	**129,3 M€**

Réaménagements et renégociations :

Dans le cadre de la gestion active de la dette menée par la Région, 100 M€ sont inscrits au BP au titre des réaménagements d'emprunts. Si les conditions de financement venaient à se détendre, certains prêts conclus à des marges importantes pourraient être refinancés à de meilleures conditions.

Constitution d'une provision

A partir de 2013, la Région va constituer une provision destinée à couvrir une partie du remboursement des deux emprunts obligataires *in fine* émis en 2012, et à échéance de 11 et 12 ans.

Le montant de cette provision, calculée de manière à ramener l'annuité en capital des années 2023 et 2024 à 100 M€, est estimé à 10,5 M€ par an.

Ce montant pourra toutefois être révisé en fonction de l'évolution du profil d'amortissement de la dette régionale.

[16] Le swap est un instrument de gestion active de dette qui permet à la fois d'améliorer les conditions initiales des prêts et d'ajuster la structure de la dette : à taux variables lorsque les taux courts sont bas, ou à taux fixe quand ces derniers se détendent.

Emprunt utile au financement des dépenses d'investissement

L'emprunt utile au financement des dépenses d'investissement s'établit à **217,3 millions d'euros** contre 237,2 M€ au BP 2012.

4.2 L'emprunt revolving

L'emprunt revolving est un produit qui présente un double avantage :

- comme une ligne de trésorerie, il permet d'ajuster la trésorerie au plus près et de réduire d'autant la charge financière,
- comme un emprunt à long terme, il est comptabilisé budgétairement et permet d'équilibrer le compte administratif.

En 2013, la disponibilité de tirage va se réduire, DEXIA ayant en effet activé la clause de révocation prévue dans ses contrats revolving concernant les encours non mobilisés.

Sur quatre contrats, un seul contrat de 50 M€ a été révoqué. Les trois autres contrats perdront leur caractère revolving à compter du 1er janvier 2013, et seront consolidés.

Le disponible de tirage sera donc ramené à 262 M€, et ne concernera plus que deux prêteurs : le Crédit foncier et le Crédit agricole.

En matière d'emprunt revolving, la M71 distingue le compte 16441 qui retrace les « opérations afférentes à l'emprunt » et le compte 16449 qui comptabilise les « opération afférentes à l'option de tirage sur lignes de trésorerie ».

- sur le compte 16449 du budget principal, la Région prévoit 464 M€ au BP 2013 (budget principal) en dépenses et en recettes, soit le montant maximal susceptible d'être remboursé et mobilisé au cours de l'année 2013 compte tenu de deux hypothèses :
 - la totalité de l'enveloppe disponible (232 M€) est remboursée au 31 décembre 2013,
 - la totalité de l'enveloppe est mobilisée en fin d'année.

Dépenses		Recettes	
Article 16449	464,0 M€	Article 16449	464,0 M€
Article 16441	232,0 M€	Article 16441	232,0 M€

- sur le compte 16441, il est prévu 232 M€ en dépenses correspondant au montant maximal de désendettement, et 232 M€ en recettes relatif à un montant d'endettement supplémentaire.

4.3 L'encours de la dette

Au 1er janvier 2013, l'encours de la dette (budget annexe compris) devrait progresser de 90 M€ par rapport au 1er janvier 2012 pour atteindre 1 840 M€ (chiffre provisoire).

L'encours sera constitué pour partie de revolving (71,5 M€) et de dette hors revolving (1 768,5 M€).

La structure de la dette, après swaps et hors revolving, se répartirait de la façon suivante : 51 % d'emprunts à taux fixe et 49 % d'emprunts à taux variable.

Le taux d'intérêt moyen serait de 2,47 % et la durée de vie moyenne résiduelle d'environ 10 ans.

4.4 Le financement des TER

La Région détient quatre contrats de crédits-baux optimisés qui assurent le financement de rames ferroviaires.

Deux contrats ont été signés avec Dexia Flobail en 2003 et 2008 (le premier finance 35 rames TER pour une valeur estimée à 210 M€, le second concerne 10 rames TER pour un montant de l'ordre de 53 M€).

Deux autres contrats ont été négociés en 2011 et 2012 pour financer 26 nouvelles rames TER : le premier contrat avec la Société générale porte sur 16 rames pour un montant de 180 M€, le second contrat avec le groupe Caisse d'épargne porte sur 10 rames pour un budget de 75 M€.

En 2013, la Région devra verser 13,3 M€ de loyer TTC dans le cadre des deux contrats négociés en 2003 et 2008 (le versement des loyers des deux autres contrats étant prévu à partir de 2014).

La Région percevra, en outre, un remboursement de 2,1 M€ de TVA, en vertu du principe du droit à déduction de la TVA.

BP 2013 - Dette et trésorerie - Présentation synthétique

Opérations réelles					
Dépenses (en M€)	**BP 2013**	***BP 2012***	**Recettes (en M€)**	**BP 2013**	***BP 2012***
Remboursement en capital des emprunts	79,6	80,9	Emprunt d'équilibre	**217,3**	237,2
Remboursement en capital des emprunts revolving	464,0	976,0	Tirages emprunts revolving	464,0	976,0
Refinancement et réaménagements des emprunts	100,0	100,0	Refinancement et réaménagements des emprunts	100,0	100,0
Total Investissement	**643,6**	***1 374,5***		**781,3**	**1 313,2**
Remboursement en intérêts des emprunts	47,9	51,0			
Intérêts courus non échus	4,0	3,0			
Remboursement en intérêts des emprunts revolving	1,1	5,9			
Intérêts des swaps	16,8	10,5	Produits des swaps	21,1	15,4
Intérêts des billets de trésorerie	1,1	1,4			
Total Fonctionnement	**70,9**	***73,3***		**21,1**	**15,4**

Opérations d'ordre					
Dépenses (en M€)	**BP 2013**	***BP 2012***	**Recettes (en M€)**	**BP 2013**	***BP 2012***
Emprunts revolving	232,0	488,0	Emprunts revolving	232,0	488,0
			Revalorisation de l'emprunt obligataire	2,9	3,3
Total investissement	**232,0**	***514,0***		**234,9**	**491,3**
Revalorisation de l'emprunt obligataire	2,9	3,3			
Total Fonctionnement	**2,9**	***3,3***		**0,0**	**0,0**

BP 2013 – Crédit-bail et TVA - Présentation synthétique

Opérations réelles					
Dépenses (en M€)	**BP 2013**	***BP 2012***	**Recettes (en M€)**	**BP 2013**	***BP 2012***
			Créance sur transfert de droit à déduction de TVA	2,1	2,2
Total Investissement	**0,0**	**0,0**		**2,1**	**2,2**
Crédits-baux TER	13,3	15,0			
Total Fonctionnement	**13,3**	**15,0**		**0,0**	**0,0**

Opérations d'ordre					
Dépenses (en M€)	**BP 2013**	***BP 2012***	**Recettes (en M€)**	**BP 2013**	***BP 2012***
Créance sur transfert de droits à déduction de TVA	2,1	2,6			
Total investissement	**2,1**	**2,6**		**0,0**	**0,0**
			Transfert de charges de fonctionnement de TVA	2,1	2,6
Total Fonctionnement	**0,0**	**0,0**		**2,1**	**2,6**

Deuxième partie
Les grandes politiques de la Région

I- Emploi, économie, formation et innovation

Formation professionnelle et apprentissage

La mise en œuvre du contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRFDFP) élaboré en 2011 structure l'action de la Région en matière de formation. Le service public régional de formation permanente et d'apprentissage accueille chaque année près de 75 000 jeunes et adultes sans qualification – ou avec une qualification obsolète -, dont près de 40 000 stagiaires au titre de la formation professionnelle continue et 33 000 apprentis.

6 000 salariés (formateurs et enseignants notamment), assurent ce service public au sein de 250 organismes de formation et de 70 CFA, répartis sur l'ensemble du territoire, garantissant ainsi la proximité et l'égalité d'accès qui le fondent.

La Région continuera à approfondir l'articulation entre emploi, formation professionnelle, économie et développement du territoire, notamment à travers les COTEFE.

Renforcer le service public régional de formation permanente et d'apprentissage

Afin d'améliorer la dimension de service public régional de ses dispositifs de formation professionnelle et pour ne pas réduire celle-ci à une simple prestation de service ordinaire, la Région a lancé une étude sur les modes de contractualisation différenciés destinée à passer en revue l'intégralité des supports juridiques mobilisables et à identifier les mieux adaptés aux différents dispositifs constitutifs de son Service public régional de formation permanente et d'apprentissage

- **Le renouvellement de la commande publique de formation professionnelle**

La commande publique de formation professionnelle pluriannuelle (marchés attribués en 2010, renouvelables à nouveau) sera renouvelée et la commande annuelle sera relancée en 2013. Le marché pluriannuel « Parcours de formation accompagnés », mis en œuvre depuis septembre 2011, sera également renouvelé.

L'objectif est de pouvoir proposer sur l'ensemble du territoire régional, et en fonction des spécificités de la demande sociale et économique, une pluralité d'offres de formations adaptées aux besoins des usagers et des territoires, avec une préoccupation majeure de la Région : l'accès à l'emploi par l'obtention d'une qualification adaptée.

Ce sont ainsi plus de 20 000 places de formation qui sont proposées aux demandeurs d'emploi en 2012.

- **Le renouvellement des conventions quinquennales de l'apprentissage**

Les conventions quinquennales en cours conclues entre la Région et les organismes gestionnaires des centres de formation d'apprentis (CFA) ont été renouvelées au 1er janvier 2012.

L'année 2013 sera consacrée à la négociation et à la signature des contrats de progrès, démarche transversale par filière professionnelle. Ces contrats permettront de définir et partager avec les financeurs de l'apprentissage les objectifs qualitatifs des formations par apprentissage afin de mieux intégrer les évolutions du service public régional de formation et d'apprentissage.

Favoriser les conditions d'accès à la formation professionnelle et à l'apprentissage

L'objectif est d'offrir à tous ceux qui en sont privés une qualification permettant un accès à un emploi de qualité, par des dispositifs permettant à tous d'accéder à une formation qualifiante, tout en prenant en compte les freins à l'accès ou au suivi d'une formation.

- **Les formations préparatoires à la qualification**

Les formations « ETAPS » (espace territorial d'accès aux premiers savoirs) visent l'acquisition des savoirs de base, avec pour objectif, à terme, l'accès à une formation qualifiante ou à un emploi durable. Ce sont 137 formations qui concourent aux ETAPS pour environ 6 000 places.

- **Le renforcement des partenariats**

Depuis plus de dix ans, la Région associe à sa politique de formation professionnelle de nombreux partenaires avec lesquels elle contractualise, permettant ainsi de répondre au plus près des besoins des personnes en recherche de formations qualifiantes : partenaires sociaux, conseils généraux, Agefiph, universités, etc.

- **Développer et améliorer les conditions d'accueil des apprentis :**

- L'Université régionale des métiers

Ce projet sous maîtrise d'ouvrage de la Région vise à créer un véritable pôle régional d'orientation, de formation et d'apprentissage tout au long de la vie valorisant la mixité des publics, les métiers de l'artisanat, l'apprentissage et la formation sur Marseille.

Le dossier de candidature pour le programme d'Investissements d'Avenir est en cours de finalisation et l'année à venir sera consacrée à la programmation de ce projet d'envergure.

- Le Campus de la Plaine du Var

Ce projet, porté par la CCI des Alpes-Maritimes, s'inscrit dans un objectif similaire à l'Université régionale des métiers. Il s'agit de créer d'un pôle de référence de formation par apprentissage dans des métiers stratégiques : services de l'automobile, efficacité énergétique-filières vertes, santé-services à la personne. Il permettra notamment de généraliser la mise en place des cursus en alternance du CAP à l'école d'ingénieurs.

La candidature pour le programme Investissement d'Avenir a été retenue avec un financement de l'Etat à hauteur de 14 M€.

- **L'amélioration des conditions de vie des publics en formation**

L'élaboration du CPRDFP a rappelé l'intérêt et l'urgence pour la Région de mener une politique volontariste d'aide aux bénéficiaires de nos dispositifs - les apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle continue - dans des secteurs ne relevant pas de ses compétences initiales (notamment dans le transport, logement, restauration).

La Région apporte également une attention particulière au développement et à l'exercice de la citoyenneté à travers notamment des mesures favorisant l'expression des stagiaires en formation sur les programmes régionaux.

Afin d'aider les stagiaires ne disposant pas d'allocation chômage, la Région prend en charge leur rémunération selon certaines conditions, pendant le temps de la formation.

La carte « Zou ! Etudes » permet désormais aux apprentis, stagiaires de la formation professionnelle et élèves des formations sanitaires et sociales d'avoir leurs frais de déplacements domicile – lieu d'étude / lieu de stage pris en charge par la Région.

Le fonds d'aide régional d'urgence en faveur des apprentis, créé à la rentrée 2011, sera reconduit afin d'allouer une aide financière à ce public lorsqu'il rencontre des difficultés relatives à l'hébergement, l'alimentation, les déplacements ou encore la santé.

L'inscription du service public régional de formation permanente dans la démarche de développement durable

Dans le cadre de la commande publique, les objectifs de développement durable, intégrés à l'offre de formation, permettront de proposer aux usagers du service public de formation des modalités spécifiques en lien avec la préservation de l'environnement.

Par ailleurs, le développement du secteur de l'environnement et du développement durable est en particulier freiné par l'absence de formations et de qualifications adaptées.

C'est pourquoi la Région a accompagné la création de l'Institut régional de formations à l'environnement et au développement durable (IRFEDD), qui a déjà conduit à la structuration d'une offre de formation régionale nouvelle dans le secteur, complémentaire de celle existante (création d'un CFA et

développement d'actions de formations professionnelles), l'incubation de nouvelles formations en lien avec l'innovation technologique, pédagogique et sociale, l'organisation d'une veille « stratégique, scientifique et technologique » à la disposition des professionnels et des enseignants, sans oublier la diffusion des connaissances à un public large (éducation permanente) sous forme de colloques et conférences.

Les formations sanitaires et sociales

Dans le cadre des transferts opérés par la loi du 13 août 2004 en matière de formations sanitaires et du travail social, la Région assure :

- La délivrance des autorisations et agréments aux établissements de formation,
- Le versement d'une dotation annuelle de fonctionnement des établissements de formation et le suivi de son utilisation,
- L'attribution des aides individuelles aux élèves et étudiants,
- La mise en place et la réalisation d'un schéma régional des formations du sanitaire et du social (programme d'actions pluriannuelles).

Ces compétences se déclinent dans le cadre du schéma régional des formations du sanitaire et du social (voté en février 2008), qui fixe comme objectifs prioritaires de développer l'égalité d'accès à la formation, à la qualification et à l'emploi, d'améliorer et d'amplifier la gratuité des formations, de faire bénéficier au plus grand nombre de personnes d'une offre de formation performante en phase avec les enjeux et les besoins d'une politique sociale et de santé de qualité.

Depuis 2008, l'action de la Région a permis d'augmenter de 28 % (555 places) les effectifs en formation d'infirmier, de 23 % ceux des formations de niveau V (aide-soignant, ambulancier, auxiliaire de puériculture et aide médico-psychologique).

La Région a développé la gratuité des formations transférées et non compensées par l'Etat (70% des places de formation sont aujourd'hui gratuites), ainsi que l'égalité des chances pour accéder à ces formations, en finançant un dispositif territorial de formations préparatoires de 3 700 places gratuites.

Les conditions de vie et d'études de ces étudiants font l'objet d'une attention particulière. La Région a ainsi décidé, d'une part, d'aligner les bourses individuelles d'études sur celles de l'enseignement supérieur et de créer un fonds social d'urgence, et, d'autre part, d'améliorer leurs conditions d'accueil et d'étude dans les établissements en réhabilitant certains locaux existants ou en construisant de nouveaux bâtiments, dans le cadre d'un programme prévisionnel d'investissement sur 5 ans.

L'année 2013 verra ces réalisations se poursuivre afin de mettre à disposition des élèves, étudiants, stagiaires et apprentis un véritable service public régional de formation structuré autour de l'égalité des chances et l'accès à la qualification professionnelle pour tous.

Emploi et continuité professionnelle

Les orientations de la politique de l'emploi et de la continuité professionnelle de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur devront prendre en compte, en 2013, trois données nouvelles :

- un chômage en forte hausse (7,3% d'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi en un an),
- une collaboration effective entre l'Etat et les Régions en matière d'emploi et de continuité professionnelle,
- le lancement des « emplois d'avenir » et des « contrats de génération ».

Dans ce cadre, les axes forts de l'action régionale en 2013 seront les suivantes :

Une mobilisation affirmée en faveur des jeunes en recherche d'emploi

La Région contribuera au développement des actions des missions locales qui interviennent en matière d'accès des jeunes à l'emploi et à l'autonomie, de prévention des ruptures entre formation initiale et continue, d'accompagnement des jeunes handicapés et de promotion de l'apprentissage, et qui pourraient également se voir confier un rôle essentiel en matière de repérage, d'aide au recrutement et d'accompagnement des publics visés par les « emplois d'avenir ».

Parallèlement, une réflexion sera engagée par la Région pour mettre en place, sur la base des CFA et organismes de formation aux certificats professionnels, un dispositif "IRIS Emplois d'avenir", afin de pourvoir à la formation de ces jeunes dès le démarrage. Ce nouveau Fonds IRIS sera construit et abondé avec et par les Partenaires Sociaux au travers de leurs outils OPCA.

La Région continuera par ailleurs de soutenir l'activité de proximité des services d'orientation professionnelle (SEDOP), en direction de 8 000 bénéficiaires, et le déploiement de l'outil e-portfolio.

Enfin, l'objectif est d'amplifier l'action de la Région auprès des 18 000 employeurs qui accueillent les apprentis en leur apportant des outils utiles à l'encadrement qu'ils assurent, et de développer la concertation entre partenaires, CFA et chambres consulaires.

Accompagner vers l'emploi les publics les plus fragilisés

Renouveler le dispositif de soutien aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) est devenu une priorité pour 2013.

En effet, afin de sécuriser leur action d'insertion auprès de plus de 2 500 personnes, il est nécessaire d'aider les structures d'insertion par l'activité économique à avancer sur un modèle économique leur permettant de pérenniser leur activité.

De même, la Région confortera la position des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), outil de coordination des étapes de parcours d'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi (10 000 personnes), en tant que relais des politiques régionales au travers d'un renforcement de certaines de leurs missions (ingénierie, suivi des clauses d'insertion dans les marchés publics, relations entreprises, mobilité, fonds d'aides individuelles…).

Enfin, les actions visant à lever les freins à la mobilité et à lutter contre les discriminations seront poursuivies. Le programme régional de parrainage vers l'emploi sera conforté.

Favoriser l'innovation créatrice, sociale et solidaire pour l'emploi

L'objectif de la Région d'améliorer l'accompagnement des créateurs d'activités, notamment en renforçant les actions post création, sera poursuivi.

A ce titre, le dispositif « Activités nouvelles - Nouvelles compétences » (ANNC) sera reconduit, et le dispositif territorial d'accompagnement aux créateurs d'entreprises (DTAC) renforcé.

En 2013 la Région mettra davantage en valeur l'innovation sociale, que ce soit :

- en prenant mieux en compte les spécificités du champ de l'économie sociale et solidaire comme un domaine d'action économique à part entière,
- en faisant le pari que le rebond de notre économie passe par des stratégies d'entrepreneuriat responsable, en apportant un soutien marqué aux démarches de RSE. L'expérimentation menée dans le cadre du dispositif CEDRE sera prolongée, et des voies de généralisation seront recherchées.

Enfin, la Région engagera une évolution de ses dispositifs en matière d'orientation ou de formation (y compris en alternance) lors du déploiement des "contrats de génération ».

Face à l'augmentation du chômage et à la désespérance de beaucoup, le soutien à l'économie sociale et solidaire est une réponse partielle, peu coûteuse et qui a fait les preuves de son efficacité dans notre région.

Développer les dispositifs de continuité professionnelle et de mobilité sécurisée

Le dispositif régional IRIS (Intervention régionale pour l'investissement social) poursuivra en 2013 :

- son action préventive, visant à améliorer la continuité de la vie professionnelle des salariés, en développant par secteur, filière ou territoire, des démarches prévisionnelles de gestion des emplois et des compétences ou d'amélioration des emplois. En 2013, l'accord-

cadre "Culture" évoluera vers un IRIS Culture et il sera mis en place des IRIS en faveur des filières "Bâtiment durable" et "Tourisme social",

- son action réparatrice, afin d'améliorer les processus de transition ou de mutation économique, en aidant les salariés des entreprises menacées à se former afin d'éviter leur licenciement (notamment en lien avec le chômage partiel), à préparer leur reconversion en amont d'un risque de licenciement ou à accélérer leur entrée en formation dès lors que le licenciement serait confirmé.

Pour autant l'objectif de la Région pour 2013 est que, dans le prolongement de la négociation nationale interprofessionnelle pour une meilleure sécurisation de l'emploi, l'État, la Région et les partenaires sociaux, constituent un fonds régional de continuité professionnelle, permettant d'optimiser les actions menées de part et d'autre.

Des outils en faveur de l'emploi

Le travail de transversalité en faveur de l'emploi porté par le contrat régional pour l'emploi et une économie responsable (CREER) sera développé. Des effets de synergie plus grands seront recherchés entre secteurs, et une évaluation fine des emplois induits par les financements régionaux sera menée.

BP 2013 - CRÉER - contrat régional pour l'emploi et une économie responsable	AP 2013	AE 2013
SOLIDARITES, JEUNESSE, SPORT ET CULTURE	**0,000 M€**	**6,748 M€**
Sports	0,000 M€	2,725 M€
Accueil, entretien, restauration et hébergement au lycée	0,000 M€	1,407 M€
Culture et patrimoine	0,000 M€	1,872 M€
Prévention de la Délinquance et Sécurité	0,000 M€	0,597 M€
Solidarités	0,000 M€	0,147 M€
INNOVATION, EMPLOI, FORMATION	**6,931 M€**	**83,985 M€**
Développement de l'emploi et de l'activité	0,481 M€	23,013 M€
Accompagnement Information Orientation	0,000 M€	10,436 M€
Continuité Professionnelle	0,000 M€	5,154 M€
Indemnités aux employeurs d'apprentis	0,000 M€	29,000 M€
Apprentissage	0,000 M€	0,500 M€
Innovation et économie numérique	0,000 M€	0,100 M€
Appui aux entreprises	6,450 M€	9,557 M€
Tourisme	0,000 M€	0,250 M€
Vie etudiante et mobilité internationale	0,000 M€	5,975 M€
PATRIMOINE REGIONAL ET ECO-MOBILITE	**0,000 M€**	**1,681 M€**
Agriculture	0,000 M€	1,305 M€
Forêt et développement agricole	0,000 M€	0,135 M€
Habitat foncier et urbanisme	0,000 M€	0,108 M€
Aménagement et équipements urbains	0,000 M€	0,070 M€
Risques naturels majeurs	0,000 M€	0,063 M€
DEVELOPPEMENT SOUTENABLE ET STRATEGIES TERRITORIALES	**0,000 M€**	**0,385 M€**
Initiatives territoriales et démarches participatives	0,000 M€	0,270 M€
Education à l'environnement et démarches écocitoyennes	0,000 M€	0,115 M€
TOTAL	**6,931 M€**	**92,800 M€**

Le Fonds d'expérimentation CREER (Fondex) sera maintenu et son objet reprécisé. Tout en gardant son caractère expérimental et transversal à l'ensemble des champs de l'intervention régionale, il permettra aussi aux politiques régionales sur l'emploi de s'adapter, dès 2013, aux nouvelles politiques gouvernementales et au nouveau schéma régional de développement économique, notamment en matière d'économie sociale et solidaire et d'insertion par l'activité économique.

En 2013, la Région poursuivra son soutien aux centres de ressources qui participent à l'innovation pédagogique et à la prospective nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques et sont de réelles aides à la décision.

Par ailleurs, la Région continuera, au travers du dispositif Formation Initiatives Territoires (FIT), à favoriser la qualification des publics, la création d'emplois de qualité, la restauration du lien social et le développement d'activités durables.

Dans ce cadre, l'instauration de critères sociaux pour cadrer les interventions en direction des entreprises sera mise en œuvre. Ils viseront à assurer la pérennité des emplois crées et/ou sauvegardés et la mise en œuvre des principes de la responsabilité sociale des entreprises.

La Région s'appuiera enfin sur la future banque publique d'investissement pour accompagner la transition écologique du système productif.

Economie régionale, innovation et enseignement supérieur

Le schéma régional de développement économique et la stratégie régionale de l'innovation constituent les cadres de référence actuels de la politique régionale d'innovation et de développement économique. Ils serviront de base à la mobilisation des financements régionaux 2013 pour répondre aux enjeux de mise en réseau des acteurs au sein des clusters (PRIDES, PACA Innovation, PACA International), de coopération entre la recherche publique et les entreprises, d'accompagnement des projets innovants, de développement de nouveaux outils financiers en soutien aux entreprises et de renforcement de l'attractivité du territoire régional aux plans européen et international autour de domaines d'activités stratégiques.

Les deux démarches importantes actuellement en cours avec nos partenaires économiques, la révision du SR2DE et l'étude approfondie des domaines d'activités stratégiques issus de la stratégie régionale de l'innovation, vont conduire à de nouveaux modes d'intervention pour la Région, axés notamment sur la recherche d'un plus grand effet levier entre fonds publics et privés et d'un effet d'entraînement des acteurs autour de projets permettant un renouveau du développement économique régional.

Dans la perspective du futur acte de décentralisation affichant la Région comme chef de file du développement économique et de l'innovation sur son

territoire, la Région doit, dès 2013, renforcer et réorienter sa politique économique en lien avec les engagements pour la croissance et pour l'emploi passés entre l'Etat et les régions. Dans le contexte actuel, il s'agira sur le court terme de répondre aux enjeux majeurs d'une plus grande réactivité face à la crise et aux situations d'urgence, et sur les moyen et long termes de permettre une anticipation de l'avenir économique régional.

Une attention particulière sera apportée au renforcement du tissu industriel, à travers notamment la mise en place d'assises de l'industrie et de l'emploi et la poursuite d'études relatives à la création d'une filière de déconstruction des navires.

Responsabilité sociale des entreprises et responsabilité sociale des organisations

La Région conservera les 5 leviers des PRIDES, dont la responsabilité sociale des entreprises (RES). Les actions relatives à la RSE doivent être appréhendées dans un cadre plus large :

- dans un premier temps : l'économie, l'emploi et la formation professionnelle
- puis l'agriculture, la culture et le tourisme.

2013 sera l'année de la sensibilisation et des premières mesures d'accompagnement en faveur des organisations et acteurs économiques à la RSE

Appui aux entreprises et accompagnement des pôles

L'action de la Région, s'inscrira en 2013 autour de quatre grands axes qui préfigurent les orientations du Schéma régional de développement économique durable pour l'emploi (SR2DE) :

- le renforcement des entreprises pour développer l'emploi : la Région engagera un confortement et une mise en cohérence des prêts régionaux vers des outils d'ingénierie financière (garantie et fonds propres) pour accompagner les PME / PMI régionales à tous les stades de leur développement, en lien avec la Banque publique d'investissement. La Région renforcera son soutien aux entreprises artisanales dans le cadre de l'accord de partenariat avec la chambre des métiers et de l'artisanat, et favorisera l'innovation par le soutien aux projets de R&D collaborative (appel à projets recherche finalisée et abondement du fonds unique interministériel). La démarche de diffusion de la RSE dans les entreprises sera poursuivie et approfondie en 2013 ;

- l'accompagnement des mutations économiques par la mise en place d'un dispositif d'accompagnement de la reprise d'entreprises par les salariés, notamment par le biais de SCOP ; la reconfiguration du fonds régional de garantie permettant de faciliter l'emprunt bancaire des PME en difficultés conjoncturelles, la mise en œuvre d'actions

collectives et de veille et prospective sur les territoires en mutation et en situation de risque ;

- le développement d'une économie verte qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources ;

- le renforcement de l'attractivité de la Région par la mise en œuvre de la stratégie de développement économique à l'international s'appuyant sur le « Cluster PACA International » dont la forme juridique restera à définir, le renforcement de la politique de stratégie foncière de la région (immobilier d'entreprises collectif et zones d'activités), la poursuite de la politique aux investissements exogènes par le dispositif ARIANE et l'appui aux investissements de compétitivité du grand port maritime de Marseille.

- l'accompagnement des PRIDES avec un cadre d'intervention rénové (PRIDES 3.0) et un soutien financier privilégiant les actions structurantes issues de la démarche DAS et les actions orientées « marché ». Dans ce cadre, la dégressivité des subventions accordées au titre du fonctionnement des PRIDES sera mise en œuvre, en commençant par les 11 PRIDES labellisés « pôles de compétitivité ». La sécurisation juridique et financière des clusters sera poursuivie en relation étroite avec l'Etat dans le cadre d'une démarche de contrôle de gestion des structures pilotée par la Mission PRIDES.

Innovation et économie numériques

Dans le cadre de la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique du territoire (SCORAN), l'année 2013 verra la mise en place opérationnelle du syndicat mixte ouvert « Provence-Alpes-Côte d'Azur très haut débit », qui œuvrera au déploiement du haut et très haut débit sur le territoire des départements partenaires.

Les dispositifs régionaux liés à l'innovation, aux usages et aux services numériques seront poursuivis : PacaLabs sur l'innovation numérique, l'ouverture des données publiques (Open Data), le programme des espaces régionaux internet citoyen qui évolueront en « centre de ressources numériques » et le dispositif d'observation de la société de l'information (OBTIC). La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie régionale de l'innovation se poursuivra sur les chantiers de l'innovation ouverte et centrée sur les usages (DAS, Alcotra Innovation, ...).

Tourisme

L'année 2013 sera marquée par la mise en œuvre des premières actions du schéma régional de développement touristique 2012-2016, organisé autour de grands objectifs collectifs participant au développement d'un tourisme plus compétitif, plus responsable et plus solidaire, au renforcement de

l'attractivité de la destination régionale et s'appuyant sur une action publique plus efficace.

En cohérence avec la SRI et le futur SR2DE, l'accent sera mis en 2013 sur le soutien à l'emploi et à la professionnalisation des acteurs, sur la modernisation des hébergements touristiques et sur le tourisme durable (Appel à projets e-tourisme et systèmes d'échanges de données) et sur le tourisme social.

Enseignement supérieur, recherche et développement technologique

La politique régionale poursuivra en 2013 le renforcement des infrastructures en faveur de la vie étudiante et de la modernisation des pôles d'enseignement supérieur et de recherche dans le double cadre du contrat de projets et du plan Campus.

La réflexion engagée sur l'évolution de l'écosystème régional d'innovation animé par Méditerranée Technologies va conduire à une structuration renouvelée du Réseau PACA Innovation axée sur des actions et services favorisant la diffusion de l'innovation au sein du tissu socio-économique. Le soutien à la valorisation de la recherche sera également encouragé dans le cadre des partenariats recherche-industrie et des projets collaboratifs de recherche.

Les actions en faveur de la diffusion de la culture scientifique technique et industrielle seront poursuivies. Le soutien au rayonnement scientifique et aux coopérations internationales des établissements d'enseignement supérieur et de recherche feront l'objet d'un cadre d'intervention renouvelé se substituant aux actuelles conventions d'objectifs.

La réflexion engagée en 2012 avec l'appui du collectif Andromède dans la perspective de la révision du schéma régional d'enseignement supérieur et de la recherche sera poursuivie en intégrant les orientations qui se dégageront des assises territoriales et nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche initiées par l'Etat.

Vie étudiante et de la mobilité internationale des jeunes

Cette politique sera poursuivie autour de ces deux volets :

- l'amélioration du cadre de vie et d'études des étudiants et leur insertion professionnelle avec la poursuite du dispositif des bourses doctorales en lien avec les PRIDES et la démarche DAS, du soutien aux associations étudiantes pour leurs actions sur les campus ;
- le soutien à la mobilité internationale des étudiants dans le cadre des dispositifs PRAME (Programme régional d'aide à la mobilité étudiante), MED-CAP accueil (accueil d'étudiants du bassin méditerranéen, du Brésil et du Mexique), FAJE (formation-accompagnement des jeunes diplômés à l'étranger) et SVE (service volontaire européen).

II- Education, jeunesse, sport et culture

L'action éducative

La Région entend poursuivre son effort pour répondre aux aspirations et aux préoccupations des jeunes de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette politique vise essentiellement à contribuer au développement de l'autonomie du jeune citoyen tout en favorisant les conditions de son insertion professionnelle. Cette action est à reconsidérer aujourd'hui dans un continuum éducatif intégrant l'éducation formelle et non-formelle

L'éducation formelle

La Région poursuivra ses efforts en direction de la jeunesse de Provence-Alpes-Côte d'Azur autour de 5 axes d'intervention, animés par des dispositifs adaptés :

- promouvoir une diversité d'activités culturelles et de pratiques sportives au service de l'épanouissement du jeune,
- accompagner la construction du projet professionnel,
- favoriser l'engagement citoyen du jeune
- développer la prévention du jeune,
- encourager la mobilité.

Pour la rentrée 2012, deux priorités voient le jour :

- « la réussite pour tous » (inscription d'un nouvel axe visant à lutter contre le décrochage scolaire dans le cadre des conventions de vie lycéenne et apprentie),
- la mobilité des jeunes : il s'agira d'amplifier notre intervention en recourant aux programmes européens *ad hoc*.

Enfin, au titre de l'année capitale européenne de la culture 2013, la Région entend développer un nouveau dispositif intitulé le parcours Archi-Med. Il s'agira de permettre à plusieurs milliers de jeunes de découvrir de nouveaux équipements culturels (la Villa Méditerranée, le MUCEM, le FRAC, le J1, etc.).

L'éducation non formelle

Trois priorités seront privilégiées :

- l'aide à l'autonomie des jeunes

Dans différents secteurs d'intervention de la Région, des actions seront entreprises visant à favoriser l'autonomie des jeunes avec, par exemple, une aide au transport, la prise en compte de la problématique santé et la poursuite du « pass culture + » élargi à de nouveaux bénéficiaires.

- l'engagement des jeunes

La Région souhaite favoriser et valoriser les jeunes qui s'engagent dans des projets de solidarité.

Ainsi, notre institution continuera de soutenir les chantiers de jeunes. Elle confirmera également son soutien au 3ème et dernier module du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

Enfin, Le Conseil régional des jeunes, espace d'expression et d'initiatives pour les lycéens et apprentis ouvrira, à l'automne 2012, son 8ème mandat.

- le soutien aux centres régionaux d'information jeunesse (CRIJ) et l'information aux jeunes

Les aides attribuées aux deux CRIJ (Provence-Alpes et Côte d'Azur) seront corrélées à des objectifs précis, communs aux deux structures, fixés par une convention pluriannuelle, qui définit le programme des actions à mener pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'accueil, l'entretien, la restauration et l'hébergement au lycée

Une politique tarifaire pour faciliter l'accès du plus grand nombre au service de restauration.

La politique tarifaire engagée depuis 2008, visant la réduction des écarts de tarifs entre les établissements et la réduction des inégalités d'accès au service de restauration, tout en maintenant la qualité, affichait des limites en matière de prise en compte des difficultés des familles à payer les frais de demi-pension et d'internat pour leurs enfants.

Après avoir arrêté les orientations du service public régional de restauration lycéenne, dans lesquelles est affichée la volonté d'accueillir un plus grand nombre de lycéens au service de demi-pension, le Conseil régional a voté en 2011 le principe d'aides aux familles en difficulté financière, considérant que cette raison ne devait pas constituer un obstacle à la fréquentation de la demi-pension ou de l'internat.

Deux dispositifs ont ainsi été arrêtés en direction des élèves scolarisés en EPLE, EPLEFPA et LEA de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à l'exception des apprentis et des post-bac.

Le premier dispositif d'aides aux familles s'adresse aux lycéens boursiers : il leur permet de bénéficier d'une aide annuelle de 90 € s'ils sont demi-pensionnaires et de 180 € s'ils sont internes.

Le second dispositif, par le biais du « Fonds de solidarité régionale restauration » permet de compléter de manière plus individualisée les aides accordées, par ailleurs, aux boursiers.

Au titre de l'année scolaire 2011-2012, une aide a pu être accordée à environ 11 000 lycéens boursiers pour un montant total de 1 200 000 €. Cette expérimentation sera reconduite en 2013 au moyen de versements trimestriels et non annuels.

La Région poursuivra également son travail d'harmonisation des tarifs entre établissements. Les résultats d'une étude en cours sur les comptes-financiers des services annexes d'hébergement devraient permettre d'affiner les coûts réels de la restauration et leur impact sur les dotations de fonctionnement.

Une amélioration de la qualité de la restauration

La politique régionale de restauration scolaire est un des axes forts de la nouvelle mandature en direction de la jeunesse.

Depuis plusieurs années des moyens d'accompagnement des équipes de restauration sont mis en œuvre : acquisition de petits équipements, aménagements de locaux, formation des personnels, nouvelles procédures de recrutement pour les chefs de cuisine, introduction du bio dans les assiettes, actions de sensibilisation et actions éducatives en direction des élèves.

Ces différentes actions seront poursuivies afin de renforcer les compétences des agents régionaux des lycées. Dans le même temps, des missions d'expertise, de conseils et d'accompagnement seront mises en œuvre par les services régionaux pour continuer à veiller au bon respect des normes d'hygiène et de sécurité et au bon équilibre nutritionnel des repas servis, notamment dans le cadre de la lutte contre l'obésité.

Sensible à l'approvisionnement des établissements en produits locaux et de saison, la Région développera sa politique pour favoriser la mise en place de circuits courts. Il s'agit de valoriser l'alimentation méditerranéenne (ses bienfaits nutritionnels et environnementaux) dans les restaurants scolaires. Ainsi, l'expérimentation entre la Région, le département des Alpes de Haute Provence et le pays de Haute Provence pour mettre en relation les producteurs locaux et les services de restauration collective, aura vocation à être étendue à d'autres territoires tout en recherchant la promotion des aliments issus de la filière biologique.

Une gestion toujours plus fine des emplois et des contrats aidés

Au 31 décembre 2010, le plan de résorption des déficits constatés lors du transfert des personnels « TOS » aux collectivités locales, aura respecté les engagements du Président par la création de 300 postes de 2006 à 2010.

Les deux premiers exercices de la nouvelle mandature se traduisent en termes d'emploi par 25 créations de postes d'agents régionaux des lycées en 2011 et 38 en 2012, afin de répondre à de nouveaux besoins identifiés, notamment ceux résultant de la création de nouveaux lycées.

Un audit relatif aux critères utilisés dans le calcul des dotations en postes d'ARL a été lancé en 2012 ; les résultats devraient être connus en 2013 et permettre d'affiner la carte des emplois.

Les modifications des taux de prise en charge des contrats aidés, par l'Etat constatées en 2011 (taux à la charge de la Région de 5 à 10% passant à 30%) ont induit une diminution sensible du nombre de personnes en contrats aidés accomplissant des missions décentralisées, personnes dont la situation a par ailleurs, pour certains, été déprécarisée par la création des postes d'ARL dans le cadre du contrat social de mandature.

Soucieuse d'améliorer les conditions de travail de ses agents et de lutter contre la précarité et la baisse du pouvoir d'achat qu'ils subissent, la Région continuera à agir en 2013 pour la mise en œuvre des engagements du contrat social de mandature et de l'amendement voté lors de l'Assemblée plénière du 18 février 2011, dans le respect du dialogue social régional.

L'aménagement et le fonctionnement des lycées

En 2013, la Région poursuivra sa politique ambitieuse afin d'aider, dans leur parcours scolaire, les 185 000 élèves accueillis dans les 181 lycées régionaux et dans les 118 établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat.

Une dizaine de projets de restructuration lourde sera poursuivie. Le budget de fonctionnement permettra la continuation des politiques d'égalité des chances au-delà du seul financement des charges de fonctionnement et la prise en compte de l'ouverture en 2012 des lycées de Drap et La Fourragère (Marseille).

En investissement : poursuite des mises en accessibilité et de l'amélioration énergétique des bâtiments, mise en œuvre du PPI.

Cette politique s'inscrit dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement (PPI) 2010-2014, voté en juin 2011, mais répond également à la prise en compte des normes d'accessibilité handicapé et des améliorations à apporter en termes d'économies d'énergie.

Les investissements seront maintenus afin de réaliser les opérations nécessaires pour diminuer les dépenses de fonctionnement des années à venir.

Ces investissements permettront de faire face aux situations d'urgence, d'assurer les remises aux normes d'hygiène et la sécurité.

En outre, ils permettront de soutenir l'emploi dans le bâtiment et les travaux publics.

- **L'amélioration des conditions d'accueil et les constructions neuves**

Dans ce cadre, l'année 2013 verra notamment la poursuite des opérations de restructuration lourde des lycées Diderot à Marseille, Les Alpilles à Miramas, Latécoère à Istres, Langevin La Seyne et Langevin Martigues et de l'EREA des Pennes Mirabeau.

Des budgets d'études sont également prévus (ex : Paul Arène à Sisteron, Martin Bret et F. Esclangon à Manosque, lycée neuf d'Allauch, etc.).

- **L'accessibilité des personnes à mobilité réduite**.

Dans le cadre de l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Région a réceptionné les diagnostics de l'ensemble des établissements.

Le coût moyen de la mise en accessibilité d'un site est de 342 000 €. La ligne budgétaire de 8 millions est reconduite, pour une mise en conformité de tout le parc à l'horizon 2018.

- **Le développement durable**

En 2013, les politiques de développement durable vont se poursuivre, notamment par le respect du référentiel « Développement durable, Qualité environnementale » dans toutes opérations de construction, de réhabilitation, restructuration et extension des lycées, mais également dans le cadre de la réalisation d'audits énergétiques dans l'ensemble des établissements.

- **La maintenance**

La Région assure la maintenance et garantit la sécurité de l'ensemble de son parc immobilier lycéen au travers des actions suivantes :
- plan pluriannuel de gros entretien (170 sites) ;
- subventions pour travaux d'investissement, changement de matériel de cuisine , etc.
- subventions pour travaux d'urgence et d'entretien courant à caractère de fonctionnement (30 000 € / établissement en moyenne).

L'intervention de la Région devrait évoluer sensiblement avec le développement d'interventions en maîtrise d'ouvrage directe.

- **La sécurité**

Face à des problèmes d'incivilités, d'intrusions et de violence, la Région investit pour renforcer la sécurité dans les lycées et aux abords.

- Les technologies de l'information et de la communication éducatives

La Région a fait, de longue date, du développement des TICE dans les lycées une priorité. A ce titre, elle assure :
- la mise en réseau interne des établissements et leur raccordement internet;
- la maintenance informatique avec le dispositif de support technique informatique en lycée (STIL) ;
- l'accès à une offre de ressources multimédia éducatives en ligne « CORRELYCE ».

L'année 2013 verra la mise en place d'un environnement numérique de travail (ENT).

- **Les équipements**

En matière d'équipement, la Région équipe les surfaces nouvelles et assure également le renouvellement, l'adaptation aux évolutions technologiques et la réponse aux besoins pédagogiques (ouvertures de section, rénovations de diplômes) des mobiliers, équipements pédagogiques, véhicules, postes de travail et périphériques, équipements du service général.

En fonctionnement : contexte de hausse des charges fixes et maintien des politiques volontaristes pour l'égalité des chances

Sur la période 2005-2012, le patrimoine immobilier lycée a augmenté de 350 000 m² soit 14,05 % (l'équivalent de 10 lycées neufs).

En 2013, ce sont 72 139 m² supplémentaires qui sont à prendre en compte.

- **Le fonctionnement des lycées**

La Région attribue chaque année aux établissements plusieurs dotations et subventions leur permettant de fonctionner dans les meilleures conditions.

Les charges de fonctionnement progressent annuellement du fait de l'augmentation du coût de l'énergie et de la livraison de surfaces nouvelles.

En 2013, la hausse du coût des fluides serait de de l'ordre de + 2,5%.

Le budget 2013 tient compte de cette hausse prévisionnelle, ainsi que de l'augmentation des charges de viabilisation.

En outre, le respect du principe de parité entre enseignement public et enseignement privé, imposé par le législateur, entraîne de fait une hausse des dotations obligatoires destinées à l'enseignement privé.

- **L'égalité des chances**

Dans le cadre de la politique d'égalité des chances, seront poursuivies les actions visant à la gratuité de l'enseignement pour les familles :

- *le fonds régional d'acquisition des manuels scolaires*, qui permet d'assurer la gratuité des manuels scolaires pour tous les lycéens, de la seconde au baccalauréat. Le renouvellement des collections rendu nécessaire par la réforme pédagogique des programmes est arrivé à son terme en 2012, ce qui permet de proposer un budget en diminution.

- *le fonds régional pour l'acquisition du premier équipement*, permettant de mettre à la disposition des quelque 13 700 élèves entrant en filière professionnelle les équipements (petits équipements, accessoires, tenues, etc.) qui leur sont nécessaires ;

- *l'aide à l'acquisition de protections individuelles et collectives* pour sécuriser la pratique des élèves des filières à risques professionnels.

Le sport et la vie associative

Le sport

Consciente de l'intérêt que représentent le sport et les valeurs dont il est porteur, la Région a toujours été présente aux côtés du mouvement sportif.

Sa volonté, présentée le 13 octobre 2011 par le Président au lancement des assises régionales du sport, de créer une instance de concertation entre les différents acteurs régionaux du sport, souligne son objectif de mieux définir ses orientations stratégiques en la matière.

La Région poursuit donc sa volonté d'accompagner le mouvement sportif par la mise en œuvre d'une politique sportive régionale au travers de quatre axes stratégiques :

- Encourager le développement et la structuration de la pratique sportive pour tous
- Faire du sport un élément d'animation des territoires
- Favoriser l'accès au sport de haut niveau
- Renforcer l'emploi dans le secteur sportif

La conférence régionale du sport, dont l'installation est prévue au cours de l'année 2013, associera étroitement les acteurs du mouvement sportif régional afin d'optimiser l'action de la Région en faveur du développement de la pratique sportive pour tous les publics sur l'ensemble du territoire.

Les interlocuteurs privilégiés de la Région sont les ligues et comités régionaux sportifs. Afin de respecter la volonté des élus de mettre en œuvre une politique sportive en étroite concertation avec le mouvement sportif et qui réponde au mieux aux attentes de ce dernier, a été engagée une procédure de conventionnement quadriennal 2013/2017 avec l'ensemble de ces structures.

Pour 2013, la déclinaison annuelle des orientations ainsi définies fera l'objet d'une convention détaillant les actions conduites qui donneront lieu à un appui financier de la Région.

La politique en faveur de l'accès au sport de haut niveau sera déclinée autour des clubs et des structures régionales labellisés au sein des parcours de l'excellence sportive fédéraux, mais également autour des centres de formation des clubs professionnels titulaires d'un agrément ministériel. Dans ce cadre, une attention vigilante sera portée aux conditions de réalisation du double projet sportif mais surtout scolaire, universitaire et d'insertion sociale des sportifs de haut niveau et professionnels.

Les structures sportives de proximité, telles les comités départementaux de la fédération sportive et gymnique du travail, qui font vivre le lien social sur l'ensemble territoire régional, demeureront des interlocuteurs incontournables de la Région qui sera soucieuse de permettre la continuité de leurs activités.

La Région s'attachera à promouvoir également les équipements et structures sportives de proximité afin d'étendre la pratique des activités physiques au niveau local.

La politique de développement soutenable pourra proposer des solutions alternatives dans toutes les politiques régionales, et notamment les politiques sportives, en application de la délibération d'accompagnement des manifestations soutenues par la région dans leur démarche de développement soutenable.

Les solidarités régionales donneront lieu à des appels à projets relatifs aux axes forts de la politique sportive régionale, en faveur des publics éloignés de la pratique sportive.

Seront ciblés en priorité les axes suivants :

- Pratiques féminines ;
- Sport et handicap ;
- Promotion de la dimension éducative du sport dans le respect des valeurs de l'éducation populaire.

Toujours dans le champ des solidarités régionales, et dans le cadre de sa politique en matière de prévention des comportements incivils dans l'espace urbain, la Région a mis en œuvre un programme régional de médiation sociale (PRMS) et de soutien à l'emploi dans le secteur social.

Ce dispositif vise, au-delà des actions de prévention, l'accès à la qualification et à l'emploi en qualité de moniteur-éducateur de publics issus des quartiers dits sensibles.

Le PRMS est appelé à prendre toute sa mesure dans le courant de l'année 2013.

Enfin, le secteur de l'emploi sera marqué par le renforcement du dispositif CREER et par la mise en œuvre de « IRIS sport », qui couvre deux axes forts :

- Le soutien à l'emploi des professionnels du sport, en totale cohérence avec la politique volontariste de développement des territoires de montagne, de mer et de développement de l'activité touristique et sportive conduite depuis plusieurs années par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- L'aide individuelle à la formation des sportifs de haut niveau et sportifs professionnels licenciés sur le territoire afin de les accompagner vers une reconversion professionnelle réussie à l'issue de leur carrière sportive.

La vie associative

Les associations qui contribuent à notre vie démocratique et à la citoyenneté, voient leurs moyens diminuer un peu plus chaque année. Contraintes financièrement, elles deviennent peu à peu dépendantes d'appels à projets ciblés, d'expérimentations qui réduisent leurs champs d'intervention.

Pourtant, elles ont besoin de subventions dignes et pérennes pour construire leurs propres projets, donner sens à l'engagement des bénévoles et accueillir les volontaires.

Vecteur de lien social et d'épanouissement individuel, elles sont un élément essentiel à la vie de nos concitoyennes et concitoyens.

Notre région compte près de 80 000 associations Loi 1901 et cette richesse citoyenne doit être préservée et soutenue par :

- Les aides aux associations de jeunesse et d'éducation populaire,
- Le dialogue et le partenariat,
- L'appui et le conseil.

Une attention particulière sera portée à la formation des bénévoles et à la diffusion des valeurs de l'éducation populaire.

Par ailleurs la Région réaffirme la nécessité de nourrir une laïcité constructive et soutiendra les initiatives allant dans ce sens portées par des associations présentant nécessairement un intérêt public régional ou local et s'inscrivant dans un cadre contractuel.

Si certaines de ces associations ont une dimension cultuelle, un concours de la Région ne pourra leur être apporté que si les financements sollicités sont affectés à des projets n'ayant aucun lien avec leurs activités confessionnelles.

Culture et patrimoine

2013 sera l'année de Marseille-Provence, capitale européenne de la culture.

Cette manifestation, qui se déclinera en de nombreux évènements et expositions, couvrira un périmètre géographique de Marseille à Arles, Aix ou Aubagne, et contribuera au rayonnement international de la Région.

C'est également l'année où la Région, à travers le budget de la Direction de la Culture, contribue le plus à cet évènement. La seule participation financière 2013 correspond à la moitié de la participation totale apportée par la Région de 12,25 M€.

Cette participation n'atténuera en rien l'intervention régionale culturelle dans ses domaines habituels, et ce dans l'objectif de préserver la diversité des structures et la pluralité de l'offre culturelle en Provence-Alpes-Côte d'Azur. En effet, nombres d'opérateurs qui porteront des évènements emblématiques de Marseille Provence 2013 (MP13) sont et continueront à être soutenus dans leur fonctionnement général à côté de cette opération spécifique.

Par ailleurs, quoiqu'étendu, le périmètre de MP13 est bien inférieur à celui de la Région, qui restera un acteur principal notamment dans le périmètre alpin ou le littoral azuréen.

Néanmoins, l'action volontariste de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le domaine culturel, ne saurait masquer la fragilité persistante de ce secteur et des très fortes difficultés que rencontrent l'ensemble des structures culturelles et des équipes artistiques intervenant sur notre territoire, tout comme sur la totalité du territoire national.

Depuis plusieurs années, la conjonction de différents éléments a considérablement aggravé la situation : incertitudes ou imprécisions liées à la décentralisation, tendance de nombreuses collectivités à revoir à la baisse les interventions dans le champ des compétences facultatives, absence de résolution des problèmes dans le domaine de l'emploi culturel et artistique, disparition de nombreux emplois aidés, remise en cause d'actions culturelles de proximité, difficultés rencontrées dans le domaine de la diffusion des œuvres, …

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a réaffirmé avec force ses engagements en faveur d'une culture de qualité, véritablement inscrite dans le développement du territoire et, par ailleurs, accessible au plus grand nombre.

Pour ce faire trois axes majeurs constituent le socle de toutes les interventions de la Région en matière culturelle, qu'il s'agisse de l'aide à la création, dont l'aide aux lieux de diffusion et aux festivals, de l'action résolue en faveur de l'accès le plus partagé aux pratiques culturelles et artistiques, ou bien encore du soutien à la diversité culturelle et aux actions de coopération.

Dans la continuité de la délibération cadre sur sa politique culturelle régionale de juin 2005, la Région a décliné cette politique en cinq cadres d'interventions qui ont été adoptés en octobre et décembre 2010 et qui définissent les critères d'attributions des aides de la Région.

Le nombre et la diversité des projets d'investissements culturels structurants sont fortement liés à Marseille-Provence 2013 : le FRAC, Les musées de Marseille et d'Aix, le MUCEM, la friche de la belle de mai … Mais ils vont également bien au-delà au travers des contrats de développement avec les agglomérations du Comté de Provence, de Sophia-Antipolis ou avec la communauté de communes du briançonnais. Ainsi, dans ce dernier contrat, la Région contribue à la préservation du patrimoine Vauban, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'aide à la création, à la diffusion et à l'emploi

Le soutien à la création est très présent dans tous les domaines d'intervention de la région : cinéma, arts vivants, édition, cultures régionales, arts visuels. Il est étroitement lié à la participation de l'ensemble des acteurs culturels associés aux conseils d'aide à la création (CAC) qui sont pérennisés et diversifiés se sont rajoutés récemment les aides au projet de film d'animation pour le cinéma et le CAC cultures régionales.

Ce soutien à la création est renforcé par une aide à la diffusion qui s'inscrit en grande partie dans l'aide aux lieux, à travers des conventions partenariales de fonctionnement comme pour les pôles régionaux de musiques actuelles, de théâtre ou d'éducation à l'image par exemple. Cette aide aux lieux de diffusion se matérialise également par des aides à l'investissement pour les bibliothèques et pour la numérisation des salles de cinéma des réseaux arts et essais.

Dans le cadre du programme AGIR +, les aides aux éco-festivals et aux éco-tournages seront poursuivies.

Le soutien à la création s'accompagne d'une intervention régionale significative en faveur de la formation supérieure et professionnelle et de l'emploi, notamment dans le cadre de la démarche IRIS.

L'action en faveur de la démocratisation culturelle

La délibération-cadre de juin 2005 fixait deux orientations précises vis-à-vis des territoires et vis-à-vis des publics.

S'agissant des publics, deux catégories font l'objet d'une attention toute particulière : les jeunes et les milieux sociaux considérés comme fragiles.

Toutes les demandes de conventionnement adressées à la Région devront désormais prendre en compte ces priorités, tout comme les demandes de renouvellement.

Au-delà, la Région poursuivra et intensifiera son soutien aux actions concertées en direction du public jeune : « lycéens au cinéma », « Prix

littéraire des lycéens et des apprentis », « Lycéens au Festival d'Avignon », « Espaces régionaux de répétition », lycéens à Babel Med Music », etc.

La signature renouvelée d'une double convention entre la Région, les rectorats d'Aix/Marseille et de Nice, et la DRAC sur l'éducation artistique et culturelle en définit les grands axes.

Le patrimoine est constitutif au niveau le plus fin du maillage du territoire. C'est souvent, pour bien des communes, le seul point d'appui à une dynamisation économique par le biais du tourisme. Par ailleurs, son entretien, voire sa sauvegarde, représente tout autant une charge très lourde qu'une responsabilité certaine vis-à-vis des générations futures.

En approuvant, lors de la délibération n°10-1559 du 10 décembre 2010, son cadre d'intervention patrimoniale, La Région base désormais son action sur le principe de la chaîne patrimoniale, Recherche, Valorisation, Diffusion.

En matière de patrimoine muséal, un plan Musées est mis en place pour rationaliser l'intervention de la Région, éviter une démultiplication des structures tendant à diluer l'efficacité de l'action publique et favoriser les établissements répondant aux attentes du public en termes de qualité scientifique et culturelle.

Le soutien à la diversité culturelle et les actions de coopération

Dans le domaine des cultures régionales, outre la valorisation des cultures traditionnelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la politique régionale visera à soutenir les partenaires qui développent des projets d'échange qui impliquent l'ensemble des cultures vivantes en région, en particulier celles originaires du bassin méditerranéen.

La Région continuera de favoriser l'émergence de réseaux au service de la coopération culturelle en Europe et dans le monde, singulièrement avec les territoires du pourtour méditerranéen. Le dialogue avec les opérateurs régionaux déjà mobilisés ou en passe de l'être, avec les collectivités signataires des accords de coopération, avec les institutions partenaires de programmes européens, ainsi qu'avec les organismes internationaux, se poursuivra avec la même détermination et la même volonté de développer les échanges culturels qui font de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur un des territoires les plus dynamiques de France dans ce domaine.

Dans le cadre de la capitale européenne de la culture cette dimension sera largement amplifiée.

III- Aménagement et développement solidaires et soutenables du territoire

Transports et grands équipements

L'année 2013 verra se concrétiser dans le domaine des transports et des grands équipements les engagements pris lors des années précédentes ainsi que la mise en œuvre de nouveaux projets.

La consolidation de la qualité des services TER sera poursuivie sur les bases des accords qui résulteront du bilan à mi-parcours du contrat TER. La grille horaire 2013 reconduira l'essentiel du service 2012 avec quelques améliorations sur la ligne des Alpes. Le budget consacré à l'exploitation des TER augmentera du fait de la hausse des indices sectoriels, de l'impact en année pleine de l'augmentation du service sur Nice-Breil et des expérimentations de la tarification zonale.

La réforme tarifaire (carte ZOU !), concernant les TER, LER et Chemins de fer de Provence, sera adaptée aux spécificités des apprentis, stagiaires de la formation professionnelle et élèves du sanitaire et social de moins de 26 ans dont les déplacements domicile-lieu de stage sont également pris en charge par la Région.

Par ailleurs, des expérimentations de tarification zonale seront engagées avec un PASS transport journalier dédié à la manifestation Marseille-Provence 2013, un abonnement alternatif TER/CARTREIZE et des PASS estivaux journaliers départementaux.

Le budget des LER sera provisionné pour tenir compte du passage en régie de recettes LER, sachant que cela génèrera des recettes d'exploitation.

Les opérations du contrat de projets 2007-2013 dans le domaine des infrastructures ferroviaires se poursuivront avec le lancement des études de projet (en perspective : modernisation de Toulon-Hyères, Carnoules-Gardanne, etc.), la seconde phase d'Avignon-Carpentras, et d'autre part les travaux en cours sur Marseille-Aubagne, Cannes-Antibes et Cannes-Grasse.

Les investissements relatifs à l'aménagement des pôles d'échange resteront conséquents du fait notamment des engagements pris sur plusieurs grandes opérations (Toulon centre, Nice Thiers, Cannes, les gares de Marseille Aubagne et d'Avignon Carpentras). La Région poursuivra ses actions en faveur d'une meilleure accessibilité des personnes à mobilité réduite et de la promotion de l'intermodalité autour des points d'arrêts TER. Des investissements seront également programmés pour améliorer l'état des matériels Corail pour les trains «Intervilles ».

La mise en œuvre du plan de soutien au développement du vélo (pistes cyclables, vélostations autour des pôles d'échanges et des lycées, véloroutes et voies vertes) et de l'écomobilité se poursuivra.

S’agissant du soutien aux programmes de transports urbains, certains projets inscrits dans les contrats de développement ont démarré en 2012 (Cannes, Grasse, Marseille...).

La politique de développement des modes massifiés de transport de marchandises se poursuivra avec la continuité des travaux d'accès ferroviaire au port de Marseille-Fos ainsi que le projet de terminal de transport combiné à Mourepiane. Le soutien aux opérations fluviales et portuaires sera maintenu, dans le cadre du Plan Rhône et du contrat de projets 2007/2013, avec notamment la poursuite du plan d’investissements sur le port du Pontet et la création de postes d’attentes. Les études d’opportunité et de faisabilité seront engagées pour la création d'un terminal trimodal sur le site CNR de Courtine.

L'accompagnement des grandes opérations conduites par l’Etat sur le réseau routier national se traduira par les opérations du programme de modernisation des itinéraires (PDMI) 2009/2014, ainsi que plusieurs grandes opérations nécessaires au désenclavement de la région.

La Région respectera ses engagements vis-à-vis des départements tels qu’ils ont été contractualisés sur la période 2007/2013 au titre de la solidarité et maintiendra le principe des aides à la mise en œuvre des projets de sécurisation des usagers des voies routières par les collectivités locales.

Les travaux du FRAC et de la Villa Méditerranée (Centre régional de la Méditerranée) seront livrés dans les mois qui viennent, le solde des marchés intervenant en 2013.

Le concours de maîtrise d’œuvre de l’Université régionale des métiers sera lancé en 2013 en partenariat avec les chambres régionale et départementale de métiers.

Dans le cadre d'Euroméditerranée, les principaux travaux d’aménagement nécessaire à la tenue des manifestations de Marseille-Provence 2013 ont été conduits en 2012. Il restera pour 2013 la fin des aménagements du boulevard du littoral et du secteur d’Arenc.

La Plaine du Var entre dans une phase plus opérationnelle avec la création des premières zones d’aménagement concertées. Afin de le mettre en cohérence avec la politique portée par le gouvernement (en matière d’aménagements, de logements, de foncier agricole, de transports, etc.) et faire de l’éco-vallée un territoire exemplaire en matière de développement soutenable, la Région pourra porter des propositions de refonte du projet de territoire.

Habitat, urbanisme et aménagement urbain

Les priorités régionales énoncées en début de mandature - l'aide au logement social, la promotion d'une politique foncière économe et responsable, l'accompagnement pré-opérationnel des projets urbains à différentes échelles territoriales (communes, intercommunalités, grands territoires…), la prise en compte de l'exposition aux risques naturels dans les pratiques d'aménagement et d'urbanisme - constituent les priorités de l'année 2013.

Habitat – Foncier

Le contexte politique et parlementaire de l'automne 2012 place la question du logement et de la mixité sociale au cœur de l'actualité, avec notamment le projet de loi relatif à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social. A cela il faut ajouter l'annonce d'un grand plan d'amélioration de la performance thermique de l'habitat qui vise à doter chaque année un million de logements, neufs et anciens, d'une isolation thermique de qualité.

Par ailleurs depuis le 1° juillet 2012, tous les SCOT doivent faire l'objet d'une élaboration sous le régime de la loi dite Grenelle 2.

Le territoire régional est très en retard en matière de production de logements sociaux pour les actifs. Il faudrait produire 10 000 logements sociaux par an et 40 000 résidences principales nouvelles. Cet enjeu constitue un axe essentiel du développement économique et social régional ; le constat en est largement partagé par l'ensemble des partenaires. La révision du SRADDT et du SRDDE devra nécessairement les prendre en compte.

Dans ce contexte dynamique, les axes de travail et d'orientation seront les suivants :

- dans le domaine de la consommation foncière, il conviendra d'aider les collectivités à élaborer des outils d'observation dits « à grande échelle » destinés à mesurer la consommation d'espace ;

- le dispositif de préservation et de développement du foncier agricole par les aides aux communes fera l'objet d'une animation renforcée pour trouver son plein développement ;

- la production de logements sociaux pour les actifs de la région sera plus que jamais un axe fort de l'accompagnement régional auprès des opérateurs, notamment au travers de l'action foncière et du partenariat avec l'établissement public foncier ;

- la veille régionale sur les documents d'urbanisme et de planification foncière (SCOT, PLH et PLU) sera renforcée afin qu'ils prennent bien en compte cet enjeu régional de développement de la production de logements sociaux. La Région s'attachera notamment à l'inscription

dans les PLU de servitudes de mixité sociale aujourd'hui indispensables ;

- la poursuite du programme Rhéa s'accompagnera d'un dispositif d'évaluation en continu de l'efficacité énergétique, ainsi que d'une plus grande implication des organisations régionales de locataires dans les programmes de réhabilitation et d'aménagement (sites ANRU et centres anciens des villes). Il s'agira également d'impulser les actions en faveur de la création d'emplois associés d'utilité sociale et de lutte contre la précarité énergétique dans les organismes HLM ;

- Le grand plan national de rénovation thermique de l'habitat fera l'objet d'un accompagnement régional renforcé, en partenariat avec les collectivités locales, de l'habitat privé et notamment les copropriétés dégradées ;

- l'appel à projets dédié au logement des jeunes, financé notamment par la minoration des aides accordées aux communes ne respectant pas l'article 55 de la loi SRU, sera mis en œuvre dès la fin 2012 ;

- le partenariat stratégique initié avec la Fondation Abbé Pierre trouvera son plein développement opérationnel en faveur de l'accès au logement des personnes défavorisées dans le cadre d'une convention de programmation pluriannuelle ;

- l'animation et l'aide à l'ingénierie de projets innovants d'habitat participatifs en lien avec les collectivités sera poursuivi en 2013 ;

- l'acquisition de foncier agricole par les communes devra faire l'objet d'une animation renforcée pour trouver son rythme de croisière.

Aménagement du territoire

La dimension contractuelle de la politique d'aménagement du territoire a connu en 2012 une évolution sensible. Le dispositif « Programme d'Aménagement Solidaire » (PAS) a été révisé au terme d'une période d'évaluation.

La démarche contrat d'axe Avignon-Carpentras, articulant deux compétences majeures de la Région (transport et aménagement du territoire) a été finalisée : adoption d'un accord cadre territorial, concrétisé par des conventions d'application. L'année 2013 doit donc porter sur la mise en œuvre des programmes opérationnels du PAS « révisé » et sur celle des conventions d'application signées avec 10 maîtres d'ouvrages (communes, intercommunalités et associations de l'axe Avignon Carpentras).

D'autres contrats d'axe devraient être conçus dans cette même logique de croisement de l'urbanisme et de la mobilité. Identifié comme un des chantiers de la future opération d'intérêt régional Val de Durance, un « contrat d'axe durancien » sera proposé aux collectivités du territoire.

De même, l'aide aux communes et intercommunalités a été remaniée en 2012 pour que soient mieux pris en compte les projets vertueux sur le plan du projet urbain, du développement durable et de la responsabilité sociale. En 2012, de nombreux dossiers relevant de l'ancien droit commun ont été votés ; l'exercice 2013 sera pleinement consacré à l'application de ces nouveaux critères. Parallèlement, leur évaluation (application et impact budgétaire réel) sera engagée.

Risques naturels majeurs

En matière de risques naturels, la Région, à travers ses programmes de droit commun (prévention, solidarité post-catastrophe) et contractuels (CPER, CPIER Plan Rhône, CIMA), poursuivra en 2013 sa politique active de prévention, en lien étroit avec l'aménagement du territoire, dans une perspective de développement durable et de respect de la réglementation.

Outre la poursuite des missions habituelles du service, suite au vote du cadre d'intervention en juillet 2012, une nouvelle impulsion sera donnée à la politique régionale autour du principe de la réduction de la vulnérabilité des territoires à travers d'une part le développement de la culture du risque, et d'autre part le soutien à des opérations exemplaires d'aménagement.

Eau et agriculture

Le contexte de mise en œuvre du nouvel acte de décentralisation devrait dessiner de nouveaux contours pour le volet économique des secteurs de l'eau, de l'agriculture et de la forêt tels qu'abordés jusque-là par l'Institution régionale.

Dans l'attente, la Région a engagé le chantier devant permettre de définir les axes des nouvelles programmations de fonds structurels européens et leur nécessaire articulation avec les trois domaines : eau, agriculture et forêt.

Un autre chantier de rang européen se poursuivra, avec la révision de la politique agricole commune.

En effet, une démarche a été engagée depuis 2011 dans la concertation avec les partenaires du monde agricole régional et les régions voisines. La Région est effectivement la seule région française à l'initiative d'un lobbying partenarial et inter-régional auprès des instances européennes qui devrait sur la période à venir se dérouler à l'échelle nationale durant 2013 jusque vers 2014 en collaboration avec les partenaires du monde agricole régional.

La Région innovera dans le cadre de sa politique agricole en mettant en œuvre un fonds régional de garantie pour l'agriculture. Ce fonds de garantie est un soutien à l'installation dans l'agriculture sous forme de contre-garantie publique-privée visant à faciliter l'accès au crédit dans les cas où le projet d'installation en agriculture a démontré sa faisabilité mais est confronté à des difficultés de financement.

Le fonds de garantie viendra renforcer les garanties habituelles des porteurs de projet. Les bénéficiaires seront les candidats à l'installation en agriculture.

Le Sourse, démarche de concertation partenariale dans le domaine de l'eau, engagée en 2007, s'achève en 2012. Ainsi, 2013 verra la mise en place d'un dispositif opérationnel permettant de mettre en œuvre progressivement les orientations définies dans le cadre de la concertation partenariale.

Dans le domaine de la forêt, suite à une ordonnance de janvier 2012, le code forestier a été retravaillé dans sa partie législative. Cette refonte a entraîné une réorganisation des mesures applicables notamment en matière de défense contre les incendies de forêts.

En effet, les mesures de défense des forêts contre l'incendie sont désormais classées en fonction du territoire auxquelles elles s'appliquent et un chapitre est consacré aux « mesures applicables aux territoires réputés particulièrement exposés aux risques d'incendie celles qui s'appliquent exclusivement dans six régions et deux départements du Sud-Est et du Sud-Ouest », ce qui nécessitera d'engager un chantier spécifique avec les professionnels afin d'ajuster la politique régionale forestière dans ce domaine.

Par ailleurs, la « forêt modèle de Provence » se concrétisera opérationnellement par la création d'une structure de gestion partenariale.

Enfin, « Marseille-Provence 2013, capitale de la culture » sera l'occasion pour les partenaires du monde agricole et de l'élevage de valoriser les différentes filières, la variété des productions, les circuits de vente de proximité et la spécificité méditerranéenne de l'agriculture et de l'élevage régional.

La mise en œuvre des politiques des trois secteurs de l'agriculture, de l'eau et de la forêt doit permettre de concourir à :

- Un développement économique durable et solidaire
- Une gestion éco-responsable du territoire régional

en préservant l'innovation et la recherche, en privilégiant la concertation et le partenariat, la mutualisation et l'échange d'expérience à l'échelle régionale et méditerranéenne.

L'agriculture

Avec plus de 60 000 emplois permanents, l'agriculture est une activité économique à part entière et particulièrement emblématique de notre région, qui répond également à un enjeu fort d'aménagement du territoire.

Elle est soumise à une forte volatilité des marchés, à la spéculation, aux pressions démographiques croissantes qui crée une la pression particulièrement aigüe sur le foncier agricole dans les zones littorales et périurbaines, à la multiplication des crises sanitaires et aux impacts du changement climatique (sècheresse, inondations..).

Le secteur agricole régional doit par conséquent renforcer ses atouts, en répondant aux enjeux majeurs que constituent le développement et la structuration des filières, la question des emplois et préservation des espaces agricoles, le soutien à l'agriculture biologique et au secteur agroalimentaire, deuxième employeur régional mais aussi la recherche et l'expérimentation pour une agriculture résolument méditerranéenne, moderne, orientée vers la qualité et le développement durable.

La Région réaffirme par ailleurs sa volonté de s'engager progressivement mais durablement dans une démarche de réduction de l'emploi des pesticides en Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Dans le cadre du budget 2013, il s'agit de poursuivre le développement d'une agriculture productrice d'un environnement de qualité, d'affirmer le développement et l'organisation économique de ce secteur, la structuration des circuits courts selon les filières et les territoires, d'accompagner les agriculteurs dans la modernisation de leurs exploitations y compris celles des lycées agricoles, d'accompagner le renouvellement des générations et de maintenir le dialogue avec les organisations syndicales en prise directe avec les agriculteurs.

Il s'agit aussi plus particulièrement de conforter le volet recherche et expérimentation prenant en compte la question de la biodiversité agricole afin d'assurer l'adaptation de nos productions aux évolutions contextuelles.
Enfin l'année 2013 devrait permettre de développer une marque régionale pour les produits agricoles et agro-alimentaires à partir d'un chantier et d'un travail de concertation engagé depuis 2011.

La démarche de concertation et de lobbying engagée en 2010 dans la cadre du chantier de révision de la PAC doit se poursuivre notamment à l'échelle nationale en adéquation avec le calendrier fixé par l'U.E.

L'eau et les milieux aquatiques

Dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, il conviendra d'agir dans les prolongements des engagements pris en 2012 lors du forum mondial de l'eau et du forum alternatif de l'eau.

En particulier, l'enjeu stratégique pour l'année 2013 sera l'adoption de la Charte régionale de l'eau qui incitera l'ensemble des acteurs régionaux à adhérer à la nouvelle stratégie régionale de l'eau définie dans la démarche du SOURSE et à adhérer à la nouvelle assemblée de gouvernance opérationnelle de la ressource en eau et des aquifères (AGORA).

Dans le cadre délimité de ses missions et de ses compétences, la Région aura donc la nécessité, à l'issue du SOURSE, de définir sa nouvelle politique d'intervention dans le domaine de l'eau.

Pour cela, sera menée en 2013 l'étude d'évaluation GIEMA portant sur le dispositif d'intervention de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques, et une mission d'expertise de la concession régionale des

ouvrages de la société du canal de Provence prenant en compte le devenir de la concession départementale du Vaucluse.

En outre, l'espace public régional de l'eau achèvera ses travaux relatifs à l'observatoire des services publics de l'eau et poursuivra sa démarche d'accompagnement des collectivités locales qui souhaitent revenir à une gestion publique de ces services.

L'année 2013 verra l'aboutissement d'une stratégie régionale de l'hydraulique agricole pilotée par la chambre régionale d'agriculture en collaboration avec la Région.

Enfin, 2013 devrait permettre de concrétiser l'équipement hydraulique construit par la SCP entre le Muy et Ste Maxime reliant ainsi la zone littorale varoise à l'équipement principal de Verdon-St Cassien afin de pallier à toute éventuelle rupture dans l'utilisation en eau de ce territoire et à une meilleure gestion globale de la ressource.

La forêt et le développement agricole

La forêt régionale couvre 48% du territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur et joue un rôle éminent dans la gestion de l'espace. Elle est un véritable enjeu d'aménagement et de développement économique, structurant pour les territoires.

C'est pourquoi la Région réaffirme sa volonté de mener une politique forestière volontariste, autour d'orientations stratégiques fondées sur les enjeux et objectifs suivant : assurer la pérennité et le renouvellement de la ressource à long terme en préservant la biodiversité, en favorisant le remembrement forestier, accroître la valorisation des bois et organiser la filière en confortant la compétitivité du tissu des petites et moyennes entreprises et en soutenant l'innovation technologique. Enfin, favoriser la connaissance, la formation et les échanges en développant les axes de coopération interrégionale, transfrontalière ou méditerranéenne.

En 2013, l'accent sera mis sur la structuration de la filière bois et la construction d'une interprofession régionale, la labélisation finale de la forêt modèle de Provence.

Par ailleurs, le foncier forestier et agricole est un enjeu majeur pour le maintien et la pérennisation de nos agricultures régionales. En effet, par exemple, entre 2000 et 2010, la perte de surface agricole utilisée est estimée à 12 %, soit une disparition de 8 700 hectares par an.

Dans ce contexte, la Région s'est dotée de dispositifs d'aides en faveur des collectivités territoriales qui s'engagent dans l'élaboration de politiques foncières en matière de préservation et mobilisation de foncier agricole, et a établi plusieurs partenariats avec les opérateurs fonciers dans une logique de complémentarité permettant de traiter la diversité des problématiques rencontrées sur le territoire le plus opérationnellement possible. Ces actions seront poursuivies et renforcées en 2013, et des actions seront développées afin de préserver le foncier forestier.

Les solidarités, la lutte contre les discriminations et la prévention de la délinquance

Alors que les inégalités sociales et économiques se sont accrues dans l'ensemble du pays, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, connait, plus que les autres régions françaises, une accentuation des disparités de tous ordres. Les situations de pauvreté y sont plus exacerbées, les écarts de revenus s'accroissent sensiblement entre ceux des ménages les plus pauvres et ceux des ménages les plus riches.

BP 2013 - PREVENTION & SECURITE	AP 2013	AE 2013
SOLIDARITES, JEUNESSE, SPORT ET CULTURE	**0,146 M€**	**2,660 M€**
Culture et patrimoine	0,000 M€	0,090 M€
Prévention de la Délinquance et Sécurité	0,146 M€	2,570 M€
INNOVATION, EMPLOI, FORMATION	**0,000 M€**	**1,449 M€**
Accompagnement Information Orientation	0,000 M€	0,282 M€
Formation	0,000 M€	1,166 M€
PATRIMOINE REGIONAL ET ECO-MOBILITE	**0,000 M€**	**0,975 M€**
Lycées	0,000 M€	0,975 M€
TOTAL	**0,146 M€**	**5,083 M€**

Dans notre région, « plus on est jeune, plus on est pauvre », plus de 21% des moins de 19 ans et plus de 15% des habitants de PACA se situent en deçà du seuil de pauvreté. De plus notre territoire figure parmi les plus touchés par la pauvreté des enfants.

Par ailleurs, les prestations sociales occupent une part plus importante dans les ressources des ménages en région qu'au niveau national. Parmi les ménages les plus pauvres cette part atteint les 35% de revenus disponibles. D'autre part, au regard du décalage existant entre les prix de l'immobilier et les niveaux de vie, les habitants voient la part de la dépense de logement fortement peser dans leur budget rendant les conditions de logement encore plus difficiles qu'ailleurs. Enfin le taux de chômage en Provence-Alpes-Côte d'Azur est structurellement plus élevé.

Dans ce contexte de crise socio-économique, maintenir et développer les mesures, actions et dispositifs de lutte contre la précarité, la grande pauvreté, améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, œuvrer pour l'égalité entre les femmes et les hommes, lutter contre l'exclusion, et participer à la réduction des écarts de développement social des territoires, en conclusion renforcer la solidarité régionale, reste une nécessité.

Cette politique volontariste se décline en direction des publics fragilisés, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les jeunes et les familles, mais aussi en fonction des problématique relatives à chaque territoire, qu'ils soient urbains, péri-urbains ou ruraux, qui présentent des caractéristiques socio-économiques défavorables.

Les axes d'intervention engagés les années précédentes sont maintenus et restent d'actualité dans le soutien aux initiatives et projets des opérateurs essentiellement associatifs qui œuvrent dans le renforcement des solidarités et l'amélioration du lien social en privilégiant ceux qui s'inscrivent dans un cadre contractualisé (accord-cadre centres sociaux, réseau des banques alimentaires, CIDF, convention Justice-Région,…) et qui structurent l'action régionale sur les territoires, notamment ceux qui s'inscrivent dans une démarche d'éducation populaire.

La sécurité et la prévention de la délinquance sont des responsabilités régaliennes de l'Etat. S'il n'appartient pas à la Région de mener unilatéralement une politique dans ces domaines, celle-ci entend poursuivre sa contribution aux politiques de prévention en direction des jeunes dans le cadre de son partenariat avec le ministère de la Justice, de son programme de médiation sociale et de sa participation aux CLSPD et aux CUCS.

L'enjeu est notamment de développer des actions complémentaires aux grandes politiques régionales, qu'ils s'agissent des transports (programme régional de sureté dans les TER), de la formation professionnelle (dispositif ETAPS-PJJ à destination des jeunes sous mains de justice et dispositif de médiation sociale), de la culture (actions à destination des détenus), du sport (dispositif prévention dans le sport).

Dans la continuité des actions développées les années précédentes et en partenariat avec l'Etat et les collectivités, une attention particulière sera également portée à la problématique des populations marginalisées telles que les Rom.

La politique de la ville

La Région maintiendra son effort en matière de politique de la ville pour permettre un développement des villes de la région à la lumière des grandes compétences régionales que sont l'éducation, la formation, le développement économique, mais également au titre de ses politiques volontaristes des solidarités, de la santé, et celles en direction de la jeunesse.

Pour ce faire, elle poursuivra sa contribution aux programmations issues des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

Dans un même temps, la Région entend également travailler à renouveler son partenariat avec l'Etat dans la perspective des années à venir. En ce sens, elle engagera dès le début de l'année 2013, la mise en œuvre des ateliers régionaux des villes (ARV) sur les territoires qui rencontrent les problématiques de relégation urbaine les plus importantes. Ces instances participatives permettront de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux autour d'une territorialisation des interventions régionales en matière de développement social urbain. La finalité est d'accompagner des démarches de projet adossées à des initiatives locales afin de donner une nouvelle dynamique à l'action publique dans les territoires urbains concernées.

BP 2013 - POLITIQUE REGIONALE DES VILLES	AP 2013	AE 2013
SOLIDARITES, JEUNESSE, SPORT ET CULTURE	2,755 M€	9,981 M€
Vie associative	0,300 M€	0,319 M€
Sports	0,400 M€	1,855 M€
Culture et patrimoine	0,023 M€	0,566 M€
Prévention de la Délinquance et Sécurité	0,936 M€	2,822 M€
Solidarités	0,624 M€	3,768 M€
Santé Alimentation	0,471 M€	0,650 M€
INNOVATION, EMPLOI, FORMATION	0,000 M€	0,135 M€
Tourisme	0,000 M€	0,135 M€
PATRIMOINE REGIONAL ET ECO-MOBILITE	1,450 M€	0,340 M€
Habitat, urbanisme et aménagement urbain	1,450 M€	0,340 M€
TOTAL	**4,205 M€**	**10,456 M€**

Pour mener cette expérimentation, la Région s'est dotée d'une mission pour l'égalité des territoires et l'innovation sociale. Celle-ci travaillera en lien avec les collectivités concernées et les services de l'Etat dans la perspective de capitaliser des expériences et des pratiques qui pourront contribuer à redéfinir un cadre commun d'action permettant d'articuler requalification urbaine et développement social, tout en associant les acteurs locaux et les habitants à l'élaboration et au pilotage de la politique qui sera menée en direction de leurs territoires..

La santé et l'alimentation

Dans la continuité de l'action conduite en 2012, la politique volontariste de la santé et de l'alimentation se décline à travers une approche :

- thématique : la prévention, l'accès aux soins, l'appui aux malades et leurs familles,
- territoriale : territoires urbains sensibles, péri-urbains et ruraux en situation de désertification médicale,
- par public, la priorité étant le public jeune.

Ainsi, le dispositif régional de prévention et de promotion de la santé permet la mise en œuvre d'initiatives et d'actions principalement en direction des jeunes (lycéens, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle,…) afin de prévenir et de lutter contre les addictions (drogues, alcool, ..), l'obésité et les comportements à risques, cela aussi bien sur les territoires urbains sensibles (CUCS), péri-urbains que ruraux.

La Région apportera par conséquent un soin particulier à la qualité de l'alimentation des jeunes qui reste liée à la prévention des problèmes de santé.

Le dispositif des « Maisons régionales de Santé » est en développement. Après une première année qui a vu la création de 9 structures, une vingtaine de projets sont en devenir, qui constitueront en 2013 un réseau d'offre de soins de premier recours territorial.

L'action en direction de places supplémentaires en établissements spécialisés pour personnes en situation de handicap et personnes âgées, dans le cadre du CPER, se poursuit dans une logique d'aménagement du territoire et de services aux habitants de la région à rendre dans un objectif de « vivre ensemble ».

L'année 2013 est marquée par la mise en œuvre du dispositif régional d'accès pour tous à la contraception, nouvelle initiative régionale, qui à travers un volet de formation et de sensibilisation des acteurs relais, un volet d'information et de communication auprès des jeunes et d'un PASS SANTE + qui permet l'accès à des prestations de santé gratuites (visites chez un médecin ou un spécialiste, analyses biologiques, achat de contraceptif, …) propose un véritable dispositif concerté et structuré d'accès à la contraception pour tous.

IV- Une vision stratégique régionale

Démocratie et services publics

Après l'adoption de la Charte régionale de la démocratie en octobre 2012, il s'agira en 2013 de mettre en œuvre ses orientations dans le cadre d'actions définies avec les élus et une large implication des directions et services de l'Institution, et notamment :

- la formation des délégués stagiaires et apprentis ;
- l'expérimentation d'espaces de dialogue social territorial ;
- la mise en place de la conférence annuelle des instances participatives ;
- l'édition d'un guide des bonnes pratiques à destination des services de la Région ;
- la popularisation de l'accès aux données publiques via l'open-data.

Par ailleurs**,** comme chaque année, le rendez-vous citoyen des états généraux de la Région sera organisé sur un thème d'actualité à définir. Dans ce cadre, les Fabriques de la démocratie seront reprises avec les partenaires de l'Institution qui le souhaiteront.

Prospective, études et démocratie de proximité

L'année 2013 sera celle de la finalisation des schémas stratégiques et de la mise en œuvre opérationnelle des travaux de prospective.

Démarche de révision du SRADDT : notre région à 2030

Achever la révision du SRADDT

L'année 2013 verra s'achever la révision du Schéma régional de développement durable du territoire (SRADDT) - « notre région à 2030 », schéma « transversal » à une vingtaine de démarches stratégiques et prospectives.

Cette révision se place dans la continuité de la vaste démarche de co-construction (ateliers territoriaux, forums, tests citoyens…) entamée depuis 2011. Elle trouvera son aboutissement au terme de l'année 2013 après une mise à disposition des collectivités et du public du projet de charte au printemps.

Toutefois, elle s'inscrit dans un contexte de profonde transformation du paysage institutionnel dont on ne mesure pas encore toutes les conséquences, notamment en termes de répartition des compétences et de recomposition des territoires dans le cadre des Schémas départementaux de coopération intercommunale.

De nouveaux outils opérationnels de mise en œuvre du SRADDT au travers de l'OIR Val de Durance

Le SRADT avait identifié des « Territoires à enjeux », sur lesquels la Région souhaite intervenir de manière forte par le biais de la coopération et la mise en synergie des acteurs locaux. Aussi, la Région a délibéré le 29 juin dernier en faveur de la mise en place d'un outil expérimental et innovant à savoir l'OIR (opération d'intérêt régional) qui constitue une stratégie globale d'aménagement et de développement permettant d'impulser et de mettre en synergie des dynamiques opérationnelles exemplaires en matière de développement durable et d'innovation territoriale.

Le Val de Durance a été identifié comme devant faire l'objet d'une première expérimentation d'OIR, qui comprendra une directive régionale d'aménagement-territoriale (DRA-t), fera l'objet de la mise en place d'une gouvernance de projet autour d'un « accord territorial » qui en sera le cadre d'ensemble, précisé par des contrats de projet spécifiques ou contrats de territoire et permettra la mise en œuvre de projets labellisés.

Une démarche sera engagée, dans le même esprit, sur les autres territoires à enjeux. L'Etang de Berre fera l'objet des premières investigations en vue de la mise en place d'un processus opérationnel. L'aire d'Avignon et le centre Var devrait également pouvoir être conduits en 2013.

Engager un processus d'élaboration de directives régionales d'aménagement (DRA) thématiques

Parallèlement, un travail va être engagé pour préparer l'élaboration de DRA thématiques en application du SRADDT. Les approches concernant le périurbain et l'étalement urbain, articulation OIN - métropole notamment seront abordées.

Coordination stratégique des contrats et programmes : conclure le CPER 2007-2013 et préparer la prochaine génération de contrat(s) 2014-2020

L'année 2013 va être marquée par la clôture du contrat de projets 2007-2013 et la négociation de la nouvelle génération de contrat(s) dans un contexte dont le cadre n'a pas été encore arrêté par le nouveau gouvernement. En parallèle, se conduiront également les travaux d'élaboration de programmes opérationnels 2014-2020.

Etudes et Prospective

Poursuivre les autres travaux de prospective

A l'instar des années précédentes la Région interviendra sur deux volets essentiels de la prospective à travers d'une part, un programme d'études, d'observation et de prospective fondé sur :

- l'acquisition de bases de données statistiques brutes ou travaillées,

- la réalisation de diagnostics, d'études par des bureaux d'études spécialisés, des partenariats avec l'Etat, des laboratoires universitaires et des organismes de recherche,
- la passation d'une convention annuelle avec l'INSEE,
- le suivi et la participation active aux réflexions en matière de prospective et d'information en interne aux services de l'institution mais également au sein de structures telles que les observatoires (ORM, PACA conjoncture…)

et d'autre part, l'Information géographique (expertise et production de cartes) :

- acquisition des droits d'utilisation de référentiels géographiques (IGN, ortho photographies numériques, occupation du sol),
- le financement du CRIGE : programme d'activités annuel, numérisation de données thématiques, mise en œuvre de la directive Inspire, etc.

Développement des territoires

La politique régionale du développement des territoires contribue à la construction d'une éco Région par la mise en œuvre de politiques adaptées à la diversité des territoires et des espaces géographiques, du littoral au massif alpin, des agglomérations et des espaces métropolitains aux territoires ruraux et montagnards.

A ce titre, en articulation avec les enjeux du SRADDT, la Région accompagne l'ensemble des dynamiques de projets de territoire, des pays, des agglomérations et des parcs naturels régionaux. Une attention particulière sera apportée aux enjeux métropolitains.

Animation et suivi des projets et des contrats de territoire

- **Contractualisation territoriale 2011-2013 : vers des éco- territoires**

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, soucieuse de confirmer et d'accroître son soutien aux dynamiques territoriales portées par les pays, et de réaffirmer la priorité qu'elle accorde au principe de participation, notamment au travers de son soutien aux conseils de développement, poursuit la mise en œuvre des contrats de pays.

Afin de prendre en compte les nouveaux enjeux territoriaux liés à la montée en puissance de certaines problématiques de développement soutenable, aux effets de déstructuration-restructuration de l'offre de services publics au plus près des habitants et de recomposition des territoires induits par la réforme territoriale, ces contrats accompagneront et inciteront les territoires en 2013 à devenir des « éco territoires ».

Quatre thématiques structurantes constituent l'armature de ces contrats, et donnent lieu à des projets financés d'une part dans le cadre de fonds régionaux dédiés (notamment le fonds régional d'initiative locale), et d'autre

part au travers de programmes contractualisés avec l'Etat (CPER, volet valorisation des territoires ruraux) :
- Intelligence territoriale et participation
- Réaction et adaptation au changement climatique
- Nouveaux services à la population
- Et demain, les territoires

- **les conventions LEADER**

La génération LEADER 2007-2013 est structurée sur les territoires de projets pays et parc naturels régionaux. Dix conventions Leader ont été conclues pour la période 2008-2013 entre l'Etat, l'ASP, la Région et les GAL (Groupe d'action locale), structures porteuses des programmes de développement dont la stratégie est principalement ciblée sur les questions d'économie locale (maintenir et développer les activités économiques et favoriser l'emploi), de services (gérer et structurer l'économie résidentielle pour les populations, développer et adapter l'offre de services), de patrimoine (gérer et valoriser le patrimoine rural, naturel, et culturel).

En 2013, la Région continuera à apporter la contrepartie financière aux dotations du FEADER, à travers le Fonds régional LEADER mis en place à cette fin. Il est à noter que le programme LEADER, qui fait la preuve de son efficacité depuis sa création pourrait voir son importance accrue dans le cadre de la future programmation européenne 2014-2020, notamment par rapport à de nouvelles pratiques multi fonds.

- **les services urbains innovants**

Les territoires de Provence Alpes Côte d'Azur connaissent un essor démographique dont les conséquences en matière d'urbanisation et de périurbanisation sont avérées. Cela nécessite une stratégie territoriale ambitieuse permettant d'initier, par l'intermédiaire de crédits contractualisés, des projets de services innovants à destination des populations vivant dans les agglomérations.

Les premiers projets entrant dans le cadre de ce dispositif ont été votés en 2012. En 2013, cette politique d'accompagnement et de développement sera poursuivie avec les territoires urbains sur lesquels ces projets se déploient, en synergie avec les objectifs retenus par les SCOT quand ils sont finalisés, et en étroite collaboration des instances participatives, notamment les Conseils de développement.

La montagne et le massif alpin

En application de la loi Montagne, la Région contribue à la définition à l'échelle interrégionale et à la mise en œuvre à l'échelle régionale d'une politique de la montagne. Cette politique s'inscrit dans la compétence aménagement du territoire de la Région, qui confie à la Région la responsabilité d'élaborer un schéma d'aménagement de la montagne et sa mise en œuvre au travers de la contractualisation avec l'Etat.

La Région met en œuvre une politique en faveur de la montagne guidée par les principes de la reconnaissance des spécificités des territoires et activités de montagne, dans un contexte interrégional et transfrontalier, notamment avec les Région Rhône-Alpes, Ligurie, Piémont et Val d'Aoste en Italie.

En 2013 la mise en œuvre des programmes régionaux sera poursuivie en direction de l'ensemble des territoires du massif (600 communes), répondant à leur diversité, que ce soit au travers des espaces valléens, des espaces nordiques ou des sites pilotes d'activités de pleine nature et en lien toujours plus étroit avec les dynamiques en œuvre sur les Pays et les PNR.

Plus de 450 communes sont impliquées dans des démarches intercommunales et de projet, avec leurs communautés de communes, leurs syndicats mixtes, leurs Parcs naturels régionaux et leurs Pays. 52 programmes sont engagés dans les trois dispositifs opérationnels, via des conventions régionales pluriannuelles et partenariales.

L'intervention de la Région en soutien aux démarches de projet, à l'ingénierie et à la mise en réseau des acteurs permet de soutenir des dynamiques positives en cohérence avec les enjeux d'adaptation au changement climatique, de développement de l'activité, des services et de la place des saisonniers et des jeunes dans ces territoires.

Pour la dernière année du contrat, la coordination et la mise en œuvre des engagements régionaux découlant de la convention interrégionale du massif alpin (qui est la déclinaison sur le massif du CPER 2007-2013), ainsi que du programme opérationnel interrégional du massif alpin, volet complémentaire au CPIER, permettant la mobilisation de financements européens, sera particulièrement stratégique.

Les engagements financiers de l'Etat et de l'Europe, liés au respect par la Région de ses propres engagements financiers, constituent un soutien indispensable à la mise en œuvre d'une politique de développement durable et solidaire du massif alpin, qui, tenant compte des contraintes particulières de ces territoires, permet d'en valoriser les atouts, notamment sur l'axe structurant relatif à l'évolution de l'offre touristique alpine et à l'accompagnement des mutations des espaces valléens.

La Région s'impliquera également fortement sur le programme transfrontalier Alcotra qui a permis d'accompagner des projets intégrés dans les Alpes du Sud à hauteur de 23M d'euros depuis 2007. Ces financements européens, apportant 75% du coût total des projets, constituent un levier indispensable pour les territoires de montagne et permettent à la Région d'impulser des politiques de solidarité avec une contrepartie à hauteur de 10 à 15% seulement sur les projets.

Par ailleurs, la Région poursuivra sa politique de soutien et d'impulsion des initiatives participant à l'auto-développement en montagne autour du développement territorial, social, et culturel. Dans le cadre du développement du massif seront notamment prises en compte des opérations relevant des engagements de la Région dans la convention de solidarité avec les

départements alpins ainsi que dans les contrats de redynamisation des sites de défense de la vallée de l'Ubaye et de Briançon.

La convention de solidarité conclue avec les départements des Alpes-de-Haute- Provence et des Hautes-Alpes engage la Région à contribuer financièrement à hauteur de 2 M d'euros pour chacun des départements, au titre de l'aménagement solidaire et durable des territoires.

Enfin, la Région, après la réussite du projet « Silmas » sur la gestion durable des lacs alpins, qui s'est conclu en 2012, s'impliquera en 2013 dans les réflexions et démarches engagées autour d'une macro région Alpes et suivra avec attention les actions engagées dans le cadre du programme européen « Espace Alpin », sur les enjeux énergétiques, les mobilités, etc.

La mer et le littoral

La zone côtière accueille 80% de la population résidente de la Région. C'est un espace à forts enjeux pour le développement régional et l'aménagement du territoire, tant en termes économiques que sociaux et environnementaux.

Dans un contexte de redéfinition des compétences publiques, de préparation de la prochaine période de programmation européenne et des CPER, de nouvelle politique commune des pêches au niveau européen, le diagnostic et la stratégie régionale de la mer et du littoral, adoptés en fin 2012 identifient les priorités régionales pour sa politique littorale et maritime.

Crise économique, changements climatiques, modification des grands équilibres mondiaux affectant particulièrement la zone méditerranéenne, appellent à renforcer l'efficience des politiques publiques, notamment sur les zones les plus peuplées où se cristallisent la majorité des conflits d'usage et risques environnementaux.

L'action de la Région pour le développement de l'emploi et de l'économie maritimes, la promotion des activités sociales, culturelles et sportives liées à la mer, ainsi qu'en termes d'aménagement du littoral et de gestion environnementale est confortée par la stratégie partagée par le conseil consultatif régional de la mer.

Les thématiques emploi-formation-économie seront plus particulièrement en valeur et feront l'objet d'une évaluation spécifique, et constitueront le thème des rencontres régionales de la mer et du littoral 2013.

La stratégie permettra également un éclairage équilibré de la gestion du littoral dans le cadre de l'évolution de la gouvernance mise en place par l'Etat. En effet, des comités de façade maritime ont été constitués. La Région préside la commission permanente du comité de façade méditerranéen, qui comprend, outre Provence-Alpes-Côte d'Azur, les régions Languedoc-Roussillon et Corse.

D'autre part, dans le cadre de l'accompagnement des territoires d'observation et d'aide à l'ingénierie au travers du CRIGE, il a été identifié la nécessité d'acquérir un référentiel de données sous-marines (Litto3D),

constituant le socle indispensable à la mise en œuvre de politiques publiques de la mer et du littoral dans les domaines de la prévention des risques liés à l'impact du changement climatique dans le domaine de la protection du littoral, de l'aménagement du territoire, de la recherche et des études scientifiques. Ce projet, engagé en 2012, se poursuivra en 2013.

Une évaluation a par ailleurs été menée pour améliorer l'accès à la mer du plus grand nombre par la préservation ou le développement des cales de mise à l'eau. Elles s'avèrent être une clé de diminution de la pression sur les ports de plaisance et d'accès à la mer des habitants de Provence-Alpes Côte d'Azur. La Région a décidé de soutenir le développement de ces équipements portuaires.

Par ailleurs, la préservation et la mise en valeur du patrimoine littoral et maritime, entrant à la fois dans le champ de la culture, du tourisme, de l'innovation, ouvre de très nombreuses perspectives portées par un grand nombre d'acteurs. Une évaluation de ce potentiel sera réalisée en concertation avec les acteurs régionaux concernés.

De plus, de nombreux enjeux des zones côtières dépassent largement les limites du territoire régional et seront appréhendés, à l'échelle méditerranéenne, dans le cadre de la dimension internationale de la stratégie de la mer et du littoral, comme c'est le cas avec la conférence des régions périphériques maritimes (CRPM), ainsi qu'au travers de MAREMED dont la Région est chef de file.

Biodiversité, espaces naturels et parcs naturels régionaux

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur abrite la plus grande biodiversité de toute les Régions de la France métropolitaine. Une protection et une gestion intégrée de ce patrimoine s'avèrent indispensables, car il représente non seulement un élément majeur de la qualité de vie des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais aussi l'un des principaux atouts environnemental, économique et culturel.

C'est pourquoi les élus régionaux ont voté en décembre 2010, à l'unanimité, une délibération intitulée « Vers une stratégie globale pour la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur ».

La politique de la Région s'attache donc à préserver une nature vivante, où la diversité des usages soit compatible avec la diversité biologique de la nature et au sein de laquelle chaque citoyen soit un acteur responsable du devenir des espaces naturels et de leur patrimoine.

En matière d'environnement et de développement soutenable, la Région a fixé parmi les priorités d'interventions la protection de la biodiversité, le partenariat avec les parcs naturels régionaux actuels ou en création, le soutien aux autres espaces naturels et la valorisation des ressources naturelles y compris dans leurs différentes dimensions économiques (agriculture, forêt, énergie, économie circulaire, bioconception,..). Ces objectifs s'inscrivent dans la perspective de la construction d'une éco région riche de nouveaux emplois.

Les orientations pour 2013 s'organisent autour :
- de la poursuite de la mise en œuvre des conventions d'objectifs pluriannuelles et partenariales (Région/parcs naturels régionaux/ département(s) /Etat) adoptées en décembre 2011 et mises en œuvre au travers de programmes annuels d'actions ;
- de la montée en puissance du nouveau parc naturel régional des Préalpes d'Azur, à travers un conventionnement et des moyens répondant aux engagements pris dans la charte (personnel, programme d'actions) ;
- du soutien à la création du parc naturel régional des Baronnies Provençales ;
- de la réalisation des études de création pour deux projets de parcs naturels régionaux (Mont Ventoux et Sainte Baume) ;
- de la poursuite de l'élaboration de la stratégie globale de la biodiversité et du schéma régional de cohérence écologique, avec la définition des orientations et mesures résultant du diagnostic et de la démarche participative engagée, mais également avec le lancement des premières actions opérationnelles ;
- de la poursuite de la mise en œuvre effective de la compétence régionale en matière de réserves naturelles régionales (soutien à la gestion des 6 existantes et création de nouvelles réserves) ;
- du soutien à la gestion et la protection des autres espaces naturels régionaux (parcs nationaux, conservatoires botaniques, conservatoire du Littoral, etc.), en confortant les acquis et en favorisant les partenariats;
- de la réflexion autour de projets de territoire comme les Monges ;
- de la coopération décentralisée avec le delta du Guediz (Turquie), la Région de Tanger Tétouan (Maroc) ; l'Etat de Sao Paulo (Brésil) et les Régions de Jezzine et Tyr (Liban) ;
- de la communication autour des Parcs naturels régionaux, de la biodiversité, des RNR ;
- des engagements contractuels pris en 2007 notamment au travers du contrat de projet Etat-Région et de la Convention interrégionale du Massif Alpin.

Aujourd'hui, le rôle des parcs naturels régionaux en matière de développement local et d'amélioration de l'environnement est reconnu par tous. La Région, à l'initiative de leur création, considère ces espaces naturels comme des territoires privilégiés pour y appliquer des politiques exemplaires, innovantes de développement maîtrisé et durable.

La Région s'attachera au développement du travail en réseau des PNR, à la poursuite des partenariats engagés entre les PNR et les pays dans le cadre de la mise en œuvre du programme Leader, au transfert d'expériences des PNR avec leurs bassins de vie et au renforcement de coopérations avec les agglomérations.

Enfin le rôle des PNR dans la future programmation Leader sera prépondérant dans un contexte régional de métropolisation, d'imbrications du rural et du périurbain, compte tenu de la proximité des PNR avec la couronne littorale, les vallées du Rhône et Durance.

Développement soutenable et climat

Dans un souci de sobriété financière, et en tirant le meilleur parti des efforts consentis de longue date en faveur d'un développement équilibré, la Région amplifiera en 2013 sa politique globale de développement soutenable, tout particulièrement en l'inscrivant dans le cadre et en complémentarité des grandes orientations nationales structurées par la Conférence environnementale de l'automne et le débat sur la transition écologique et énergétique qui s'engage.

Parce que c'est au niveau des territoires qu'émergent les gisements et que peuvent être le mieux mobilisés les partenaires, c'est en effet au plus proche du terrain, au niveau régional que peuvent être effectivement mises en œuvre les politiques de maîtrise des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

La Région a ainsi vocation à promouvoir, avec tous ses partenaires locaux et départementaux, les programmes d'actions qui doivent permettre d'inscrire Provence-Alpes-Côte d'Azur dans les grands enjeux des changements climatiques qui imposent de poursuivre à la fois une stratégie résolue d'atténuation et d'adaptation au cœur desquels les équilibres économiques et sociaux doivent prendre une place toujours plus affirmée.

La Région s'appuiera à cet effet sur un effort accru de territorialisation et de structuration des partenariats, avec comme ligne directrice les grands objectifs de son Agenda 21 actuellement en cours de révision et notamment sur son volet climat-énergie matérialisé par le plan climat-énergie régional proposé au vote en décembre 2012.

Elle s'appuiera également sur la mise en œuvre d'actions favorisant la prise de conscience et l'appropriation des enjeux par le plus grand nombre, et la promotion des initiatives et démarches éco-citoyennes.

La promotion d'une excellence énergétique climatique et environnementale

La Région dispose désormais de deux cadres de référence imposés par la loi :

- le schéma régional climat air et énergie élaboré conjointement avec l'Etat,
- le plan climat énergie régional qui présente le bilan carbone et définit les objectifs pour la consommation interne de la Région ainsi que des chantiers majeurs pour le territoire régional.

La Région, avec tous ses partenaires Etat, ADEME, Collectivités, s'efforcera en 2013 de territorialiser ces approches afin qu'elles soient mieux partagées et appropriées par les acteurs et par là rendues plus opérationnelles.

Elle s'appuiera sur son implication en la matière et sur les résultats tangibles de ses actions pour tirer le meilleur parti de la nouvelle génération des Fonds Structurel qui intègrent comme priorité la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique et dont la négociation s'ouvre.

Par ailleurs la Région finalisera en 2013 le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux, et dans son prolongement définira des éléments en vue d'une politique relative au positionnement régional en matière de risques technologiques.

Le plan AGIR + plus qui a tracé des objectifs stratégiques qui se dessinent en projets-cadre va continuer à promouvoir des approches opérationnelles, pour le plus grand nombre d'acteurs et au-delà pour la population régionale qui doit être appelée à s'y associer grâce à des dispositifs grand public. Le programme passera de la démarche d'expérimentation et de démonstration à la densification et la massification en direction du plus grand nombre d'acteurs et notamment le grand public.

Une première étape de conditionnalité en matière d'environnement et de climat se mettra en place pour les manifestations aidées par la Région avec des outils qui trouveront leur plein retentissement au cours de Marseille Provence 2013.

Les chantiers de la réhabilitation des bâtiments et de lutte contre la précarité énergétique seront poursuivis avec des opérations phare et le développement des actions du programme de coopération européenne MARIE.

De même la Région poursuit son soutien aux filières d'avenir porteuses d'emploi : réseaux intelligents (smart grids), valorisation des déchets, éolien flottant,…

Une Région volontaire et exemplaire

Qu'il s'agisse du plan climat ou plus largement de l'Agenda 21 régional, la recherche de l'exemplarité est le fondement de la capacité de la Région à promouvoir, auprès de ses partenaires comme auprès du grand public, les approches de développement durable.

L'Agenda 21, en s'appuyant sur « l'état des lieux » réalisé en 2012 débouchera sur une actualisation de nature à favoriser sa lisibilité et son appropriation par le plus grand nombre, avec l'expression de priorités plus affirmées.

En interne, le réseau de référents développement soutenable, participe étroitement à cette dynamique et à l'amélioration de la prise en compte des enjeux du développement soutenable dans les politiques régionales et à la prise en compte dans les pratiques quotidiennes et les modalités de fonctionnement et de gestion.

En appui et en collaboration avec la cellule de communication interne des actions de mobilisation des agents régionaux seront organisées.

Ces actions inscrites dans une démarche d'éco responsabilité globale devront conduire à une participation active du plus grand nombre à

l'organisation et à la tenue à Marseille en octobre 2013, des assises nationales du développement durable.

Les efforts de coordination de l'ensemble des schémas ayant un impact sur le développement durable, en appui des priorités régionales définies dans le chantier de révision du SRADDT seront renforcés par les perspectives nouvelles ouvertes, pour un rôle accru des Régions et des acteurs du terrain, par les orientations définies dans la Conférence environnementale pour la transition écologique.

L'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté

L'efficacité des politiques intégrant les principes du développement durable reposant largement sur une bonne appropriation par le plus grand nombre, l'action de la Région en matière d'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté sera renforcée, autour de deux axes prioritaires :

- élargir les publics et les acteurs afin de faire évoluer les pratiques à tous les âges de la vie ;
- développer et structurer de nouveaux axes d'action : la responsabilité sociétale des organisations (RSO), et plus largement l'écocitoyenneté qui fera l'objet d'appels à projets innovants.

A cet effet, afin de mieux favoriser la diffusion d'objectifs partagés entre tous les acteurs et de conforter les moyens de tous,

- en complément des dispositifs de conventionnement avec les principaux acteurs, des partenariats accrus avec les institutions de l'éducation nationale, ainsi que les acteurs et grands opérateurs régionaux, seront développés ;
- la promotion des démarches de développement soutenable de type Agenda 21 des lycées, des CFA ainsi que celles des collectivités de Provence-Alpes-Côte d'Azur sera amplifiée.

Enfin l'année 2013 permettra de réorienter les actions visant à la prise en compte du paysage, à la fois comme résultante de politiques d'aménagement responsable et comme un élément clef facteur d'attractivité et de développement, notamment avec la mise en place d'appels à projets exemplaires sur la réduction de points paysager et les requalifications paysagères.

Ces diverses orientations se traduiront naturellement dans les diverses conventions que la région peut avoir avec ses partenaires : ARPE, IRFEDD, universités et associations.

Evaluation

L'évaluation est une démarche intégrée des politiques publiques. Elle a vocation à apprécier les effets et l'impact des politiques menées, à former un jugement sur leur sens et leur valeur, à rendre plus lisible l'action publique, à œuvrer pour sa cohérence et à être un outil d'aide à la décision. Elle doit participer, par ailleurs, à l'expression de la démocratie participative.

L'année 2013 sera marquée par le renforcement de démarches d'évaluation directement orientées vers l'aide à la décision :

- ingénierie et accompagnement des évaluations de politiques et programmes structurants
- mise en place de méthodes et des outils de suivi et d'évaluation à travers un appui méthodologique auprès des services de la Région ;
- consolidation et développement des démarches participatives en lien avec l'évaluation notamment à travers les états généraux de la démocratie.

Par ailleurs, à la suite du travail d'actualisation des indicateurs inscrits dans le CPER 2007-2013 réalisé en lien étroit avec les chefs de file Etat-Région, un processus de renseignement de ces indicateurs dans le logiciel PRESAGE a été lancé. Il est destiné notamment à faciliter la réalisation d'évaluations et à préparer l'élaboration de la prochaine génération du Contrat.

Dans le même temps, un travail a été fait avec les binômes Etat-Région pour sélectionner des opérations exemplaires que ce soit au niveau du processus de mise en œuvre et/ou des effets produits.

A l'issue de l'analyse détaillée de ces opérations, la Délégation à l'évaluation souhaite lancer un marché fin 2012. Il s'agira pour le cabinet d'études retenu de poursuivre une double finalité :

- déterminer la plus-value apportée par le contrat de projets ;
- préparer la négociation du prochain CPER 2014-2020.

En outre, en 2013, une démarche d'évaluation préparatoire à la mise en œuvre des programmes européens sera engagée.

Enfin, les évaluations environnementales seront conduites au regard de la règlementation.

La Région s'est engagée dans une refonte de sa commande publique, dont l'un des objectifs est d'améliorer la prise en compte des clauses sociales et environnementales.

V- Une Région ouverte sur l'Europe et la Méditerranée

Après deux années marquées par les changements géopolitiques en Méditerranée, et la restructuration des programmes, des acteurs et des réseaux que ce soit au niveau des services de la Région que du bureau de représentation à Bruxelles, 2013 devrait permettre d'ajuster la stratégie régionale à l'international dans ce nouveau contexte, et de donner toute la mesure de l'ambition de la Région au niveau européen dans la préparation des programmes à l'horizon 2014-2020, lorsque ses nouvelles responsabilités d'autorité unique de gestion pourront s'exercer

Ajuster la stratégie internationale de la Région et anticiper la programmation européenne

Prendre en compte les évolutions géopolitiques dans la priorité méditerranéenne

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur poursuivra son action de coopération décentralisée avec les territoires partenaires, majoritairement situés sur le pourtour méditerranéen.

Les orientations seront toutefois ajustées au regard des évolutions du contexte européen (préparation de la nouvelle programmation 2014-2020) et méditerranéen (suites des Printemps arabes), dans la continuité des délibérations de 2008 et 2009 relative à la stratégie internationale et au plan d'action méditerranéen.

Dans ce cadre, la Région poursuivra son action vers :

- le montage et le suivi d'accords de coopération décentralisée et des conventions de programmation visant à engager des opérations plus stratégiques, en cohérence avec les priorités et les compétences de la Région et de ses acteurs,
- le soutien aux initiatives des acteurs régionaux qui s'investissent à l'international et dont les projets s'inscrivent dans les priorités de la Région,
- le développement de l'animation et de la présence de la Région sur les territoires de coopération,
- le développement des partenariats et la structuration des compétences régionales notamment en soutenant développement de la plateforme de la coopération décentralisée, l'Agence Villes et Territoires Durables en Méditerranée et l'Agence Economique Internationale,
- le soutien aux projets de coopération décentralisée des collectivités territoriales du territoire régional ;
- l'inscription de l'action régionale dans les réseaux de coopération internationale qui permettent l'échange d'information, la mutualisation de bonnes pratiques et la recherche de partenariat, et promeuvent le

rôle des autorités locales et régionales dans le développement local et le renforcement de la démocratie (ORU-FOGAR, CRPM, Commission Med de CGLU…).

Concrétiser le positionnement européen et international de la Région dans la programmation 2014-2020

La Région a défini en 2011 les orientations qu'elle envisageait de promouvoir en matière de politique européenne de coopération transfrontalière et transnationale. En 2012, la Région s'est engagée dans la mise en œuvre de ces orientations dans le cadre des travaux de préparation du futur des programmes Med, Alcotra, et IEVP, dont elle est déjà membre, et du programme France-Italie Maritime, auquel elle devrait pouvoir participer.

En 2013, tout en poursuivant son action de préparation de la nouvelle programmation 2014-2020, la Région visera à prendre de nouvelles responsabilités dans la gestion des futurs programmes de coopération territoriale. Il s'agira pour la Région de mener à bien les chantiers suivants :

- Pilotage transversal de l'implication de la Région dans le programme de coopération transfrontalière « ALCOTRA » et préparation, avec la Région Rhône-Alpes et l'Etat, d'une candidature française aux fonctions d'autorité de gestion ;
- Poursuite de l'animation et de l'administration transversale des programmes de coopération territoriale MED, IVC, Espace Alpin, et IEVP ;
- Présentation de la candidature de la Région aux fonctions d'Autorité de gestion du programme MED et du Programme voisinage IEVP Bassin méditerranéen, de façon à promouvoir la définition et la mise en œuvre d'une stratégie macro-régionale méditerranéenne ;
- Poursuite des travaux de l'Euro-Région Alpes-Méditerranée, dans la perspective de l'adoption d'un GECT, en fonction du contexte politique en Italie ;
- Développement d'une ingénierie de montage de projets internationaux, susceptibles d'être financés par des fonds européens sur des programmes tels que IEVP et sur les programmes pilotés en direct par la Commission tels que ANE et AL, CIUDAD, etc. qui constitue aujourd'hui une source complémentaire de financement des actions externes afin de leur donner davantage d'impact ;
- Suivi et animation des accords de coopération bilatérale européens et des réseaux européens et internationaux.

Assurer une solidarité humanitaire internationale

Les années 2011 et 2012 ont été marquées par l'intervention solidaire de la Région au bénéfice des populations et territoires de la Corne d'Afrique et de la Syrie. La Région poursuivra son action humanitaire et de solidarité à l'international selon les modes suivants :

- l'accompagnement financier et technique des porteurs régionaux de projets qui sollicitent le soutien de l'institution régionale pour le

montage d'actions humanitaires internationales ou s'intégrant dans le cadre de projets bénéficiant d'aides européennes,
- la réponse aux situations d'urgence humanitaire : interventions de secours d'urgence, de collecte et d'acheminement de matériel humanitaire, regroupant des ONG et des organismes de protection civile autour d'un projet régional,
- l'inscription de l'action humanitaire dans le cadre des programmes européens qui visent à limiter les conséquences des changements climatiques et en particulier la détresse des populations sans-abri frappées par les catastrophes,
- La préparation des territoires à la gestion de crise conformément aux recommandations du consensus européen pour l'action humanitaire (identification des zones humanitairement vulnérables, centre de stockage, collecte régionale de matériel d'intervention, exercice de simulation, mise en réseau des acteurs gestionnaires de crises en région PACA et entre régions de la Méditerranée).

Piloter la politique régionale européenne au bénéfice du territoire régional et préparer les nouvelles responsabilités de la Région en la matière

L'année 2012 aura été marquée par le lancement des travaux de préparation de la future période de programmation 2014-2020.

Les enjeux pour la Région sont très importants : plus de 700 millions d'euros de crédits européens sont potentiellement concernés (sur la base de 2007-2013), fléchés en grande partie sur les politiques au cœur des compétences de la Région (économie, innovation, emploi, formation, développement durable, aménagement du territoire, agriculture et pêche…).

Par ailleurs la nouvelle loi de décentralisation prévue pour l'automne 2012 devrait confier aux Régions la responsabilité de la gestion des fonds européens en région (l'autorité unique de gestion – AUG). Ceci représente une grande opportunité mais aussi un grand défi pour notre institution tant en terme de responsabilités que d'organisation.

Afin de préparer au mieux cette nouvelle période de programmation en respectant le calendrier très contraint défini par l'Union (transmission des propositions de programmes régionaux à la Commission à la fin du premier trimestre 2013 pour pouvoir démarrer la programmation début 2014), les actions suivantes ont été conduites en 2012 :

- Elaboration d'une délibération présentant les orientations stratégiques que la Région souhaite porter dans le cadre de la préparation de 2014-2020. Cette délibération sera présentée au vote lors de la session plénière d'octobre 2012 ;
- Rédaction conjointe avec l'Etat, et avec consultation du partenariat régional, du diagnostic territorial qui servira de support aux futures propositions de programmes, et qui doit être transmis à la DATAR fin octobre 2012.

En matière de gestion des crédits européens 2007-2013, l'année 2012 aura été marquée par d'importantes difficultés provenant pour une large part d'insuffisances de pilotage et de coordination au niveau national, et ayant conduit à des taux d'erreur supérieurs aux 2 % tolérés par la Commission. Il en résulte une situation très préoccupante au niveau national caractérisée par de très nombreuses suspensions de paiement (FEDER au niveau national, FSE dans de nombreuses régions dont Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Dans le cadre de ses subventions globales, la Région a été particulièrement impactée par la remise en cause par la Commission du régime des actions collectives tel que mis en œuvre sur la base des préconisations de l'Etat. Cependant le Conseil Régional en lien avec l'AUG a été en capacité d'élaborer une procédure d'urgence qui a permis de continuer à financer les politiques concernées (PRIDES, RRI, en particulier) dans l'attente d'une solution nationale définitive (et tardive).

Suite à un contrôle opéré par l'Etat, le Conseil régional a également du proposer un plan de rattrapage relatif à la mise en œuvre de la subvention globale FSE et portant sur le contrôle des émargements des organismes de formation cofinancés.

Dans ce contexte, la Région a encore renforcé ces procédures en matière de gestion des fonds européens, en intégrant l'ensemble des recommandations, préconisations et remarques provenant des différents organismes de contrôle (AUG, CICC, DG Regio, Cour des Comptes Européenne).

Parallèlement, la Région a continué à programmer des dossiers particulièrement emblématiques et structurants comme par exemple le fonds JEREMIE, le technopôle aéronautique à Avignon ou le plan de formation régional 2012-2013.

En 2013, la Région aura deux priorités stratégiques en matière de fonds européens :

- Poursuivre et amplifier l'effort en matière de préparation de la programmation 2014 2020 avec la nécessité de parvenir, en lien avec le partenariat régional, à des propositions finalisées de programmes régionaux à la fin du premier trimestre 2013 afin de les soumettre à la validation de la Commission. Le Conseil régional devra également se mettre en ordre de marche pour assumer le transfert de l'autorité unique de gestion qui devrait être effectif dès 2013. Ceci suppose une importante réorganisation des services (y compris l'intégration des moyens transférés par l'Etat) pour prendre en charge cette nouvelle compétence. Cela implique également que la Région soit en capacité d'assumer dès 2013 son rôle d'animation du partenariat régional pour l'élaboration des nouveaux programmes opérationnels (PO) ;

- Programmer (ou redéployer au sein des maquettes régionales) la totalité des crédits encore disponibles au sein des différentes subventions globales FEDER, FSE et FEADER de la Région tout en poursuivant les efforts de rigueur administrative exigés pour répondre

aux différents contrôles et plans de reprise nationaux et régionaux. L'objectif est bien d'optimiser la gestion des crédits 2007-2013 et de démontrer la capacité de la Région à assumer le rôle d'AUG pour 2014-2020.

AUG – Les premiers bilans du Programme et la préparation du futur

Concernant l'Autorité Unique de Gestion (AUG) du Programme MED, l'année 2013 constituera une année importante avec la clôture définitive des projets lancés en 2008 et certains de 2009, la programmation des derniers appels selon des axes et modalités innovants et la mise en route effective des travaux de préparation de la futur période.

En effet, une grande partie des projets classiques termine cette année et les projets du deuxième appel sont, quant à eux, déjà en capacité d'estimer le reliquat FEDER non dépensé qui pourra être récupéré sur le budget du programme. S'agissant des projets stratégiques en cours, 2013 marquera pour ces-derniers la concrétisation des principales actions pilotes.

Par ailleurs, de nouveaux appels à projets ont été élaborés pour, d'une part, affiner encore l'approche programmatique avec de nouveaux types d'appels et de projets (projets ciblés et centrés sur la capitalisation) et, d'autre part, engager la quasi-totalité de la maquette budgétaire du programme opérationnel.

Par rapport à ses prédécesseurs, cette dernière génération de projets MED amorce une nouvelle dynamique avec des budgets moins importants mais avec la volonté de se concentrer davantage sur l'aspect qualitatif et la « capitalisation ». Ceux-ci concentreront leurs objectifs autour d'actions précises qui, tout en se basant sur les acquis des projets antérieurs, s'inscrivent déjà dans l'esprit du nouvel agenda européen pour 2014-2020.

L'année 2012 a vu la mise en place du système de gestion intégrée des fonds de l'instrument d'aide de pré-adhésion (IPA) permettant aux pays des Balkans du programme de participer plus activement aux projets MED. 2013 marquera l'entrée en vigueur, avec la signature de l'accord financier, et la mise en pratique de ce système, avec le dépôt des premières demandes de paiement IAP.

En 2012 une Task-force MED a été constituée et sera opérationnelle jusqu'à la validation du prochain programme opérationnel (PO) Méditerranée par la Commission européenne (vraisemblablement début 2014). Parallèlement, les premiers éléments d'analyse qualitative du programme et des projets seront également mis à disposition courant 2013. A partir de ces éléments, la préparation du futur PO a été amorcée avec la participation de l'équipe AUG/STC actuelle, des Etats membres mandatés à ce titre et le soutien d'experts.

La Région en Europe et l'Europe en région : l'enjeu de la transversalité

Pour 2013, il s'agira de consolider les démarches de lobbying entreprises en 2012 sur le cadre financier 2014-2020 en travaillant étroitement d'un côté, avec le Parlement européen dans le cadre de l'adoption finale de ses rapports et, de l'autre, avec la Commission européenne afin d'influencer les aspects de mise en œuvre des règlements. Sur ce dernier aspect, une relation très étroite avec les fonctionnaires en charge des fonds européens, notamment relevant de la politique régionale, devra être garantie au quotidien.

Il s'agira aussi de continuer à promouvoir les priorités et spécificités de Provence-Alpes-Côte d'Azur à Bruxelles et assurer l'accompagnement du système régional (le Conseil régional et les acteurs) dans ses démarches européennes, en termes notamment de relais avec les Institutions européennes, les réseaux européens, les autres Régions et partenaires représentés à Bruxelles.

Enfin, il sera question de continuer et renforcer le travail d'information du Conseil régional et des acteurs territoriaux en matière d'actualité européenne et d'appui à la réflexion de prospective sur les enjeux clés pour la Région.

Troisième partie

Les budgets annexes

Chemins de fer de Provence

Aéroport d'Avignon

Le budget annexe
« Chemins de fer de Provence »

La ligne des Chemins de fer de Provence relie Nice à Digne. Elle assure dans sa partie basse, de Nice à Plan du Var, une desserte urbaine et interurbaine, et dans sa partie haute, de Plan du Var à Digne, l'accès aux territoires de montagne.

Propriété de l'Etat, cette ligne a été concédée en 1972 au syndicat mixte Méditerranée Alpes (SYMA), puis au 1er janvier 2007 à la Région, devenue par ailleurs autorité organisatrice de la ligne.

En tant que concessionnaire, la collectivité régionale assume l'intégralité des coûts de fonctionnement du service de la ligne des Chemins de fer de Provence, qui, pour l'essentiel, correspondent à la contribution versée à l'exploitant ferroviaire (la Compagnie ferroviaire Sud France, filiale de Veolia Transport) dans le cadre d'une délégation de service public (contrat d'affermage).

La Région doit par ailleurs financer et réaliser l'ensemble des investissements nécessaires à l'exploitation (infrastructures, matériels roulants).

La politique régionale a engagé la ligne des Chemins de fer de Provence sur la voie de la modernisation : rénovation des infrastructures, mise en service de nouveaux autorails... Cette modernisation, alliée à la mise en place de la gamme tarifaire Zou !, permettent d'espérer une hausse sensible de la fréquentation, après plusieurs années de baisse continue.

Les infrastructures bénéficient, dans le cadre du contrat de projets 2007-2013, d'un programme de rénovation d'un montant de 60,750 M€, cofinancé par l'Europe, l'Etat, les départements des Alpes-Maritimes et des Alpes de Haute-Provence, ainsi que la Métropole Nice-Côte d'Azur. Sur ce programme, 45 M€ ont déjà été engagés pour des travaux de réfection de voie et d'ouvrages et pour les études relatives à ces travaux.

En 2013, les dernières opérations prévues au programme du contrat de projets seront engagées : réfection d'ouvrages, remplacement des derniers rails datant de l'origine de la ligne, stabilisation de falaises, automatisation de 11 passages à niveaux, mise en sécurité de 3 tunnels, étude de développement. Ces opérations seront totalement achevées au 1er semestre 2014.

La rénovation des anciens autorails, mis en service dans les années 1970, débutera pour être totalement achevée en 2015.

La rénovation des nombreux bâtiments que compte le patrimoine bâti des Chemins de fer de Provence sera poursuivie, ainsi que la mise aux normes des ateliers de maintenance.

La délégation de service public pour l'exploitation a été prolongée jusqu'à la fin 2013. La section de fonctionnement comprend la contribution forfaitaire versée au délégataire. Cette section prévoit également les crédits nécessaires à la création de l'EPIC qui exploitera la ligne à partir de 2014.

Le budget primitif 2013 du budget annexe « Chemins de fer de Provence » s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 141 561 000 €.

Hors mouvements d'ordre et inscriptions relatives à la dette et équilibrées en recettes et en dépenses, le BP 2013 du budget annexe s'élève à 31,5 M€, soit un montant comparable à celui du BP 2012.

Chemins de fer de Provence	BP 2012	BP 2013
Section d'exploitation		
En dépenses et en recettes	10 104 000 €	11 839 000 €
Section d'investissement		
En dépenses et en recettes (1)	21 428 494 €	19 722 000 €
Total	**31 532 494 €**	**31 561 000 €**
Total non retraité	**108 762 494 €**	**141 561 000 €**
Autorisations de programme	17 587 521 €	18 590 000 €

(1) hors mouvements d'ordre et inscriptions relatives à la dette et équilibrés en recettes et en dépenses

Section d'exploitation

Les recettes prévues au titre de la section d'exploitation s'élèvent à 11,8 millions d'euros, correspondant à la subvention en provenance du budget principal (9,6 M€).

Ces recettes permettent de financer :
- la délégation de service public (9,0 M€),
- diverses charges à hauteur de 1,8 M€ : entretien et réparations sur biens immobiliers (56,0 K€), taxes foncières (110,0 K€), honoraires (60,0 K€), fournitures (18,0 K€). Le BP 2013 prévoit également 1,5 M€ pour le démarrage de l'établissement public.
- les charges financières et exceptionnelles à hauteur de 1, 0 M€, dont 0,9 M€ au titre des intérêts de la dette.

Section d'investissement

Les recettes d'investissement d'exploitation attendues en 2012 (hors écritures équilibrées relatives à l'emprunt) sont constituées de subventions de l'Etat, des départements des Alpes-Maritimes et des Alpes de Haute-Provence, de la Communauté urbaine Nice-Côte d'Azur et de l'Europe (soit un total de 6,7 M€), du FCTVA (2,0 M€) et de l'emprunt (11,0 M€).

Les dépenses d'investissement (hors dette et mouvements d'ordre) s'élèvent à 19,3 millions d'euros, dont 1,4 M€ pour les frais d'études, 3,0 M€ pour les immobilisations corporelles (matériel notamment) et 14,9 M€ pour les travaux.

Le remboursement de l'emprunt s'élève à 386,0 K€, portant le montant de l'annuité (intérêts + capital) à 1,3 M€ pour un encours prévisionnel au 1er janvier 2013 de 52,5 M€.

Le BP 2013 prévoit enfin des écritures liées au recours à l'emprunt revolving (cf. ci-dessous) et au refinancement de la dette (20 M€ en recettes et en dépenses).

Emprunt revolving			
Dépenses		**Recettes**	
Article 16449	60,0 M€	Article 16449	60,0 M€
Article 16441	30,0 M€	Article 16441	30,0 M€

Le montant des **autorisations de programme** ouvertes au BP 2013 s'élève à **18,6 millions d'euros**.

Les autorisations de programme affectées et restant à mandater au 1er novembre 2012 s'élèvent à **8,5 M€.**

Le budget annexe
« Aéroport d'Avignon »

En application de la loi du 13 aout 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'aéroport d'Avignon Provence a été transféré par l'Etat à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur le 1er mars 2007.

La Région a confié l'exploitation de cet aéroport à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse, dans le cadre d'une délégation de service public par affermage pour une durée de 7 ans (mars 2009- mars 2016).

La rémunération du délégataire est substantiellement assurée par les résultats de l'exploitation. Toutefois, le contrat prévoit le versement d'une contribution de la Région en contrepartie des sujétions de service public assumées par le délégataire.

Par ailleurs, les travaux neufs, les grosses réparations et le renouvellement de certains biens, ainsi que les investissements de capacité, sont à la charge de la Région.

La section d'exploitation prévoit, pour 2013, la contribution versée par la Région à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse pour l'exploitation de l'aéroport, et la participation aux démarrage de nouvelles lignes aériennes, conformément au mandat donné par la Région à la Chambre de Commerce et d'Industrie pour développer de nouvelles lignes aériennes régulières, vers l'Europe, la Corse, et le bassin méditerranéen.

En ce qui concerne le programme d'investissements à réaliser, celui-ci est estimé au maximum à 14 millions d'euros HT sur 7 ans (2009-2016), sur la base des axes de développement définis par la Région et ses partenaires (Grand Avignon, Conseil général de Vaucluse).

Le programme 2013 prévoit d'une part la poursuite des travaux de maintien du potentiel et de développement de capacité de la plateforme, notamment la réhabilitation de la zone Est de l'aéroport, ainsi que les travaux de certification de l'aéroport au regard des normes européennes, et d'autre part la fin des travaux de construction de la pépinière d'entreprises Pégase (livraison mai 2013), ainsi que l'aménagement d'une zone d'activités aéronautiques (Technopôle Pégase), y compris les éventuelles compensations environnementales, à hauteur de 1,8 M€.

Le budget primitif 2013 du budget annexe « Aéroport d'Avignon » s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 10 509 496 €.

Aéroport d'Avignon	BP 2012	BP 2013
Section d'exploitation		
En dépenses et en recettes	2 720 413 €	2 744 496 €
Section d'investissement		
En dépenses et en recettes	8 938 930 €	7 765 000 €
Total	**11 659 343 €**	**10 509 496 €**
Autorisations de programme	4 643 000 €	7 420 000 €

Section d'exploitation

Les recettes prévues au titre de la section d'exploitation s'élèvent à 2,7 million d'euros, et sont constituées pour l'essentiel de la subvention en provenance du budget principal (2,5 M€) et de la DGD « aéroports » versée par l'Etat (0,2 M€).

Ces recettes permettent de financer la délégation de service public (2,3 M€) ainsi que divers autres postes (études, honoraires, impôts indirects, intérêts moratoires et pénalités) à hauteur de 0,4 M€.

Section d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont constituées de subventions d'investissement (département de Vaucluse, communauté d'agglomération du grand Avignon, FEDER) à hauteur de 2,4 M€, du FCTVA (1 M€) et de l'emprunt (4,0 M€).

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 7,4 millions d'euros, dont 0,6 M€ pour des études, 0,4 M€ pour l'achat de terrain et 6,4 M€ pour les travaux.

Le BP 2013 prévoit par ailleurs une écriture d'ordre équilibrée en recette et en dépense au sein de la section d'investissement pour un montant de 300 K€.

Le montant des **autorisations de programme** ouvertes au BP 2013 s'élève à **7,4 millions d'euros**.

Les autorisations de programme affectées et restant à mandater au 1er novembre 2012 s'élèvent à **9,4 M€.**